

Institut d'Etudes Politiques de Paris  
Cycle supérieur d'Etudes Politiques

**LA GREVE DES CRECHES  
PARISIENNES (31 mai – 7 juillet 1989) :  
SOCIOLOGIE D'UNE MOBILISATION**

Cécile **PECHU**

Mémoire présenté pour  
le D.E.A. d'Etudes Politiques

Directeur du mémoire :  
M. Pierre **FAVRE**



Le conflit des crèches parisiennes a mobilisé en moyenne 40% du personnel pendant cinq longues semaines, paralysant ce secteur durant tout le mois de juin 1989. Pendant cette grève, dix-sept Assemblées Générales et vingt-deux manifestations ont réuni quasi-quotidiennement les grévistes. On peut isoler, pour l'instant, les principales caractéristiques de cette mobilisation.

Elle concernait une population considérée comme *peu mobilisable*, le personnel étant féminin à près de 100%, peu qualifié et très peu syndiqué. Il faut remonter à 1968 pour retrouver un conflit d'une telle ampleur dans les crèches.

La *durée* exceptionnelle de la grève témoigne de la forte détermination des grévistes.

*Les modes d'action employés* ont été divers et variés : manifestations, rassemblements et "coups d'éclat" (comme par exemple l'occupation de la Mairie du 5<sup>ème</sup> arrondissement) se sont succédés à un rythme soutenu.

*Le soutien des usagers*, bien que restant très marginal, s'est organisé assez rapidement, réunissant les parents dans une "coordination interarrondissement", et a donné lieu à des manifestations hebdomadaires très animées, comme par exemple la "manifestation des couches sales".

*L'échange entre la Mairie de Paris et le gouvernement*, auquel la grève a donné lieu, a retardé l'ouverture des négociations. Malgré une mobilisation réussie, le mouvement a abouti à un échec.

Deux lignes directrices guideront l'analyse. On tentera de restituer les rapports entre dynamique de la mobilisation et échange de "coups", en insistant sur l'aspect stratégique du conflit. Par ailleurs, le problème classique des raisons de la participation à l'action collective sera examiné à la lumière du conflit particulier des crèches.

Les théories classiques de la mobilisation, et en particulier la théorie de l'école de la mobilisation des ressources (1), fonderont l'analyse. Nous compléterons cette approche par des emprunts à la théorie identitaire (2). Enfin, l'analyse stratégique des conflits fournira le cadre de l'étude des processus de négociation et d'échange entre acteurs.

Les sources utilisées sont de plusieurs ordres. Une enquête de terrain a permis de réaliser des entretiens semi-directifs avec les parties prenantes au conflit (3). Les syndicalistes, les grévistes, les parents et la Mairie de Paris ont apporté des éléments essentiels à la reconstitution chronologique de la grève. Mais ces entretiens, réalisés pour la plupart entre octobre 1989 et avril 1990 ont également permis de confronter les différents points de vue ainsi que les représentations que les acteurs avaient du conflit et de leur propre action. Par ailleurs, une demi-journée passée dans une crèche du 18ème arrondissement ainsi que la visite de nombreux

---

(1) J. McCARTHY et M. ZALD, "Resource mobilisation and social movements: a partial theory", *American Journal of Sociology*, vol.82, n°6, 1977, p.1212-1240

(2) A. PIZZORNO, "Considérations sur les théories des mouvements sociaux", *Politix* n°9, printemps 1990, p.74-80 et "Sur la rationalité du choix démocratique", *Sur l'individualisme*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, P. BIRNBAUM et J. LECA

(3) Cf. annexe n°2

établissements ont rendu possible une observation succincte des comportements, notamment dans les relations entre catégories employées, et permis une meilleure approche du fonctionnement de cette structure de garde.

Les éléments dégagés lors des entretiens ont été complétés par une analyse des compte-rendus du conflit présentés dans la presse. Quatre quotidiens ont été dépouillés systématiquement pour la période étudiée: *Libération*, *Le Monde*, *Le Quotidien de Paris* et *Le Parisien* (4). Par ailleurs, d'autres journaux ont été ponctuellement consultés.

La reconstitution chronologique du conflit permettra de mettre en évidence les facteurs qui ont fait apparaître une "opportunité d'action" pour le mois de juin 1989 et de dégager les principales étapes du conflit.

Il s'agira ensuite de comprendre dans quelle mesure les structures mises en place par le mouvement, ainsi que les types d'action utilisés, ont permis à la mobilisation à la fois de s'étendre et de durer.

Puis la dynamique de la mobilisation sera étudiée à la lumière de l'échange de coups, ce qui nous amènera à réfléchir sur l'échec de la grève en termes stratégiques.

Enfin, un rapide historique de l'évolution des structures de garde permettra d'apprécier le rôle joué dans ce conflit par les aspirations identitaires du personnel des crèches. On montrera comment ces aspirations sont guidées par un "modèle professionnel" (5) en cours de constitution. Nous utiliserons pour cette partie les théories des professions du courant de l'interactionnisme-symboliste (6), mais surtout une des rares études

---

(4) Cf. annexe n°10

(5) J.M. CHAPOULIE, "Sur l'analyse sociologique des groupes professionnels", *Revue Française de Sociologie*, XIV, n°3, 1973, p. 89

(6) E. FREIDSON, *La profession médicale*, Payot, 1984 et M. LETTON et W.R. ROSENGREN, "Organisations and clients :

françaises qui intègre l'analyse non seulement des professions fortes et établies mais également des métiers qui, sans répondre à la notion de profession, sont structurés selon un "modèle professionnel".

# **CHAPITRE 1 :**

## **LE DEROULEMENT DU CONFLIT**

Le conflit des crèches parisiennes qui éclate le mercredi 31 mai est le premier conflit de plus d'une journée dans ce secteur depuis mai 68. Avant d'essayer de l'analyser, il s'agit de cerner les principaux catalyseurs. Nous verrons ensuite comment dès le départ, une Intersyndicale s'est imposée à la tête du mouvement, en nous attachant par ailleurs au déroulement de la première Assemblée Générale (AG) commune, où les principales caractéristiques de la grève se mettent en place, de la stratégie de "grève perlée" à la coordination interarrondissements. Enfin, nous essayerons de saisir les grandes étapes du conflit jusqu'à son dénouement.

## I- Les catalyseurs

Les facteurs ayant favorisé le démarrage du conflit des crèches fin mai 1989 sont certainement insaisissables dans leur totalité. Un conflit comme la grève des crèches n'échappe certes pas aux règles de l'inépuisabilité de la réalité sociale. On peut même se demander si l'approche causale d'un conflit est pertinente, comme l'a fait brillamment M. Dobry dans *Sociologie des crises politiques* (1). Néanmoins, cette approche permettra ici d'exposer les caractéristiques de la situation qui, au terme de l'enquête, nous ont paru avoir effectivement eu un rôle au moins dans la justification subjective des grévistes. C'est le cas des deux premières causes que nous évoqueront ici, à savoir les particularités du secteur des crèches et la revalorisation différentielle des catégories de personnel. A cela nous ajouterons une troisième cause, qui elle n'apparaît pas dans le discours des grévistes. Il s'agit de l'action des syndicats, et plus particulièrement de l'action de la CFDT qui en jouant le rôle d'une agence de formulation et de traduction des revendications du personnel a probablement contribué au démarrage du conflit.

---

(1) M. DOBRY, *Sociologie des crises politiques*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1986, p.48-61

## A-Caractéristiques du secteur des crèches

Le secteur des crèches collectives et haltes-garderies de la Mairie de Paris emploie, dans l'ordre hiérarchique, quatre catégories de personnel : les agents de service intérieur (A.S.I.), les auxiliaires de puériculture, les éducatrices et les puéricultrices, dont certaines sont directrices de crèche. Les auxiliaires de puériculture représentent numériquement la catégorie la plus importante. Le personnel des crèches est jeune, entièrement féminin à quelques exceptions près (quelques éducateurs travaillent dans les crèches) tout en ayant une vie professionnelle assez courte puisque, excepté les directrices, il ne travaille souvent dans ce secteur qu'une dizaine d'années. Il est pour cela généralement perçu comme peu mobilisable, d'autant plus que la syndicalisation y est extrêmement faible (aux environs de 5% de l'aveu des syndicats).

Néanmoins, et de l'avis général des parties prenantes au conflit, un malaise existait dans les crèches depuis plusieurs années, malaise relevant de différentes raisons.

Tout d'abord, ce secteur connaissait un problème d'insuffisance de personnel, encore aggravé par un fort taux d'absentéisme, dû entre autres au faible attrait de salaires peu élevés, mais aussi, aux dires des grévistes, aux difficultés d'un travail extrêmement fatigant nerveusement, les enfants demandant une attention de tous les instants. Ceci semble être confirmé par la faible longévité professionnelle du personnel, même si l'on tient compte des caractéristiques globales de l'emploi féminin peu qualifié.

Par ailleurs, les crèches sont passées depuis une vingtaine d'années d'un objectif de gardiennage hygiéniste à un objectif d'éveil des enfants, objectif sur lequel la formation du personnel met de plus en plus l'accent, et qu'atteste la présence obligatoire d'éducatrices au sein

des crèches collectives. Or le manque d'effectifs rendant très difficile la mise en pratique de cette orientation, le personnel aurait l'impression de ne pas faire le travail pour lequel il a été formé, notamment en ce qui concerne les éducatrices, souvent considérées par les directrices comme jouant le même rôle que les auxiliaires de puériculture.

Enfin, et cela nous a été rapporté aussi bien par le personnel que par les syndicats, les rapports entre les directrices et leurs subordonnées seraient parfois conflictuels, celles-ci disposant d'un pouvoir certain sur les carrières par le biais de rapports suivant les agents qui en font l'objet tout au long de leur vie professionnelle et pouvant déboucher sur des mutations. Plusieurs auxiliaires de puériculture ont même fait état au cours d'entretiens de l'existence de quasi-"crèches disciplinaires" dont la menace plane sur les agents en mauvais termes avec leurs directrices. Par ailleurs, la différence d'âge existant entre les directrices et le personnel conduirait certaines à une sorte de "maternage autoritaire".

C'est ainsi que malgré l'absence de tradition de lutte dans le secteur des crèches (la dernière journée d'action pluri-professionnelle ayant eu un écho parmi le personnel remontait à 1982), un "malaise" était présent depuis plusieurs années. Il devait déboucher sur un conflit, en ce printemps 1989, grâce à l'interaction de deux autres facteurs: une revalorisation sélective de certaines catégories de personnel et un "travail de fond" mené par la CFDT (2).

---

(2) Entretien avec le secrétaire général du syndicat CFDT des services publics parisiens

## **B-Une revalorisation différentielle**

Au début de l'année 1989, plusieurs catégories de personnel avaient obtenu des reclassements dans les grilles de la fonction publique. Tout d'abord, les agents de service intérieur (A.S.I.), se trouvant en catégorie D, la plus basse de la fonction publique, avaient obtenu grâce à un texte adopté en avril par le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT), la possibilité d'accéder à la catégorie supérieure (catégorie C, groupes II et III bis) (3). Devant l'imprécision de ce texte, concernant les "agents de nettoyage", la Mairie de Paris, qui avait accepté de l'appliquer aux agents de service de maternelle, bloquait plus ou moins son application aux A.S.I.

Les puéricultrices, quant à elles, avaient bénéficié d'un reclassement obtenu par les infirmières à la suite de la grève de l'automne 1988. En tant qu'infirmières spécialisées, un certain nombre des mesures Evin les concernaient. Mais ce reclassement, en augmentant les rémunérations des puéricultrices, réduisait l'écart de salaires existant entre puéricultrices et directrices de crèches, celles-ci se voyant rattrappées par leurs subordonnées. C'est pourquoi la CGC, syndicat majoritaire parmi les directrices, lance à la mi-avril un mot d'ordre de grève. A la suite d'une manifestation, et sans que la grève n'ait eu lieu, la Mairie de Paris leur accorde un reclassement de 20 points d'indices (correspondant environ à une augmentation de 400F mensuels) (4) lors du Conseil municipal du 29 mai, à la suite d'un avis émis par le Comité Technique Paritaire de la Commune de Paris lors de sa séance du 11 mai.

---

(3) Supplément au n° 173 de *Paris Commune*, juillet 1989

(4) *BMO du Conseil de Paris* n°5, D.745, p.515, 1989

Il faut remarquer que cette mesure est strictement parisienne, et que la Mairie de Paris utilise là le décret du 25 avril 1988 lui conférant une autonomie pour la gestion de son personnel. Ce décret est d'ailleurs cité dans le BMO relatant la décision du Conseil Municipal. Cette décision de la Mairie de Paris a probablement eu une influence sur le déclenchement de la grève, dans la mesure où les autres catégories de personnel, et notamment les auxiliaires de puériculture rattrapées sur le plan salarial par le probable reclassement des agents de service, et les éducatrices, ont pu estimer qu'elles avaient autant droit à une revalorisation que les directrices, puéricultrices ou agents de service. Il faut d'ailleurs remarquer que c'est justement parmi les auxiliaires et les éducatrices, les deux catégories qui n'avaient bénéficié d'aucun reclassement, que la grève a été le plus suivie, même si de nombreuses A.S.I. et quelques directrices y ont participé. Enfin, cette première utilisation du décret du 25 avril 1988 laissait entrevoir aux agents la possibilité d'obtenir une revalorisation en vertu du même texte.

Néanmoins, il est probable que ce qui a pu apparaître comme des conditions favorables à l'obtention d'une revalorisation a été explicité par les syndicats, et notamment par la CFDT.

#### **C-L'action de la CFDT**

Au début de l'année 1989, la CFDT comptait une dizaine d'adhérentes parmi le personnel des crèches. Cette section réduite, diagnostiquant un malaise, décida en janvier 1989 de lancer un groupe de travail au sein du syndicat afin d'établir des propositions revendicatives. Le jeudi 2 mars, la CFDT appela donc à une Assemblée Générale (AG) du personnel qui réunit entre quarante et cinquante personnes.

Cette AG décida de faire circuler une pétition établissant un certain nombre de propositions de revendications, en l'accompagnant d'un tract explicatif. Cette pétition devait recueillir environ 1000 signatures en l'espace de deux mois sur un personnel représentant environ 3330 personnes (5).

Forte de ce mini-succès, la CFDT envoya alors à la mi-avril une lettre à toutes les organisations syndicales, les conviant à une réunion intersyndicale afin de décider de bases d'action pour le problème des crèches. Cette réunion eût effectivement lieu le 3 mai, mais ne réunit en fait que la CFDT et le syndicat Autonome, la CGT ayant répondu négativement, la CFTC et FO n'ayant pas donné de réponse.

Le 10 mai, la CFDT et le syndicat Autonome appelèrent à nouveau à une AG du personnel. Cette AG fut aussi décevante que la précédente puisqu'elle ne réunit elle aussi que 40 à 50 personnes. Néanmoins, la CFTC avait envoyé un observateur. L'AG estima que le peu de succès des réunions était dû à un problème de communication et au "*manque de tradition de se déplacer aux AG*" (6), mais que cela ne présupait pas des possibilités de mobilisation. D'ailleurs, la CFDT avait prévu une journée nationale d'action de la fédération INTERCO, c'est-à-dire de tous les fonctionnaires des collectivités territoriales le 31 mai et l'assemblée décida de convoquer le personnel des crèches à une AG le matin afin de décider s'il y avait lieu ou non de lancer une action spécifique sur Paris. Les Autonomes pour leur part n'appelaient pas à la grève mais participeraient à l'AG. Personne ne pensait à ce moment-là que cette journée d'action serait en fait le point de départ d'une grève de 19 jours, menée de concert par tous les syndicats, ce qui ne s'était encore jamais vu à la Ville de Paris (7).

---

(5) Chiffre communiqué par la Mairie de Paris

(6) Entretien avec le secrétaire général du syndicat CFDT des services publics parisiens

(7) Entretien avec le président du syndicat Autonome de la Ville de Paris

II- Le début du conflit et l'apparition des principales formes de la grève

**A-La constitution de l'Intersyndicale**

La grève de 24h et la manifestation nationale appelées par la fédération INTERCO-CFDT pour toutes les professions sociales de l'ensemble des collectivités locales avaient pour but d'obtenir l'ouverture des négociations gouvernementales au sujet de la filière sanitaire et sociale. Cette journée d'action fut considérée comme un demi-succès par les responsables syndicaux, la manifestation étant constituée de plus d'un tiers de personnel parisien. Parallèlement à cette action de la CFDT suivie de près par les Autonomes, la CGT, alors en quinzaine d'action, avait appelé à la grève ce même 31 mai, sur la base de sa propre plate-forme, tous les personnels DASES.

Ces deux appels furent assez largement suivis par le personnel de la petite enfance de la Ville de Paris puisque seules 30 crèches collectives fonctionnèrent normalement sur un total de 182, le taux de grévistes atteignant 48,46%

parmi le personnel des crèches collectives et des halte-garderies (8).

Le matin, l'AG convoquée par la CFDT et le syndicat Autonomes rassembla cette fois-ci environ 250 personnes à la Bourse du travail. Cette AG décida que la grève ne devait pas se limiter à 24h, et elle fut reconduite pour le lundi 5 juin. Par ailleurs, l'action devait s'adresser à la Mairie de Paris, notamment en demandant à M. Chirac d'utiliser le décret du 25 avril 1988 pour faire aboutir les revendications du personnel, et plus particulièrement la plate-forme CFDT contenue dans la pétition et à laquelle s'était déjà rallié le syndicat Autonomes. Nous verrons que ce choix d'une action spécifique sur Paris aura des conséquences sur l'ouverture tardive des négociations. Enfin, l'AG donna pour mandat à la CFDT et au syndicat Autonomes de créer un front commun des organisations syndicales.

La CGT de son côté tint également une AG qui contrairement à celle de la CFDT-Autonomes ne rassemblait pas spécifiquement le personnel des crèches mais tout le personnel DASES. Cette AG décida d'une nouvelle journée d'action pour les crèches le mercredi 7 juin. De plus, le personnel des crèches présent demanda également qu'on établisse une convergence syndicale, avant de rejoindre pour certains la manifestation de l'après-midi organisée par la CFDT, preuve s'il en est de la volonté d'unité.

Après cette journée, les différents syndicats se consultèrent pour essayer de réaliser cette unité. La CFTC qui, on s'en souvient, suivait les AG en observateur depuis le 10 mai, décida immédiatement de se joindre à l'appel à la grève pour le 5 juin. Quant au syndicat FO, il tenait au même moment son congrès et une auxiliaire de puériculture syndiquée, Mme Touvenot, y fit voter une motion de soutien à l'action engagée sur les crèches afin que FO rejoigne le mouvement. Il semblerait qu'il y ait eu quelques

---

(8) Chiffres communiqués par la Mairie de Paris

réticences, puisque Mme Touvenot allât même jusqu'à menacer de rendre sa carte si FO ne participait pas à cette grève (9). Finalement, FO appela également à la grève du 5 juin. Quant à la CGT, elle s'en tint à son mot d'ordre de grève du 7 juin, proposant aux autres syndicats d'appeler également à la grève pour ce même jour afin d'établir une convergence.

Mais le lundi 5 juin à 10h, le nombre de personnes présentes dépassait largement tous les espoirs syndicaux puisque le nombre de grévistes était sensiblement le même que le 31 mai. La salle retenue à la bourse du travail ne pouvait contenir les 600 personnes présentes. Le meeting eût donc lieu square Henri Christine, place de la République, les responsables syndicaux arranguant la foule juchés sur des containers en s'égosillant, les mégaphones ne fonctionnant pas.

Les grévistes semblaient très déterminés et le mot d'ordre d'union fut renouvelé. Les quatre syndicats présents adoptèrent alors la plate-forme CFDT comme base d'action commune. On vota effectivement la suspension de la grève jusqu'au 7 juin, tout en ne prévoyant pas malgré tout d'AG et de manifestation communes avec la CGT. C'est pourquoi un certain nombre de grévistes de la crèche Oudiné du 13<sup>ème</sup> arrondissement agitèrent la menace de mise en place d'une coordination. Elles devaient effectivement, dès le lendemain, contacter par téléphone un certain nombre de crèches, allant même jusqu'à rédiger un communiqué de presse annonçant la création de cette coordination. Devant la décision d'union des syndicats, la CGT rejoignant à son tour la plateforme commune, et par peur de représailles hiérarchiques, un communiqué nécessitant au minimum deux signatures, celui-ci ne fut jamais publié. Quoiqu'il en soit, ces grévistes étaient parvenues à réaliser l'unité souhaitée et c'est à l'appel cette fois-ci de tous les syndicats que 800 (10) à 1300 (11) personnes se réunirent

---

(9) Entretien avec une syndicaliste de F.O.

(10) Chiffres de la Préfecture de Police

le mercredi 7 juin salle Henaff à la Bourse du Travail, le taux de grévistes atteignant ce jour-là 55%, ce qui restera son record.

### **B-L'AG du 7 juin ou la mise en place des structures**

Un peu avant le début de cette première AG commune, les différents responsables syndicaux se réunissent seuls pour s'entendre sur les grandes lignes de leurs interventions, ce qu'ils feront régulièrement par la suite. Montant ensuite à la tribune, ils exposent tour à tour leurs points de vue, les responsables de la CFDT, de la CFTC, des Autonomes et de FO rapportant par ailleurs les résultats des premières entrevues avec la Mairie de Paris. En effet, une délégation avait été reçue le mercredi 5 juin après-midi par M. Valroff, délégué général de l'action sanitaire et sociale, à la suite d'une manifestation qui avait conduit les grévistes de la Bourse du travail à l'Hôtel de Ville. Le lendemain, la délégation avait été reçue par des élus, Mme Hermange, Adjointe au Maire chargée de l'Enfance et M. de la Fournière, Adjoint au Maire, chargé du Personnel. Cette délégation était composée de responsables syndicaux mais aussi de deux syndiquées désignées par l'AG. Le permanent syndical de la CFTC, M. Humbert explique leur présence de la manière suivante:

*"Ca a été une volonté de faire que les non syndiquées soient associées et qu'une éventuelle coordination ne se sente pas obligée de se montrer, il faut bien le dire. Elles avaient surtout la fonction d'être témoin de ce qu'on disait et de ce qu'on ne disait pas."*

Les autres responsables syndicaux évoquent également les mêmes raisons. Or ces deux non syndiquées auraient été,

(11) Chiffres communiqués par la CFDT

de l'avis de la CFDT et de la CFTC, "prises à témoin" par les élus tentant d'"opposer les non syndiquées aux représentants syndicaux" (12). C'est pourquoi ils demandent et obtiennent lors de cette AG du 7 juin, que les non syndiquées présentes aux négociations voient leur statut transformé en celui d'observatrices. Il semblerait par ailleurs que ces premières représentantes des non syndiquées faisaient partie de la "tentative de coordination" (13).

Quoiqu'il en soit, les résultats des premières entrevues ne sont pas brillants. Les élus parisiens ont expliqué à la délégation que le problème salarial ne relevait pas de leur compétence mais de celle du gouvernement, mais qu'ils étaient par contre tout à fait prêts à entamer des négociations sur les conditions de travail, celles-ci faisant partie de leur domaine d'attribution. La Mairie de Paris avait d'ailleurs un dossier très complet et des propositions précises à ce sujet (14). Ce à quoi les syndicats ont rétorqué par le décret d'autonomie du 25 avril 1988, en refusant toute négociation séparée sur deux problèmes qu'ils estimaient étroitement liés. Ce "dialogue de sourds" durera, comme nous le verrons, jusqu'au 5 juillet, chacun des protagonistes restant sur ses positions.

Après les interventions syndicales, un micro-balladeur circule parmi l'assemblée et les grévistes prennent la parole. Ce scénario se reproduira dans toutes les AG. Certaines interventions, et notamment celle d'une gréviste du 13<sup>ème</sup> arrondissement, sorte de "passionaria", sont très anti-syndicales et prônent une action dure (15). En fait, deux tendances se font jour dès le départ de la grève:

---

(12) Entretien avec le permanent CFTC chargé de la DASES

(13) Entretien avec le président du syndicat Autonome de la Ville de Paris ; Entretien avec le permanent CFTC chargé de la DASES.

(14) Entretien avec le permanent CFTC chargé de la DASES ; Entretien avec Mme Allaire, Directrice de la DASES.

(15) Entretien avec le permanent CFTC chargé de la DASES

-une tendance favorable à une action dure et continue afin d'aboutir au plus vite

-une tendance, soutenue et suscitée par les syndicats, prévoyant un conflit long et prônant une stratégie de "grève perlée"

La première tendance aurait été surtout soutenue par les grévistes travaillant dans des crèches où elles étaient minoritaires, en plus des grévistes du 13ème arrondissement. C'est une sorte d'appréhension à retourner travailler pour un ou deux jours dans un univers hostile (notamment la directrice et les parents) qui expliquerait cette volonté de grève continue (16), outre la conviction qu'il s'agissait de la stratégie la plus appropriée.

Quant aux syndicats, leurs préférences allaient vers une stratégie de grève perlée d'abord pour ménager les forces des grévistes, surtout financièrement. *"On savait parfaitement bien que la grève risquait de durer assez longtemps"*, dira le responsable du syndicat Autonome, ce que confirment ses collègues

. Mais il s'agissait également de profiter du retour à la crèche pour expliquer l'action aux parents, afin que ceux-ci ne se retournent pas contre le mouvement. Cet objectif a été très bien rempli, comme nous le verrons par la suite. Enfin, le fait de reprendre le travail devait donner la possibilité aux grévistes d'essayer de convaincre leurs collègues non encore engagées dans le conflit, en jouant donc sur le "contrôle social".

C'est cette dernière stratégie qui l'emportera la plupart du temps, mais il arrivera que les syndicats soient mis en minorité et obligés d'entériner un vote de grève pour le lendemain alors qu'ils auraient voulu suspendre. C'est surtout la CFDT, "pensant être majoritaire" (17)

---

(16) Entretien avec le permanent CFTC chargé de la DASES ; Entretien avec le président de l'Association des Parents pour la Crèche Collective Parisienne (APCCP).

(17) Entretien avec le permanent CFTC chargé de la DASES

parmi les grévistes et ayant d'ailleurs probablement en partie raison (18), qui s'exposera à ce genre de désaveu.

Mais les débats ne tournent pas uniquement autour de la stratégie à adopter. Des A.S.I., des auxiliaires de puériculture, des éducatrices, des puéricultrices, et même quelques directrices présentes, prennent la parole pour exprimer leur "ras-le-bol" quant à leurs salaires et leurs conditions de travail. Les quelques directrices présentes sont mêmes huées pour leurs collègues absentes : "*c'était un véritable défouloir*" (19). Enfin, c'est lors de cette AG que furent désignées deux représentantes par arrondissement, chargées de la communication entre les AG et leurs crèches. Cette coordination est cette fois suscitée et mise en place par les syndicats. Certains syndicats (et notamment la CFTC) se montrèrent assez méfiants vis-à-vis de l'instauration d'une telle coordination. C'est surtout la CFDT qui insista pour qu'elle soit mise en place, et ceci "*pour se rapprocher des non syndiquées*" (20) et faire circuler l'information dans les crèches. Cette structure fonctionnera tout au long de la grève.

Mais ce 7 juin, le mouvement en étant à ses débuts, on décide de reconduire la grève pour le lendemain, avant de partir en manifestation jusqu'à l'Hôtel de Ville, où les manifestants (entre 800 et 1000 personnes (21)) sont arrêtés à hauteur de l'avenue Victoria. De 15h25 à 17h15, une délégation est reçue par des conseillers municipaux PC et PS qui lui font part de leur soutien. Ces AG suivies de manifestations jusqu'à l'Hôtel de Ville deviendront le lot quotidien des journées de grève suivantes, le rituel n'ayant souffert que quelques rares exceptions durant les

(18) La CFDT et la CGT sont les deux syndicats qui recueillent le plus de voix dans les crèches lors des élections professionnelles au Comité Technique Paritaire de la Ville de Paris

(19) Entretien avec le président du syndicat Autonome de la Ville de Paris

(20) Entretien avec le secrétaire général du syndicat CFDT des services publics parisiens

cing semaines de ce conflit, dont nous allons essayer maintenant de saisir les principales étapes.

### III-Du blocage au dénouement

Nous avons vu comment, du 31 mai au 7 juin, les principales formes de la grève s'étaient mises en place avec la constitution d'une Intersyndicale et le choix d'une stratégie de grève perlée, complétée par l'instauration d'une coordination interarrondissements pour pallier aux inconvénients de cette stratégie. Par la suite, on assiste à une période pendant laquelle les différents protagonistes -les grévistes, la Mairie de Paris et le gouvernement- prennent leurs marques, chacun affirmant sa détermination. Elle est suivie d'un durcissement de la grève qui finira pourtant par s'essouffler au bout de quatre semaines de conflit, avant d'aboutir à des négociations jugées très décevantes par les grévistes qui votent à regret la reprise du travail le 7 juillet au soir.

#### **A-Les protagonistes prennent leurs marques**

La grève se poursuit donc le jeudi 8 juin, pour s'arrêter ensuite jusqu'au 13 juin pour plusieurs raisons.

D'abord parce que les grévistes prévoyant une manifestation avec le soutien des parents pour le samedi,

il s'agit de pouvoir les sensibiliser et distribuer le tract préparé par les organisations syndicales (22) en retournant travailler le vendredi. Cette première manifestation en compagnie des parents sera en fait composée aux trois quarts de personnel des crèches. Elle rassemblera entre 500 et 750 personnes (23), et posera quelques petits problèmes aux organisations syndicales en désaccord avec un sit-in effectué rue de Rivoli à l'initiative des parents, sit-in qui à leur avis risquait de faire perdre au mouvement la sympathie de l'opinion publique.

Par ailleurs, le Comité Technique Paritaire de la Commune et du Département de Paris (CTP) doit se réunir le lundi 12 juin. Les syndicats, faisant partie du CTP, ne seraient donc pas disponibles en cas de grève pour diriger AG et manifestation. Lors de cette séance, la CFTC, mandatée par les quatre autres organisations, fait qui restera unique durant cette grève, lit une déclaration commune demandant l'ouverture des négociations à la Mairie de Paris, tout en reconnaissant que le Ministère "porte aussi sa part de responsabilité" (24).

Le lendemain de cette réunion, les syndicats font le point en AG sur la situation qui semble toujours bloquée. Le mouvement ne s'épuise pas encore puisque c'est 54% du personnel qui est en grève (25). On décide néanmoins, avant de partir en manifestation, de suspendre la grève une journée.

Mercredi, jour des questions au gouvernement, l'imbroglie administratif quant aux compétences pour négocier ne fait qu'empirer. En effet, M. Tibéri, Premier adjoint au Maire de Paris mais aussi député, pose à l'Assemblée Nationale une question orale à M. Evin, Ministre de la Solidarité, de la Santé et de la Protection

---

(22) Cf. annexe n°9

(23) Chiffres de la Préfecture de Police

(24) Cf annexe n°8

(25) Chiffres communiqués par la Mairie de Paris

sociale, qui répond au nom de M. Joxe, Ministre de l'Intérieur, dont dépendent les fonctionnaires des collectivités territoriales. Le Premier Adjoint demande au gouvernement d'adopter des textes nationaux relatifs à la filière sanitaire et sociale qui permettraient aux communes d'appliquer de nouveaux statuts à leur personnel. M. Evin répond alors à M. Tibéri que la Mairie de Paris a toute liberté pour fixer elle-même le statut de ses personnels, liberté qu'elle s'est donnée par la loi Bosson du 19 août 1986, puis par la loi Galland du 13 juillet 1987, et enfin par le décret du 25 avril 1988. Par ailleurs, M. Evin annonce que les statuts de la filière sanitaire et sociale seront soumis au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT) le 5 juillet. Mais c'est la dernière phrase de la réponse de M. Claude Evin qui pose problème. En effet, dans le compte-rendu analytique des débats, la déclaration se serait terminée sur l'évocation du CSFPT (26). Mais d'après le compte-rendu exhaustif, il aurait ajouté: "Mais je le répète, vous avez la responsabilité de régler le problème dont vous avez parlé" (27). Un débat d'interprétation s'instaurera entre les syndicats et la Mairie de Paris, dont la presse se fera largement l'écho. Les syndicats s'appuieront sur cette déclaration pour demander à la Mairie de Paris d'entamer les négociations, puisqu'elle en a la possibilité juridique. Quant à la Mairie de Paris, ses représentants argueront de l'examen national des statuts du personnel par le CSFPT, ainsi que du recours en Conseil d'Etat de la CGT et de la CFDT contre le décret du 25 avril 1988 pour se déclarer incompétente en matière de salaires, tout en proposant toujours d'ouvrir des négociations sur les conditions de travail et la formation.

Deux jours après ce débat, en fin d'après-midi, le Ministère de l'Intérieur, afin de lever toute équivoque, publie un communiqué dans lequel il confirmera la responsabilité de la Mairie de Paris pour le règlement du

---

(26) Cf. annexe n°5

(27) Cf. annexe n°4

conflit, en précisant que le CSFPT du 5 juillet n'examinerait pas toutes les filières.

C'est la tête pleine de ces débats à l'Assemblée Nationale que les grévistes se retrouveront en AG le jeudi au matin. Une journée de grève "pas comme les autres", puisque les syndicats ont annoncé dès mardi une "manifestation spéciale", dont les détails ont été communiqués en catimini au personnel par les délégués de la coordination interarrondissements, mis dans le secret par les syndicats. Effectivement, après l'AG, les grévistes présents se dispersent en petits groupes et, par des moyens de transport divers, convergent vers la mairie du 5ème arrondissement, c'est-à-dire celle de M. Tibéri. Le premier groupe de 30 à 50 personnes, aidé par le service d'ordre (SO) CGT, pénètre en force dans la mairie. Là, un échange de coups de poings a lieu entre un militant du SO et un vigile de la mairie qui tentait de bloquer les portes. Ce militant sera par ailleurs poursuivi ultérieurement devant les tribunaux et condamné à 3000 francs d'amende. A l'intérieur de la mairie, on s'assoie sur les marches, en demandant à voir M. Tibéri, pendant que les autres manifestants restés à l'extérieur (environ 700 personnes (28)) scandent "Tibéri négocie". Des CRS pénètrent alors à l'intérieur de la mairie par les portes arrières et des hauts-parleurs intiment aux manifestants l'ordre de sortir, en utilisant les sommations d'usage. Finalement, la mairie est évacuée sans que les manifestants n'aient rencontré M. Tibéri; ils se dirigent alors en cortège vers l'Hôtel de Ville, derrière une banderole intersyndicale proclamant "le Maire de Paris peut et doit négocier". On se disperse ensuite autour de 16h, après avoir obtenu qu'une délégation soit reçue le lendemain pour la deuxième fois par le Maire-Adjoint chargé de l'Enfance, et décidé par ailleurs de se retrouver le lundi suivant. Cette "action d'éclat" est visiblement restée dans la mémoire de tous les responsables

---

(28) Chiffres de la Préfecture de Police

syndicaux comme un "coup fabuleux" (29), et pourtant la presse n'y fit que très peu allusion.

Le lendemain, c'est soutenue par un rassemblement inopiné d'une centaine de manifestants (30) que la délégation pénètre dans l'Hôtel de Ville. Là, les négociateurs découvrent que des délégués de la CGC (qui n'appelle pas à la grève) ont été également invités. Ceci s'ajoutant au blocage de la situation, les délégués CFDT et CGT se lèvent et quittent la salle, mais le reste de la délégation ne suit pas, premier signe tangible de la situation précaire de l'Intersyndicale. Néanmoins, au début de la semaine suivante, c'est avec une combativité encore plus forte que les grévistes se retrouveront en AG.

#### **B-Le conflit se durcit**

En effet, à partir du lundi 19 juin, la grève semble prendre un tournant : elle sera reconduite sans interruptions pendant 10 jours consécutifs. Il s'agit pour les syndicats d'obtenir que les négociations soient ouvertes avant le 5 juillet, date à laquelle doit se réunir le CSFPT. Durant toute cette semaine, les responsables syndicaux vont s'évertuer, chacun de leur côté, à obtenir du Ministère de l'Intérieur qu'il leur "*laisse les mains libres*" (31), c'est-à-dire que comme prévu il ne prépare pas de textes concernant les éducatrices et les auxiliaires en vue de la réunion du CSFPT. A la Mairie de Paris, on est persuadé du contraire et par conséquent bien décidé à ne pas ouvrir les négociations avant d'avoir eu les résultats de cette réunion. Le suspens est le suivant : le

(29) Entretien avec le secrétaire général du syndicat CFDT des services publics parisiens

(30) Chiffres de la Préfecture de Police

gouvernement va-t-il ou non sortir des 'documents de cadrage' indiquant à la Mairie de Paris les grandes lignes d'une possible revalorisation?

Le lundi 19, c'est une assemblée surchauffée de 1200 personnes (32) qui se réunit à la Bourse du Travail. Un certain nombre de directrices a rejoint le mouvement. D'après Libération (33), 70% des directrices du 13<sup>ème</sup> arrondissement et 60% de celles du 18<sup>ème</sup> sont en grève ce jour-là. On parle d'établir un piquet permanent devant l'Hôtel de Ville, voir même devant le domicile de M. Tibéri. Cette AG sera suivie d'une manifestation, comme celle du lendemain. Le mercredi 21 juin, le personnel des crèches se livre à ce qu'il qualifie sa "deuxième action d'éclat" : après l'AG, l'assistance se disperse pour se retrouver à 15h sous le pilier sud de la Tour Eiffel, où une banderole "crèches en colère" est accrochée. Cette action passe totalement inaperçue, puisque ni *Le Quotidien de Paris*, ni *Libération*, ni *Le Monde*, ni *Le Parisien Libéré* ne l'évoquent. Pendant ce temps, la délégation rencontre une nouvelle fois Mme Hermange, sans succès. Les deux journées suivantes seront des journées de grève banales, avec AG et manifestation, l'évènement étant créé par le Maire de Paris qui le vendredi 23 juin évoque la grève des crèches lors de sa conférence de presse mensuelle.

Par ailleurs, cette longue semaine est également l'occasion pour certains parents de crèches de s'organiser afin d'apporter leur soutien au mouvement, soutien dont les syndicats espèrent beaucoup, et notamment qu'il forcera la Mairie de Paris à ouvrir des négociations.

C'est ainsi que dès le lundi 19 juin, de nombreux parents assistent aux AG du personnel. De plus, dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement, des parents se réunissent pour décider des formes de soutien à apporter. La première AG

---

(31) Entretien avec le secrétaire général du syndicat CFDT des services publics parisiens

(32) Chiffres de la Préfecture de Police

(33) *Libération* du 20 juin 1989

des parents du 14<sup>ème</sup> donne lieu à un quiproquo, la moitié de l'assistance, qui croyait à un mouvement d'usagers en colère, quittant la réunion en apprenant que les organisateurs voulaient au contraire impulser un soutien à la grève. A la suite d'une manifestation d'une centaine de personnes (34) le mercredi 21 juin devant la Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement, c'est au niveau parisien qu'ils se rassembleront régulièrement à partir du 23 juin (environ une centaine par réunion) (35), parfois deux fois par semaine, dans une salle de la Bourse du Travail prêtée par les syndicats.

Lors d'une de ces AG, un parent propose une "manifestation-lancer de couches sales" pour le samedi 24 juin. Cette idée sera transmise au personnel des crèches, très enthousiaste. La manifestation rassemblera jusqu'à 200 personnes (36) dans la matinée et bénéficiera de longs articles dans les journaux (37). Pendant cette manifestation, une délégation de deux parents appartenant à l'Association des Parents pour la Crèche Collective Parisienne (APPC) est reçue par la directrice de cabinet de Mme Hermange. Cette ancienne association, qui avait été en 1986 le fer de lance de la bataille -perdue- de la mensualisation des jours de crèche, ne représentait qu'une composante minime de ce que l'on appellera le "mouvement des parents" mais avait pris rendez-vous avec la Mairie de Paris en son nom dès le début de la semaine. Ces deux parents, se transformant en "porte-paroles de la manifestation" (38), font part à leur interlocutrice de la décision qu'ont prise les parents en réunion, à savoir ne pas payer le mois de juin. De plus, ils lui expliquent que la seule issue positive au conflit est pour eux la

---

(34) Chiffres de la Préfecture de Police

(35) Entretien avec un parent du 20<sup>ème</sup> arrondissement;  
Entretien avec le président de l'APCCP

(36) Chiffres de la Préfecture de Police

(37) *Libération* et *Le Parisien Libéré* du 26 juin 1989, *Le Parisien Libéré* du 25 juin 1989, *Le Monde* du 27 juin 1989

(38) Entretien avec le président de l'APCCP

satisfaction des revendications des grévistes et demandent donc à leur tour l'ouverture de négociations.

Le lundi 26 juin, le taux de grévistes qui était descendu en fin de semaine précédente aux alentours de 35% remonte à 53% (39). Il faut dire que ce lundi est un jour important pour le personnel puisque le Conseil de Paris se réunit à l'Hôtel de Ville. En milieu de matinée, 500 personnes se retrouvent face aux véritables accès de celui-ci. Parmi les manifestants, on remarque la présence de deux conseillers municipaux communistes, Paul Laurent et Henri Malberg, lequel avait par ailleurs déjà participé anonymement au rassemblement du samedi. Une dizaine de syndicalistes sont reçus par les conseillers socialistes de la Ville de Paris et assistent à la séance du Conseil, où Henri Malberg (PC) et Georges Sarre (PS) essayent d'obtenir du Maire de Paris que le débat sur les crèches prévu à 15h30 ait lieu immédiatement, en raison de la manifestation (40), ce qui ne sera pas fait. On assistera l'après-midi à une belle empoignade entre les élus PS et ceux de la majorité, rejetant qui sur la Mairie de Paris, qui sur le gouvernement, la responsabilité de la situation (41), d'autant plus que ce même jour, les directrices et sous-directrices de crèches marseillaises se sont mises en grève pour obtenir l'application à Marseille de la revalorisation de 20 points d'indices obtenue par les directrices parisiennes au mois d'avril (42).

Pendant ces débats, les grévistes qui s'étaient séparées en fin de matinée Place de l'Hôtel de Ville, convergent par petits groupes vers Notre-Dame pour ce qui restera leur "troisième action d'éclat".

Le matin, quelques membres du SO syndical s'étaient rendus en éclaireurs à Notre-Dame afin de repérer les lieux

---

(39) Chiffres communiqués par la Mairie de Paris

(40) *BMO de la Ville de Paris* n°6, débats du Conseil de Paris, séance du lundi 26 juin, p.253-254, cf. annexe n°7

(41) op. cit., p.271-279, cf. annexe n°7

(42) cf. ci-dessus p.

pour l'action de l'après-midi. Là, un suicide venait d'avoir lieu du haut des tours, tuant deux personnes. L'information fut rapportée aux principaux dirigeants syndicaux, lesquels hésitèrent à maintenir la manifestation prévue pour l'après-midi de peur qu'on ne fasse porter aux crèches la responsabilité de ce suicide. Cette nouvelle est finalement gardée secrète. Après un rassemblement discret au siège d'un des syndicats, un peu avant 15h, des représentants syndicaux et une vingtaine de grévistes jouant les touristes montent aux tours de Notre-Dame, avec des sac-à-dos remplis de tracts et une banderole également dissimulée dans un sac-à-dos. A 15h pile, cette banderole portant la mention "crèches en colère" est déployée du haut des tours, et une multitude de tracts multicolores sont lâchés vers la place Notre-Dame, où attendent discrètement les manifestants. Arrive alors la camionnette CFDT avec hauts-parleurs. La manifestation est, de l'avis des participants, très réussie. Poutant, elle sera ignorée par la presse, seul *Le Parisien Libéré* lui consacrant deux lignes.

Malgré l'ambiance festive de ce lundi, les journées du 27 et 28 juin sont moroses, d'autant plus que la pluie s'est mise de la partie, écourtant la manifestation du mardi et empêchant celle du lendemain. Le 5 juillet approchant, on désespère d'obtenir des négociations avant cette date, et on vote la reprise du travail pour la fin de la semaine, tout en décidant de se retrouver le lundi 3 juillet.

Pendant cette longue attente de la réunion du CSFPT, la grève commence à s'essouffler.

### C-L'essoufflement et les négociations

C'est le vendredi 30 juin, lors d'une rencontre en milieu d'après-midi avec Mme Hermange, que la délégation obtient l'assurance que les négociations avec le Premier Adjoint au Maire de Paris s'ouvriront après le 5 juillet. Pour cela, elle s'est mise "en otage", selon les termes des dirigeants syndicaux, dans l'attente d'une réponse positive. M. Monginet, Directeur de l'Administration Générale, présent lors de cette entrevue, leur affirme par ailleurs tenir de source sûre que des textes concernant les auxiliaires de puériculture et les éducatrices seront présentés au CSFPT. Les syndicalistes, persuadés du contraire, restent incrédules.

Le lendemain a lieu une nouvelle manifestation des parents (250 personnes (43)) qui ont constitué un "comité de soutien", dont neuf délégués rencontrent Mme Hermange.

Tout le monde sait, le lundi 3 juillet, que la semaine qui s'ouvre sera la dernière semaine de grève. De nombreuses employées sont déjà parties en congés et les grévistes ne représentent plus que 33% du personnel (44), c'est-à-dire 20% de moins que les autres lundis. Les syndicats proposent de suspendre la grève le lendemain, mais la majorité de l'AG vote contre (45) et on décide donc de la maintenir pour les 4 et 5 juillet. Le permanent CFTD évoque également la possibilité d'élargir la grève à la banlieue le 5, pour faire pression sur le CSFPT, et ceci parce qu'il finit par penser que c'est l'attitude du gouvernement lors de cette réunion qui sera décisive. Cette proposition, probablement peu réalisable dans des délais aussi courts, ne sera finalement pas retenue.

Malgré ce vent de fin de grève qui commence à se faire sentir, on s'offre une dernière action spectaculaire

(43) Chiffres de la Préfecture de Police

(44) Chiffres communiqués par la Mairie de Paris

l'après-midi même en se rassemblant sous l'Arc de Triomphe. Le cortège s'engage ensuite sur les Champs-Élysées, dans l'intention de rejoindre l'Hôtel de Ville, mais devant l'impossibilité de négocier un parcours avec les forces de police présentes, la manifestation se transforme en course-poursuite dans le quartier pendant près de deux heures, avec tracts distribués aux passants. Cette aventure laissera d'excellents souvenirs au personnel, mais des souvenirs beaucoup moins bons à certains dirigeants syndicaux, CFTC notamment, qui protestèrent en vain auprès du SO CGT pour obtenir l'arrêt de la manifestation en raison des risques d'accidents et d'épuisement (46). Finalement, on se dispersera aux alentours de 17h Place de la République Dominicaine.

Le lendemain permet aux manifestants de reprendre leurs forces, puisqu'aucune AG ou manifestation n'a lieu, pour la première fois depuis le début de la grève. Par ailleurs, le taux de grévistes descend également pour la première fois bien au-dessous de 30%. Le 5 juillet, date tant attendue, seules 400 personnes (47) se retrouvent en AG. A 15h, la délégation, soutenue par 300 personnes qui envahissent la rue Lobau par surprise et grossie d'une syndiquée de base par syndicat, rencontre M<sup>me</sup> Hermange.

En fait, pendant tout l'après-midi, la délégation ainsi que les représentants de la Ville de Paris restent dans l'expectative, attendant de savoir ce qu'a décidé le CSFPT. On discute des salaires, mais toujours dans l'attente des résultats du conseil. La nouvelle tombe : le gouvernement a présenté un texte sur les auxiliaires préparé une semaine auparavant, comme l'affirmait M. Monginet aux syndicats incrédules, et également un texte sur les éducatrices. Ces textes jugés beaucoup trop insuffisants ont été rejetés à une large majorité par le conseil, c'est-à-dire par les élus locaux et les représentants syndicaux; seuls les

---

(45) *Lutte Ouvrière* du 8 juillet 1989

(46) Entretien avec le permanent CFTC chargé de la DASES

(47) Chiffres communiqués par la préfecture de police

représentants du Ministère de l'Intérieur ont voté pour. Les représentants de la Mairie annoncent alors à la délégation qu'ils comptent reprendre ces textes. On prend rendez-vous pour le lendemain. La délégation rejoint ensuite les manifestants devant l'Hôtel de Ville et après un compte-rendu des négociations, tout le monde se disperse autour de 21h.

Le 6 juillet, de 10 à 13h, on négocie avec Mme Hermange sur les conditions de travail. D'après tous les représentants syndicaux, les décisions prises sont assez satisfaisantes dans l'ensemble. Au total, la Mairie de Paris débloque 38 millions de francs destinés à embaucher du personnel, à attribuer des bourses d'études, à permettre l'insertion d'enfants handicapés dans les crèches et à mettre en place un système de remplacement du personnel absent. On prévoit l'instauration de quatre groupes de travail qui définiront les modalités d'application des mesures concernant les effectifs, la formation, le rôle des éducatrices et la vie quotidienne dans les crèches. Après cette rencontre, la délégation rejoint l'AG qui a lieu au même moment à la Bourse du Travail, laquelle vote la grève pour le lendemain à l'unanimité.

A 17h, la délégation retourne à l'Hôtel de Ville pour rencontrer cette fois-ci M. Tibéri afin de négocier sur les salaires. Celui-ci propose aux représentants de reprendre les textes rejetés par le CSFPT. Les délégués protestent, ceux-ci étant bien en dessous des revendications des grévistes. Finalement, et de l'avis de la plupart des délégués syndicaux, il n'y a pas de négociation, chacun restant sur ses positions. Du côté syndical, on explique que le mandat donné par l'AG n'avait pas précisé si l'on accordait une marge de négociation aux représentants, restreignant par là-même la latitude d'action (48).

---

(48) Entretien avec le secrétaire général du syndicat CFTD des services publics parisiens

Il faut noter que pendant les négociations avec M. Tibéri, M. Bled, Secrétaire Général du Cabinet du Maire, apporte au Premier Adjoint les votes précis du CSFPT, textes que les syndicats n'avaient pas en leur possession, alors qu'ils sont partie prenante du Conseil, contrairement à la Mairie de Paris. M. Bled aurait joué en quelque sorte le rôle d'observateur de la Mairie de Paris au conseil. En effet, M. Tabanou, ancien Président du CSFPT, avait invité le secrétaire général de la CGC, justement ce même M. Bled, à assister à titre honorifique au conseil, ce syndicat n'y étant pas représenté (seuls la CGT, la CFDT, la CFTC et FO siègent au conseil).

Au bout du compte, les grévistes obtiennent:

- pour les A.S.I. (catégorie D), un reclassement dans le groupe 3 (catégorie C), comme prévu par le CSFPT du mois d'avril, étalé sur trois ans en commençant par le personnel le plus âgé

- pour les auxiliaires de puériculture, une prime de 200F par mois dès le mois d'août, ainsi que la possibilité pour 20% de l'effectif du groupe III-bis (à partir du 7ème échelon) de passer à l'échelle 3 (ancien groupe V)

- pour les éducatrices, un reclassement dans la catégorie B-type dès le début de la carrière (les trois premiers échelons appartenant à la catégorie C), alors qu'elles demandaient la catégorie B.

Pendant que ces négociations ont lieu, 500 personnes effectuent un sit-in rue de Rivoli dans l'attente des résultats. Les manifestants, assis par terre, chantent diverses chansons de leur composition et les relations avec les CRS sont assez "bon enfant" quand tout à coup ceux-ci mettent leurs casques et sortent leurs fusils à grenades lacrymogènes, boucliers en avant. Il y a un moment de flottement dans la foule, tout le monde se levant. Arrivent alors 200 manifestants CGT de Renault, qui reviennent d'une action-commando rue de Bièvre destinée à obtenir la

réintégration des "dix de Renault", poursuivis par les CRS dont ils viennent d'enfoncer un barrage sur les quais de l'Hôtel de Ville. Nez-à-nez avec la manifestation des crèches, ils demandent à prendre la parole dans les haut-parleurs et tentent de se mêler au personnel des crèches mais en sont semble-t-il dissuadés par le SO CGT qui encadre la manifestation. Les grévistes des crèches se ressaisissent et se rassoient calmement. Les 200 de Renault continuent alors leur chemin, mettant ainsi un terme à cet incident jugé assez impressionnant par le personnel.

A 20h30, la délégation sort de l'Hôtel de Ville et annonce les maigres résultats des négociations. C'est la déception parmi les grévistes.

Le lendemain, ils se réunissent à la Bourse du Travail. L'ambiance est morose. Le représentant CFDT fait voter par l'AG la marge de négociation dont il a si fortement ressenti le manque, espérant pouvoir revoir à nouveau M. Tibéri. Après l'AG, les délégués se rendent à l'Hôtel de Ville et rencontrent une nouvelle fois Mme Hermange pour négocier sur le paiement des jours de grève. Mais celle-ci ne propose que le paiement d'un quart des jours de grève, alors que les syndicats demandent la totalité. La situation semble bloquée, la Mairie de Paris, d'après tous les syndicats, se sentant en position de force. La délégation essaye également d'obtenir de la mairie de rencontrer à nouveau M. Tibéri, pour reprendre la négociation sur les salaires et notamment obtenir que la prime de 200F des auxiliaires soit transformée en points indiciaires. On leur répond que les négociations sont terminées sur ce point. L'entrevue se termine à 14h, sans résultats.

De 15h à 17h20, une nouvelle AG a lieu (400 participants selon la préfecture). On vote à regret la reprise du travail, proposée par les syndicats qui ont consultés préalablement leurs adhérents. On avance comme argument que la situation est bloquée, qu'il ne sera pas possible d'avoir un interlocuteur dans la semaine à venir et que les vacances approchant, il y a risque de

démobilisation. Peut-être les syndicats craignaient-ils également des "dérapages" si la grève continuait (49). Avec amertume, on évoque les sommes qui seront dépensées quelques jours plus tard pour la fête du bicentenaire. On décide néanmoins qu'il ne s'agit que d'une suspension, que l'on se retrouvera en septembre, où l'on adoptera de nouvelles formes de lutte.

La délégation retourne alors à l'Hôtel de Ville pour retrouver Mme Hermange à 18h et reprendre les négociations. Une centaine de personnes se rassemblent place de l'Hôtel de Ville pour soutenir les délégués. Les représentants de la Mairie de Paris restent sur leur position : le paiement d'un quart des jours de grève, ce qui représente à peine 5 jours. Le responsable CFDT hausse soudain le ton, alors qu'il était resté très modéré pendant toutes les négociations. Il a expliqué que le délégué CGT et lui-même s'étaient réparti les rôles avant les négociations : M. Delattre devait jouer le rôle de la tendance dure, et M. Lubek celui du négociateur plus conciliant, et cela en réutilisant les images traditionnelles de la CGT et de la CFDT. L'effet de surprise marche, puisque Mme Hermange part téléphoner à M. Tibéri, et revient en annonçant que la mairie ira jusqu'à payer un tiers des jours de grève plus un. D'après les syndicats, la mairie a ici perdu 2 jours, puisque de toute manière la reprise du travail avait été votée (ce que la mairie n'était pas sensée savoir). Les négociations se terminent à 19h, définitivement cette fois-ci.

Le samedi 8 juillet sera l'occasion pour le comité de soutien des parents et quelques grévistes de faire une dernière apparition publique. Une centaine de manifestants (50) se rassemblent Place du Trocadéro, pour se rendre ensuite par surprise au square des Etats-Unis qu'inaugure M. Chirac en compagnie de l'ambassadeur américain. Là, un "jet de biberons" en plastique contenant une "déclaration

(49) Entretien avec le président du syndicat Autonome de la Ville de Paris

des droits de l'enfant et de la crèche" a lieu. Un policier est légèrement blessé par un parent qui a utilisé un biberon en verre. Le texte de la déclaration est le suivant :

*Article 1er*

*Tout enfant dont les parents le demandent a droit à une place dans une crèche de sa commune de résidence*

*Article 2*

*Le personnel des crèches est qualifié. Son statut est établi en conséquence.*

*Article 3*

*Chaque crèche dispose du budget nécessaire à sa mission.*

*Article 4*

*Chaque maire assume dans sa commune le bon fonctionnement du service public éducatif de la petite enfance. Il est responsable du respect de la présente déclaration.*

La dispersion se fait à 12h15. Ainsi se terminent cinq semaines d'un conflit qui sans aucun doute fera date dans l'histoire des crèches de l'après-guerre.

## **CHAPITRE 2 :**

**REUSSITE D'UNE**

**MOBILISATION**

La grève des crèches qui a duré cinq longues semaines (1) semble être un exemple de mobilisation réussie puisque le taux de grévistes oscille entre 55 et 25,5% du personnel présent, autour d'une moyenne de 40%, chiffres considérables. Nous mettrons ici l'accent sur trois aspects pouvant expliquer cette réussite. Tout d'abord, le mouvement des crèches a été, comme nous avons pu le voir dans le chapitre précédent, largement dominé par les syndicats qui, en le limitant, lui ont permis de tenir dans la durée. Mais ce contrôle syndical n'a été rendu possible que par la mise en place d'un certain nombre de formes organisationnelles structurant le mouvement. En "professionnels des mouvements sociaux", les syndicats ont tiré partie des expériences de coordinations (étudiants fin 1986, cheminots début 1987, infirmières fin 1988...) pour empêcher l'émergence d'une telle structure au niveau des crèches en fournissant au mouvement des "substituts fonctionnels". Enfin, les différents types d'actions collectives utilisées par les grévistes, de par leur diversité et leur renouvellement, ont probablement favorisé le maintien d'un haut niveau de mobilisation parmi les grévistes.

---

(1) les grèves durent en moyenne entre 4 jours et 3 semaines à la Mairie de Paris

## I-Un mouvement limité par les syndicats

Le concept de mouvement auto-limité a été développé par Michel Dobry à propos du mouvement étudiant (2). Le mouvement des crèches apparaît comme un mouvement non pas auto-limité mais limité par les syndicats dans la mesure où l'instauration d'une Intersyndicale correspond à une "volonté de déconnexion affichée de l'objectif du mouvement vis-à-vis de toute autre visée politique, [à] sa neutralisation vis-à-vis des enjeux et clivages structurant les jeux politique qui se donnent pour tels, ceux des champs politiques légitimes" (3). D'autre part, cette limitation se traduira par une volonté de diminution des coûts de la mobilisation, à travers le système de la grève perlée.

---

(2) M. DOBRY, "Calcul, concurrence et gestion de sens. Quelques réflexions à propos des manifestations de novembre-décembre 1986", *La manifestation*, P. FAVRE, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1990 et "La fragilité d'un mouvement auto-limité", *Politix* n°1, hiver 1988, p.35-40

(3) M. DOBRY, "Calcul, concurrence ...", art. cit., p.372-373

#### A-Le "mythe du tous ensemble" (4)

La constitution de l'Intersyndicale répond tout d'abord à une forte demande de la base, qui va même comme nous l'avons vu jusqu'à menacer les syndicats d'instaurer une coordination en cas de non alliance entre ceux-ci, confirmant par là l'hypothèse selon laquelle les coordinations constitueraient entre autres un substitut fonctionnel à l'Intersyndicale (5). Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour expliquer cette farouche volonté d'unité des grévistes.

En premier lieu, on peut la considérer comme un effet de "mimétisme social" par rapport aux mouvements sociaux de 1988 (6). Le conflit des infirmières de l'automne 1988 est sans aucun doute très présent à l'esprit des grévistes, de nombreux ponts existant entre les métiers hospitaliers et les métiers des crèches ( possibilité pour les aides-soignantes de devenir auxiliaires de puériculture, statut des puéricultrices: infirmières spécialisées...). Plus généralement, la condamnation de la division syndicale est un trait caractéristique de la période actuelle (7), celle-ci étant considérée comme porteuse d'échecs et surtout comme une conséquence de la politisation des syndicats. En ce sens, la volonté d'unité peut être analysée en termes d'efficacité et de limitation. Dans une perspective olsonienne (8) et plus généralement dans une perspective de

---

(4) R. MOURIAUX, *Les syndicats dans la société française*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1983, p.214

(5) P. HASSENTEUFEL, *Emergence de mouvements identitaires limités et crise de la représentation : éléments de lecture socio-politique des coordinations*, Mémoire de D.E.A. de sociologie politique, Paris I, 1989

(6) M. DOBRY, "La fragilité d'un mouvement ...", art. cit.

(7) R. MOURIAUX, "Syndicalisation et désyndicalisation des salariés en France depuis la crise économique des années 70", *La crise des syndicats en Europe occidentale*, Colloque de l'Association Française de Sciences Politiques, Centre d'Etudes et de Recherches Internationales, 9-10 mars 1989

(8) M. OLSON, *Logique de l'action collective*, P.U.F, coll. Sociologies, 1987 (1ère édition : 1978)

mobilisation des ressources (9), elle peut correspondre également à une réduction des coûts d'information qu'occasionnerait une obligation de choix entre des syndicats connus uniquement par ouï-dire d'un personnel des crèches non syndiqué dans sa très large majorité. Enfin, cette unité conçue comme nécessaire peut être interprétée comme caractéristique d'une possible dimension identitaire du mouvement des crèches (10). Néanmoins, cette analyse en terme d'identité pose un certain nombre de problèmes étant donné l'aspect pluri-professionnel du mouvement. Nous y reviendrons par la suite.

Du point de vue des syndicats, il faut tout d'abord souligner le rôle fédérateur de la CFDT qui fournit la plate-forme commune est en quelque sorte l'intermédiaire entre la CGT et les autres syndicats. Cet engagement de la CFDT en faveur de l'unité syndicale correspond à la réalisation de l'un des objectifs annoncés par E. Maire lors du congrès en décembre 1988: "faire progresser les convergences entre les organisations syndicales sur des objectifs concrets" (11), et s'inscrit de plus dans le contexte du rapprochement entre les différents syndicats de fonctionnaires de l'automne 1988 (12). La présence de cinq syndicats (CGT, CFDT, CFTC, FO, Autonomes), fait rarissime, s'explique par l'implantation syndicale très faible voire quasi-nulle dans le secteur des crèches qui a eu pour conséquence que tous les syndicats se sont sentis concernés par un conflit qui leur permettait de se montrer "sur le terrain". Il s'agissait pour toutes ces organisations d'apparaître sur un secteur encore vierge de luttes et, en profitant d'une combativité inespérée, de s'imposer comme les représentants légitimes des aspirations du personnel.

---

(9) J. MCCARTHY et M. ZALD, "Resource mobilisation and social movements: a partial theory", *American Journal of Sociology*, vol.82, n°6, 1977, p.1212-1240

(10) A. PIZZORNO, "Considérations sur les théories des mouvements sociaux", *Politix* n°9, printemps 1990, p.74-80

(11) *Liaisons sociales*, suppl. au n°10367, n°126/88 du 28 décembre 1988, p.3

(12) J. SIWEK-POUYDESSEAU, *Les syndicats de fonctionnaires depuis 1948*, P.U.F., 1989, p.232-233

Donner l'image d'un front uni constituait le prix à payer pour diriger un mouvement dont certaines composantes, et notamment les crèches du 13<sup>ème</sup> arrondissement, n'auraient visiblement pas hésité à contourner les syndicats.

La limitation du conflit, que représentait déjà en soi la création de l'Intersyndicale, dans la mesure où elle allait obliger chaque syndicat à isoler ses discours à propos du conflit d'une analyse sociale globale (du fait des divergences existant sur ce point entre organisations) et à se *limiter* volontairement dans ses revendications à la plate-forme commune, fut encore renforcée par des discours syndicaux soulignant régulièrement la neutralité politique du mouvement, notamment en insistant sur la double responsabilité à la fois de la Mairie de Paris et du gouvernement dans la dégradation de la situation des agents, et ce bien que les revendications soient adressées à la Mairie (13). Ces discours, qui tentent à l'évidence d'empêcher une labellisation du mouvement en termes gauche-droite, sont d'abord révélateurs de la représentation que les syndicalistes ont des grévistes, et plus généralement du mouvement (14). Il faut rappeler que les syndicats considèrent les employés des crèches comme peu mobilisables et que l'ampleur de la grève dépasse toutes leurs attentes, comme l'atteste la taille de la salle- beaucoup trop petite- réservée à la Bourse du Travail par la CFDT le 5 juin. Ils craignent que le mouvement ne soit qu'une éphémère flambée et ont peur d'"effaroucher" les grévistes. C'est pourquoi ils préviennent à l'avance tout soupçon possible de "politisation".

D'autre part, ces discours témoignent des transactions et ajustements entre organisations syndicales dont l'unité d'action n'a rien d'évident à priori. Certaines organisations sont composées principalement d'adhérents électeurs du RPR, et en particulier le syndicat Autonome

---

(13) Cf. annexe n°8

(14) M. DOBRY, "Calcul, concurrence ...", art. cit., p.373

(15). Il s'agit pour ces dirigeants d'insister sur le caractère strictement professionnel de la grève pour empêcher toute inhibition que pourrait provoquer- et provoque- chez les militants une action dirigée contre un maire RPR, et de surcroît en compagnie de la CGT.

C'est donc l'interaction d'au moins deux logiques qui a conduit à une limitation du conflit des crèches. La limitation induite par la volonté unitaire des grévistes, qui s'est traduit au niveau syndical, au terme d'ajustements entre organisations, par une neutralisation politique du mouvement, puisqu'il ne s'agissait pas d'investir l'action d'un sens politique en rapport avec les enjeux des champs politiques légitimes, s'est vue renforcer par la représentation que les syndicalistes avaient des grévistes et du conflit. Elle se traduira au niveau tactique par le choix de la grève perlée.

### **B-La grève perlée**

La grève correspond à "la forme de conflit ouvert le plus coûteux et le plus chargé de symboles" (16). C'est, comme nous l'avons vu, entre autres pour réduire les coûts d'une telle action collective que les syndicats suggèrent une "grève perlée" (17). Ce choix implique par ailleurs que

---

(15) Entretien avec le président du syndicat Autonome de la Ville de Paris

(16) R. MOURIAUX, "Stratégies syndicales et manifestations de rue", *La manifestation*, P. FAVRE, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1990, p.307

(17) Il est d'ailleurs extrêmement intéressant de noter que l'expression de "grève perlée", utilisée par les syndicats et les médias pour qualifier ce choix, correspond à un glissement sémantique. En effet, J.D. Reynaud définit la grève perlée" comme celle dans laquelle "on prend son poste mais on limite sa production" (J.D. REYNAUD, *Sociologie des conflits du travail*, P.U.F., Que Sais-Je ? n°2035, 1982, p.14

le conflit est perçu comme potentiellement long, et surtout que la grève est finalisée, qu'elle est un moyen au service d'une revendication. Or cette tactique est loin de faire l'unanimité parmi les grévistes, et les suspensions proposées par les syndicats ne sont pas toutes acceptées, la grève étant reconduite huit jours consécutifs au plus fort du conflit. D'où vient cette divergence entre syndicats et grévistes?

On peut avancer l'hypothèse que , surtout lorsqu'il s'agit d'un personnel peu habitué à ce genre d'action, la grève est plus qu'un moyen, elle est aussi une fin en soi, elle comporte une dimension de révolte. Les syndicats ont cherché à canaliser cette révolte, à l'orienter vers des objectifs précis et à la faire durer jusqu'à ce qu'ils soient atteints, en un mot à la limiter.

Par ailleurs, dans la perspective de la théorie de l'identité, "la grève est à la fois constitutive d'un collectif plus fort, par la transgression commune et la référence à l'identité et destruction de ce collectif parce qu'il éclate ou risque d'éclater" (18). Cette rupture du collectif en termes de grévistes et non grévistes, la stratégie de la grève perlée, dans la mesure où elle multiplie les commencements, la reproduit à chaque reconduction et l'objective de manière particulièrement forte. Lorsqu'une grève est continue, "on sait (...) qu'à un moment il faudra retourner au boulot [aux] côtés [des autres qui sont restés au travail]. Et ça, on essaye de ne pas trop y penser mais ça fait peur et mal (19). Quand, comme dans le cas des crèches, la grève est discontinuée, chaque reprise rend visible cette pénible rupture du collectif (d'autant plus que le travail dans les crèches est un travail d'équipe), autre hypothèse explicative du fait que le personnel des crèches ait eu beaucoup de mal à

---

(18) P. BERNOUX, "Le modèle français de déclenchement des grèves", *Droit Social*, n°9-10, sept.-oct. 1988, p.627

(19) P. BERNOUX, "Le modèle français ...", art. cit., p.626

accepter cette stratégie qui portant, en termes de rationalité, semblait la plus appropriée.

Ceci permet d'avoir un nouveau regard sur la dynamique du conflit dégagée dans le premier chapitre dans lequel on distinguait les périodes de démarrage, de durcissement et d'essoufflement de la grève.

La première phase peut correspondre à un temps pendant lequel chacun teste ses positions, regarde agir les autres, à un moment où les identités grévistes- non grévistes se constituent. Lors des premiers jours de grève, on peut expliquer sa non participation au mouvement en avançant le fait que l'on n'était pas au courant, que l'on est pas totalement convaincu, tout en laissant entendre que l'on ne demande pas mieux que de se laisser convaincre. Mais au bout de quelques jours, les identités se cristallisent et la rupture est consommée. Les rapports entre grévistes et non grévistes deviennent plus tendus, et le retour à la crèche, ne serait-ce que pour une journée (ou surtout pour une journée) plus pénible. On est passé à la phase du durcissement. Il ne faut pourtant pas oublier que si le calcul et la finalisation de la grève sont parfois supplantés par d'autres objectifs, comme celui d'être ensemble, entre grévistes, au sein du collectif qui construit et renforce une identité, les objectifs d'un mouvement se redéfinissent au cours de "l'échange de coups" (20), et l'essoufflement de la grève semble difficile à analyser dans la perspective de la théorie de l'identité. Il semble d'ailleurs que ce soit une limite de cette théorie que de ne pouvoir expliquer la fin d'un mouvement. La démobilisation du personnel des crèches résulte directement nous semble-t-il de l'enchaînement des coups, comme nous le verrons au chapitre suivant. Néanmoins, le départ en vacances du personnel, dans la mesure où il détruisait et désorganisait les "unités naturelles de

---

(20) M. DOBRY, *Sociologie des crises politiques*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1986, p.21-28

l'espace de la mobilisation" (21), semble également avoir joué un rôle dans l'essoufflement du conflit (cf. graphique n°1).

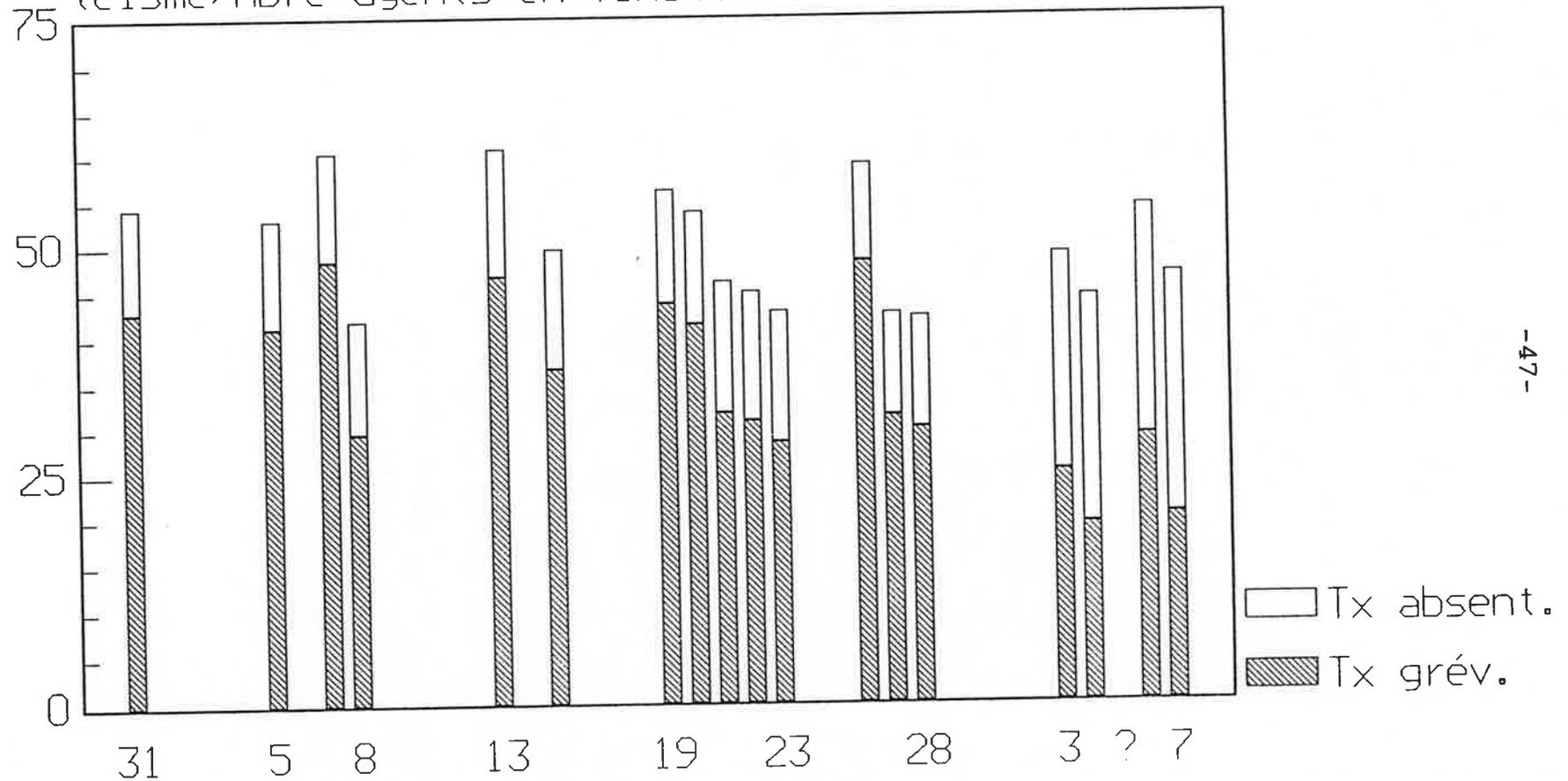
La limitation du mouvement des crèches par les syndicats a été rendue possible parce que ceux-ci ont pris la tête du conflit. Or cette prise en charge du mouvement par les organisations syndicales, si elle s'explique en partie par les caractéristiques des grévistes (jeunes femmes peu diplômées dans leur premier conflit), qui font qu'elles ne se reconnaissent pas une compétence à assumer un rôle de direction (22), a aussi été rendu possible par la mise en place de structures spécifiques de participation.

---

(21) M. DOBRY, "Calcul, concurrence ...", art. cit., p.366  
(22) D. Gaxie, *Le cens caché*, Ed. du Seuil, coll. Sociologie Politique, 1978

Graphique n°1 : Taux de grévistes et  
taux d'absentéisme (histogramme cumulé)

Tx de grévistes et tx d'absen-  
téisme/nbre agents en fonction



Temps (du 31 mai au 7 juillet)

## II- Les leçons des coordinations

Charles Tilly a bien mis en évidence le fait qu'un mouvement social n'a à sa disposition qu'un répertoire d'actions collectives limité, hérité des mobilisations passées (23). Ceci est valable pour les formes de l'action collective, mais on peut aussi logiquement penser que les structures que se donnent un mouvement font également partie d'un répertoire. En ce sens, l'apparition ou la réapparition des coordinations a rendu certaines pratiques de participation et de représentation plus légitimes que d'autres, évolution qui a été perçue par les syndicats dans leur ensemble, et particulièrement par la CGT et la CFDT (24). Dans le conflit des crèches, les syndicats ont cherché à reprendre ces pratiques tout en gardant le contrôle, et en particulier les pratiques de démocratie à la base et de circulation de l'information.

---

(23) C. TILLY, *From mobilization to revolution*, Addison-Wesley, 1978, chapitre V

(24) P. HASSENTEUFEL, *Emergence de mouvements...*, op. cit., p.153

## A-L'Assemblée générale quotidienne

Avant même le début du conflit, la CFDT rejointe ensuite par les Autonomes, convoque le personnel des crèches en AG le 2 mars et le 10 mai. L'AG deviendra comme nous l'avons vu quasi-quotidienne pendant la grève (17 AG pour 19 jours de grève), et c'est elle qui entérinera, par vote à main levée, les propositions d'action des syndicats et leur donnera mandat impératif pour les rencontres avec la Mairie de Paris. Avant les AG, les syndicats se réunissent chacun avec leurs adhérents, élaborent un certain nombre de propositions, puis l'Intersyndicale se réunit à son tour, en présence de deux non syndiquées, et prépare l'ordre du jour de l'assemblée.

Ce type de fonctionnement était loin de faire l'unanimité parmi les syndicats. Des divergences apparaissent entre d'une part les tenants de la "démocratie syndicale" et d'autre part les tenants de la "démocratie ouvrière" (25).

*" Il y avait une divergence entre organisations dans l'approche de ces assemblées des personnels. Parmi tant de divergences, il y avait aussi celle-ci, absolument tabou et secrète. C'était que les unes considéraient que les expressions de l'AG des personnels non syndiqués étaient des orientations dont on tenait le plus grand compte mais qui ne nous liaient en aucune façon alors que ce qui nous liait c'était le mandat reçu de nos adhérentes du secteur- qui n'était pas forcément toujours convergent avec les expressions générales et massives- et puis les autres organisations, le pensant ou ne le pensant pas sur le fond, prétendaient du moins respecter scrupuleusement toutes les*

---

(25) P. ROZENBLATT, "Compromis d'entreprise, médiation syndicale et dynamique sociale: réflexions à partir de la grève de la SNECMA (mars-mai 1988)", *La crise des syndicats en Europe occidentale*, Colloque de l'Association Française de Sciences Politiques, Centre d'Etudes et de Recherches Internationales, 9-10 mars 1989

*orientations des AG en disant nous, ce qui fait notre ligne intangible, c'est le vote des AG" (26).*

Les deux organisations tenantes de la démocratie syndicale sont la CFTC et FO, FO qui traditionnellement se méfie des AG: "FO table sur l'expression organisée des travailleurs, se méfiant des AG manipulables, des conseils d'atelier incontrôlables" (27). Pour sa part, le permanent CFTC a exprimé en entretien le sentiment d'avoir été manipulé par un personnel non syndiqué qui obligeait les syndicats à respecter ses décisions, tout en utilisant leurs services, sans que pour autant les adhésions ne viennent.: "C'est très peu "rentable" ,syndicalement j'allais dire, de se lancer dans une affaire pareille si lourde à gérer sur une base de syndicalisation de ce genre" (28).

La CGT et la CFDT, par contre, sont très attachées à l'importance des AG et des décisions qui y sont prises, suivies prudemment par les Autonomes. Les représentants aussi bien de la CFDT que de la CGT insistent fortement sur la responsabilisation des grévistes et expliquent de la sorte leur démarche en AG: "On ne venait pas avec des vérités toutes prêtes et des solutions miracles. On leur expliquait quelles étaient les alternatives que l'on voyait en pesant le pour et le contre et après l'AG en débattait" (29). Les positions de ces syndicats rappellent l'attitude qui fut la leur lors du conflit de la SNECMA (30). Il semble que ces organisations aient analysé les récents conflits sociaux et l'émergence des coordinations comme un besoin de "démocratie à la base", interprétation dont ils ont tiré les conséquences dans le conflit des crèches.

---

(26) Entretien avec le permanent CFTC chargé de la DASES

(27) R. MOURIAUX, *Les syndicats ...*, op. cit., p.187

(28) Entretien avec le permanent CFTC chargé de la DASES

(29) Entretien avec le secrétaire général du syndicat CFDT des services publics parisiens

(30) P. ROZENBLATT, "Compromis d'entreprise ...", art. cit.

Au-delà du problème de savoir s'il s'agissait d'un réel besoin de démocratie du personnel (n'oublions pas que les syndicats contrôlaient largement ces AG dans la mesure où ils fixaient l'ordre du jour, distribuaient la parole, définissaient les alternatives...), il me semble que les AG remplissaient un double rôle du point de vue des grévistes.

D'une part, elles constituaient un espace d'expression et d'échange dans lequel se forgeait une identité commune, par la confrontation des expériences et tout simplement par la rencontre d'employées en temps normal isolées chacune dans leurs crèches.

D'autre part, les mouvements sociaux des années 1986-88, qui faisaient partie de l'expérience indirecte de ces grévistes- et probablement la seule à leur disposition étant donné leur âge-, en définissant l'AG comme seule forme légitime d'organisation, ont construit les représentations qu'avait le personnel de ce que *doit* être une grève, des normes morales auxquelles elle doit se conformer. En ce sens, l'AG a certainement joué auprès des employés des crèches un rôle "d'incitation normative" (31) à la participation.

Du côté des syndicats, l'AG, outre qu'elle constituait une réponse à ce qui était perçu comme une attente des personnels, avait une double fonction.

En premier lieu, l'AG, dans la mesure où c'est à elle qu'appartient la décision finale, joue un rôle de "juge en dernière instance" des divergences syndicales. En définissant une position commune qui devra être respectée par toutes les organisations, l'AG oblige chaque syndicat à transiger avec sa propre ligne directrice; et ce qu'il n'aurait pas fait pour contenter une autre organisation, chaque syndicat le fait pour ne pas se trouver en discordance avec les décisions du personnel et pour continuer à se poser en tant que son représentant. L'AG

---

(31) A. PIZZORNO, "Considérations sur ...", art. cit.

joue en quelque sorte le rôle de "gendarme" de l'Intersyndicale, les responsables syndicaux menaçant leurs collègues qui feraient mine de vouloir renégocier entre syndicats une décision de l'AG de dénoncer leur "trahison" au personnel (32).

Par ailleurs, le système de mandat impératif donné par l'assemblée des personnels permet aux syndicats de légitimer, aux yeux de la Mairie de Paris, leur rôle de représentants d'un mouvement de non syndiqués, mandat impératif matérialisé lors des négociations par la présence de deux observateurs non syndiqués. La Mairie de Paris a d'ailleurs tenté, lors de la première rencontre du 7 juin, de remettre en cause la représentation syndicale en cherchant à dialoguer directement avec les deux non syndiqués, comme nous l'avons vu. Ces deux observatrices avaient donc un double rôle de légitimation des syndicats, d'une part par rapport à la Mairie de Paris et d'autre part vis-à-vis de l'AG, en contrôlant le respect par les syndicats des positions adoptées.

Mais outre l'AG, qui permettait une forme spécifique de participation des grévistes et légitimait les délégués syndicaux dans leur rôle de représentants, fut élaborée une autre structure : la coordination interarrondissements.

#### **B-La coordination interarrondissements**

C'est à l'initiative principalement de la CFDT et de la CGT que fut créée la coordination interarrondissement, pour laquelle existaient les mêmes divergences entre "tenants de la démocratie syndicale" et "tenants de la démocratie ouvrière" que pour l'assemblée générale. Ces deux syndicats

---

(32) Entretien avec le président du syndicat Autonome de la Ville de Paris ; Entretien avec le permanent CFTC chargé de la DASES

expliquent différemment l'utilité de cette structure. Pour la CGT, sa fonction principale est de responsabiliser les grévistes en les incitant à la discussion et à l'auto-organisation:

*"Ce qu'on avait souhaité c'est qu'elles aient des relations entre les arrondissements parce que c'est vrai qu'à un moment donné les organisations ne peuvent pas tout maîtriser et c'est vrai qu'à un moment donné la question peut se poser "est-ce qu'elles doivent tout maîtriser ?". Responsabiliser les gens c'est aussi leur laisser prendre des initiatives et notamment s'aviser à ce qu'elles fassent mieux connaissance d'un arrondissement à un autre et qu'elles soient capables de prendre des initiatives. Notre volonté à nous c'était de leur montrer qu'elles étaient plus fortes qu'il n'y paraissait et qu'elles étaient capables de plus de choses qu'elles ne le croyaient au départ" (33).*

La CFDT, quant à elle, la considère plutôt comme un moyen pour fortifier le lien entre syndicats et grévistes que constitue l'AG, en permettant notamment d'atteindre les grévistes ne se déplaçant pas aux assemblées:

*"Nous avons été nous syndicats à l'initiative d'une coordination mais dont le rôle n'était pas de direction de la lutte mais dont le rôle était d'avoir une liaison géographique avec l'ensemble des crèches pour pouvoir mieux avoir leur avis, éventuellement écouter leurs propositions et retransmettre ça après en Intersyndicale d'abord et après en AG. Donc on se ressourçait (34) auprès de cette coordination de représentantes d'arrondissement" (35).*

Au-delà de ce rôle joué pendant la grève par la coordination, son instauration est révélatrice de la manière dont c'est opéré le décollage de la mobilisation

---

(33) Entretien avec le secrétaire général de l'Union syndicale CGT des services publics parisiens

(34) souligné par moi

(35) Entretien avec le secrétaire général du syndicat CFDT des services publics parisiens

des crèches parisiennes. Elle met en évidence ce que furent les "unités naturelles de l'espace de la mobilisation" (36) au début de la grève. L'étage, la crèche et l'arrondissement constituent autant de collectivités de référence pour les grévistes. Les "autres significatifs" (37) ne sont pas les différentes professions mais bien les différents lieux de travail, dont on s'informe par téléphone ou en descendant les escaliers de l'état de la mobilisation (38). Les personnels du même arrondissement se rencontrent aux bouches de métro, se donnent même rendez-vous pour arriver ensemble à la Bourse du Travail où la structuration de la salle reproduit la structuration de l'espace de la mobilisation.

On peut se demander pourquoi l'arrondissement, division administrative, constitue ainsi un espace de référence. Les crèches, si elles dépendent de la Mairie de Paris, sont aussi sous la responsabilité de chaque maire d'arrondissement, lesquels leur accordent plus ou moins d'importance donc plus ou moins de crédits. D'autre part, elles sont régulièrement visitées par des psychologues et des médecins qui ont plusieurs crèches sous leur responsabilité, le plus souvent toutes les crèches d'un arrondissement. En cela, la situation des établissements est quelque peu unifiée par arrondissement et c'est sur ces unités que jouent les préjugés sociaux quant à la propension à l'action. Ainsi, le 5 juillet, "*même les crèches du 16ème et du 7ème seront fermées*", rapporte *Libération* (39). Ces arrondissements centraux bénéficient en effet de plus de personnel et de matériel, tout comme le 5ème arrondissement dans lequel la D.A.S.E.S a son siège, et leur entrée dans la grève constitue un "effet de seuil" (40) qui révèle l'importance de la mobilisation au personnel

---

(36) M. DOBRY, "Calcul, concurrence ...", art. cit., p.366

(37) Ibid.

(38) Entretiens avec les personnels de la crèche Oudiné

(39) *Libération* du 3 juin, propos attribués à une gréviste

(40) M. DOBRY, "Calcul, concurrence ...", art. cit., p.371

Ceci nous permet de revenir au rôle qu'a pu avoir la coordination interarrondissements, cette fois-ci pour le maintien de la mobilisation dans la durée. Si les fonctions mises en avant par les syndicats, à savoir favoriser l'initiative et faire circuler l'information entre les grévistes et leurs représentants n'est pas à négliger, il semble aussi que cette structure ait permis un renforcement des "incitations de solidarité" (41) par la construction du groupe et les déplacements auxquels elle a donné lieu.

En effet, la structuration par arrondissement a incité à des visites régulières d'une crèche à l'autre, et surtout aux crèches encore ouvertes, par le personnel gréviste du même arrondissement, ainsi qu'à des réunions de tous les grévistes dans un établissement pour préparer la banderole de l'arrondissement, ou pour partir coller des affiches, permettant de la sorte le renforcement d'une identité collective jusqu'ici latente, des "tests de résolution réciproques" (42) d'une crèche à l'autre, et l'attestation de l'ampleur de la mobilisation (43) pour le personnel.

Ainsi, il semble que la coordination interarrondissements ait été un substitut fonctionnel à une coordination du type de celles qu'ont produit le mouvement étudiant ou le mouvement des infirmières dans la mesure où elle a permis comme elles la circulation "horizontale" de l'information sur l'état de la mobilisation, en même temps que l'organisation interne des différents groupes, dont Oberschall a montré l'importance pour l'action collective (44). Nous allons justement nous intéresser de plus près aux formes qu'a pris l'action collective, outre la grève, pendant ces cinq semaines.

---

(41) A. PIZZORNO, "Considérations sur ...", art. cit.

(42) M. DOBRY, "Calcul, concurrence ...", art. cit., p.370

(43) Cf. pour la même observation à propos de la grève de la SNECMA, P. ROZENBLATT, "Compromis d'entreprise ...", art. cit.

(44) A. OBERSCHALL, *Social conflicts and social movements*, Prentice Hall, 1973

### III- Les répertoires de l'action collective

Charles Tilly définit ainsi la notion de répertoire: "l'idée de répertoire présente un modèle où l'expérience accumulée d'acteurs s'entrecroise avec les stratégies d'autorités, en rendant un ensemble de moyens d'action limités plus pratique, plus attractif, et plus fréquent que beaucoup d'autres moyens qui pourraient, en principe, servir les mêmes intérêts" (45). Cette définition nous permet de différencier, au sein des différents types d'action utilisés par les grévistes des crèches, deux formes principales. Il s'agit tout d'abord des formes d'action qui, dans le répertoire actuel, apparaissent comme légitimes de par l'utilisation fréquente qui en est faite et leur acceptation par les autorités, à savoir les manifestations. Mais le mouvement des crèches a également utilisé un deuxième type d'actions qui se placent dans le répertoire à la limite de la légalité étant donné leur caractère non déclaré à l'avance, ce que nous avons nommé, à partir d'une labellisation "indigène", les actions d'éclat. Même si cette distinction peut paraître spéieuse au premier abord, elle nous semble utile pour les besoins de l'analyse, d'autant plus qu'elle était présente à l'esprit des acteurs.

---

(45) C. TILLY, "Les origines du répertoire de l'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne", *Vingtième siècle*, n°4, octobre 1984, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, p.99

### A-Une succession de manifestations?

La manifestation apparaît tout d'abord dans le mouvement des crèches comme un "renforcement" de la grève (46) qui, par les coûts qu'elle représente pour le personnel et la Mairie de Paris, contrairement par exemple aux grèves étudiantes, occupe une place centrale dans les moyens de protestation utilisés par le personnel. Pourquoi, dès lors, avoir "choisi" de passer du temps à manifester? Pour essayer de répondre à cette question, il nous semble utile de revenir à une définition de la manifestation: "Une manifestation est un déplacement collectif organisé sur la voie publique afin de produire un effet politique par l'expression pacifique d'une opinion ou d'une revendication" (47). Cette définition nous permet de distinguer entre deux types d'actions utilisés par les grévistes, la manifestation proprement dite avec son attribut principal, à savoir le déplacement collectif, et le rassemblement ou "sit-in", statique. Ces deux actions collectives sont quelque peu arbitrairement définies puisque les manifestations des crèches se transforment parfois en sit-in ou meeting, comme par exemple le lundi 19 juin, ou qu'inversement le sit-in est suivi d'un périple dans le quartier, comme le samedi 10 juin.

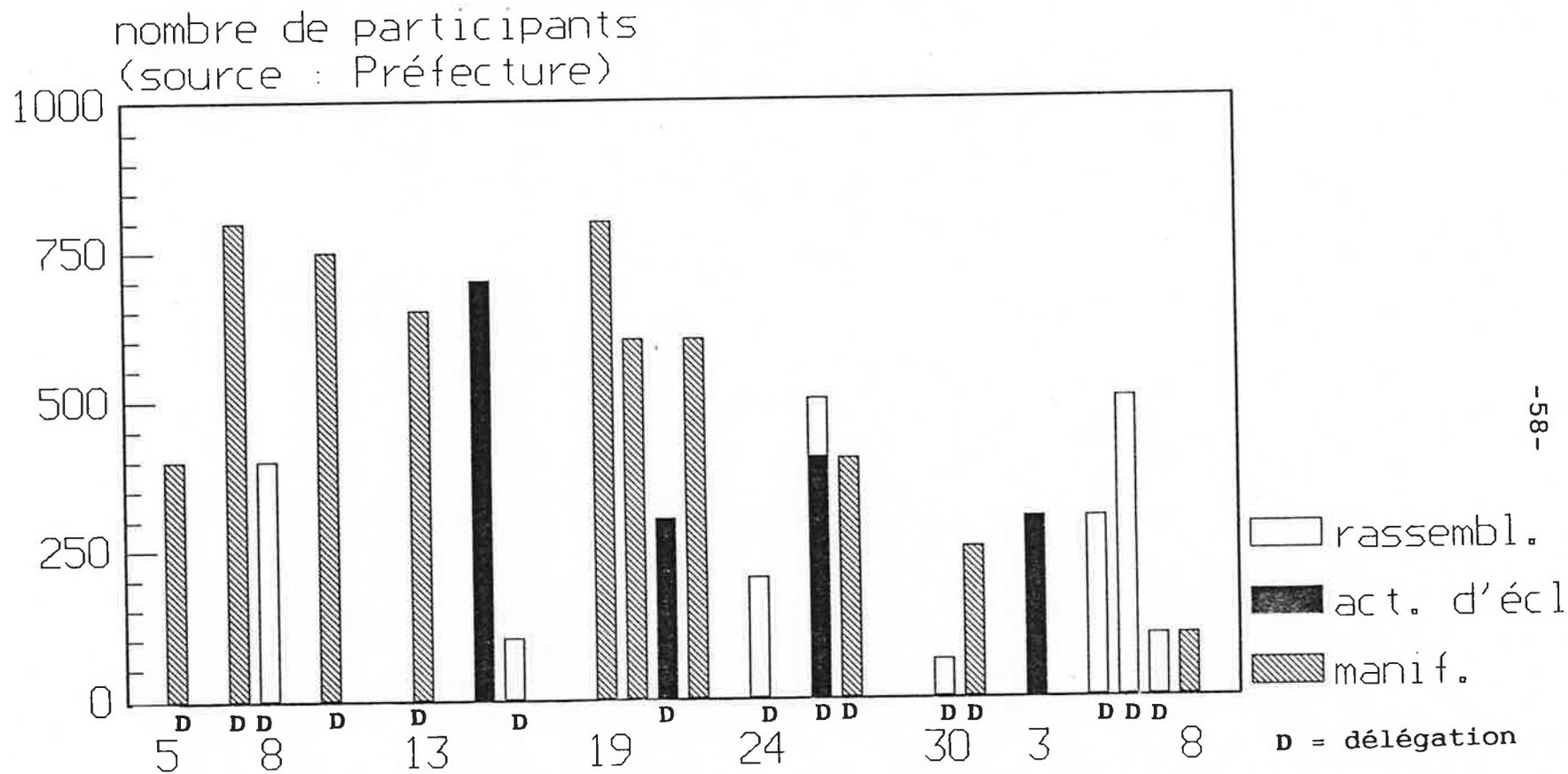
Néanmoins, une spécificité du rassemblement apparaît au récit de ces journées de grève. *Absolument tous* les rassemblements, qui ont lieu directement devant ou derrière l'Hôtel de Ville, prennent place au moment même où une délégation est reçue par des représentants de la Mairie de Paris, et se font en appui à cette délégation (cf. graphique n°2). Ce point est particulièrement frappant pour

---

(46) R. MOURIAUX, "Stratégies syndicales ...", art. cit., p.304

(47) P. FAVRE, "Manifester en France aujourd'hui", *La manifestation*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1990 p.15

Grahpique n° 2 : L'utilisation des différents types d'actions collectives (histogramme non cumulé)



temps (du 5 juin au 8 juillet)

les trois dernières journées de grève, pendant lesquelles se déroulent les véritables négociations : ces journées ne sont pas ponctuées par des manifestations mais par des rassemblements, alors même que des AG avaient lieu à la Bourse du Travail et qu'il aurait été possible de reprendre les parcours habituels jusqu'à l'Hôtel de Ville. Si l'on retient la distinction de R. H. Turner entre "registre expressif" (expressive) et "registre instrumental" (strategic) (48), il semblerait donc que les rassemblements relèvent plus spécifiquement de ce dernier registre, c'est-à-dire qu'ils cherchent avant tout à influencer la sphère décisionnelle, alors que les manifestations seraient plus proches du pôle "expressif".

Mais ce n'est pas seulement le type d'action choisie qui peut permettre de caractériser la fonction de l'action, étant donné l'univers de rareté, c'est-à-dire le répertoire dans lequel s'effectue le choix, la dimension temps, et la place de l'action dans le conflit intervenant également. Ainsi, les premières manifestations du conflit rassemblent pratiquement autant de participants que les AG. Puis, au fur et à mesure que la grève avance dans le temps, la différence se creuse au profit des AG (cf. graphique n°3). Il semble que ces premières actions de rue correspondent à l'idéal-type des "manifestations initiatrices" (49), ou fondatrices, alors que les suivantes appartiennent au registre routinier. Au début de la grève, la manifestation remplit des rôles multiples: elle rend visible le collectif et la revendication dont il est porteur aux yeux de l'opinion, des autorités et du groupe lui-même, mais de plus, elle permet la construction même du groupe et de son identité par la dimension de rite qu'elle comporte (50), et

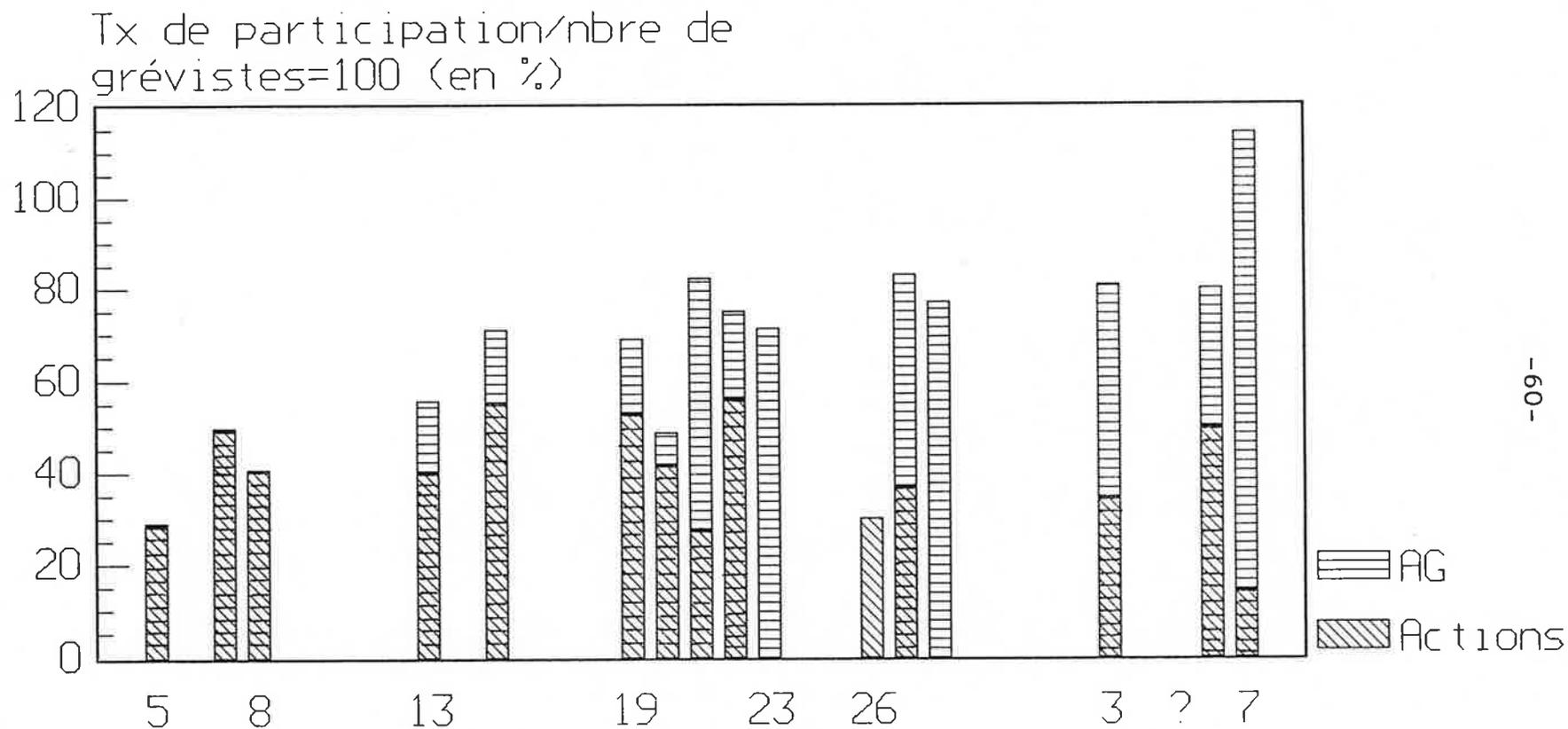
---

(48) cité in P. MANN, "Les manifestations dans la dynamique des conflits", *La manifestation*, P. FAVRE, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1990, p.276

(49) P. FAVRE, "Manifester en France ...", art. cit., p. 32-39

(50) A. PIZZORNO, "Sur la rationalité du choix démocratique", *Sur l'individualisme*, P. BIRNBAUM et J. LECA, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1986

Graphique n°3 : Taux de participation différentielle des grévistes aux AG et aux actions de rue (histogramme non cumulé)



Temps (du 5 juin au 7 juillet)

même en l'occurrence de rite initiateur. Cette dimension des premières manifestations ne peut être perçue que si l'on se rapporte à nouveau à la notion de répertoire et à la signification des manifestations, actions collectives légitimées par l'usage fréquent qui en est fait, mais en même temps espaces d'expression et d'affirmation de la combativité d'un groupe, en tant qu'actions réalisant l'affrontement physique en simulacre (51). Les premières manifestations peuvent donc s'interpréter, dans une logique d'identification (52), comme une lutte pour l'imposition d'une nouvelle définition de l'identité collective, contre celle d'un personnel soumis et dominé. Ce rôle sera également par la suite rempli, comme nous le verrons, par l'accomplissement d'actions d'éclat.

D'autre part, la manifestation fournit une information sur l'état de la mobilisation. Or, après les journées du 5 et du 7 juin, l'information sera véhiculée pour le personnel, plus que par les manifestations, par les AG, rassemblant entre 70 et 80% des grévistes et, pour la Mairie et l'opinion, par le taux de grévistes et le nombre de crèches fermées. En effet, si le 5 et le 7 les manifestations sont prévues à l'avance, et donc perçues comme des tests de mobilisation, ce n'est pas le cas pour les manifestations suivantes, qui se font à la suite des AG, après de rapides tractations avec les forces de l'ordre, qui cantonnent d'ailleurs les cortèges le long d'un trajet toujours identique. Ces dernières correspondent à l'impatience des grévistes de voir aboutir leurs revendications, allié à une croyance inconditionnelle en l'efficacité des manifestations que ne partagent pas les syndicats, un peu dépassés par ce "besoin" incessant d'actions publiques (53).

---

(51) P. FAVRE, "Manifester en France ...", art. cit., p.50

(52) A. PIZZORNO, "Sur la rationalité ...", art. cit.

(53) Entretien avec le secrétaire général de l'Union syndicale CGT des services publics parisiens ; Entretien avec le secrétaire général du syndicat CFTD des services publics parisiens

Toutes ces manifestations et rassemblements, dont la présente étude a nous l'espérons démontré la difficulté d'analyse tant leur sens dépend du contexte quotidien et de l'échange de coups dans lequel ils s'inscrivent, sont pourtant unifiés par l'identité publique du mouvement qu'ils contribuent à façonner. Le terme "d'identité publique" peut paraître quelque peu exagéré pour des manifestations qui n'ont eu que peu d'écho dans la presse, qui s'est surtout focalisée sur les AG et le nombre de crèches fermées comme témoins de la mobilisation. Néanmoins, même si elles sont rares, les descriptions et photos de manifestations insistent sur le caractère "bon enfant" et joyeux de ces processions pour lesquelles un important répertoire de chansons (54) et de slogans a été élaboré. Derrière la banderole "Crèches en colère", remplacée ensuite par une banderole intersyndicale "La Mairie de Paris peut et doit négocier", les cortèges s'organisent plus ou moins bien par crèche ou par arrondissement, que signalent banderoles et pancartes, sur lesquelles ont été juchés des poupées ou des ours en peluche. Certains manifestants arborent des bandeaux annonçant leur arrondissement d'appartenance, ou des pancartes "Stop-Petite enfance", ou encore tout simplement "ras-le-bol". Ce registre de bonne ambiance sur lequel jouent les manifestants sera repris lors d'un autre type d'actions collectives, les "actions d'éclat".

#### **B-Les actions d'éclat**

Durant la grève, seules quatre actions de rue n'eurent pas lieu Place de l'Hôtel de Ville. Autre particularité, ces quatre rassemblements *n'étaient pas annoncés officiellement à la Préfecture de Police, mais au contraire*

---

(54) Cf. annexe n°10

*préparés en secret.* Nous avons vu au premier chapitre que ces "manifestations surprises" du 15, 21, 26 juin et 3 juillet avaient pris des points différents pour cibles, dont seul le premier avait un rapport direct avec l'autorité visée par les grévistes, à savoir la Mairie du 5<sup>ème</sup> arrondissement. Les trois autres lieux ressemblent à une visite touristique de la capitale, puisqu'il s'agit de l'église Notre-Dame, de la Tour Eiffel et de l'Arc de Triomphe. Ces actions avaient semble-t-il été proposées par l'Intersyndicale, qui cherchait en les réalisant à renouveler la traditionnelle manifestation de la Bourse du Travail à l'Hôtel de Ville, en éludant le problème du trajet imposé et invariable, pour éviter la lassitude que pourrait provoquer chez les manifestants un mode d'action uniforme. Il s'agissait également, par ces actions surprenantes et imprévues, d'attirer l'attention des médias sur la grève des crèches.

Néanmoins, ces différentes actions, de par les cibles choisies, ne semblent pas toutes relever de la même logique. En effet, la première action à la Mairie du 5<sup>ème</sup> arrondissement avait avant tout pour but d'aller interpellé directement J. Tibéri, le Premier Adjoint au Maire dont dépendait le règlement du conflit, et qui refusait de rencontrer la délégation, en investissant la Mairie d'arrondissement dont il était l'élu. Comme on l'a vu au premier chapitre, ce "coup d'éclat" a donné lieu à quelques heurts entre le SO CGT (militants travaillant dans le secteur de la jeunesse et des sports à la Ville de Paris) et les vigiles du bâtiment, et il pose le problème, pour des actions à la marge de la légalité, du degré de tolérance qu'ont à leur égard les pouvoirs publics. L'investissement par la force d'un bâtiment administratif public relève d'un symbolisme beaucoup plus fort que l'apparition de quelques centaines de manifestants aux pieds des monuments historiques de la Ville de Paris, et ni les syndicalistes, qui ont considéré cette action comme un

"véritable succès militaire" (55), ni les responsables de la Mairie du 5<sup>ème</sup> arrondissement, qui ont poussé le vigile quelque peu malmené à porter plainte (56), ne s'y sont trompés. D'ailleurs, dès le lendemain, J. Tibéri dénonçait cette action dans la presse (57), la seule qui ait été officiellement condamnée.

Ceci révèle une des dimensions présente dans tous ces "coups d'éclat", bien qu'à des degrés différents selon les cibles choisies : "l'illégalisme" ou le "coup de force". La perspective de l'affrontement physique, dont on a vu qu'elle existait également pour les manifestations, est ici fortement soulignée. Toujours dans une optique de compétition pour la définition de l'identité collective, ces actions ont pour but, de par leur caractère "téméraire", d'affirmer une détermination, de réaliser symboliquement la "lutte" que mènent les personnels qui qualifient volontiers leur grève de "mai 68 dans les crèches" (58). Courir en groupe sur les Champs-Élysées poursuivis par les CRS (manifestation à l'Arc de Triomphe), évacuer un bâtiment public après des sommations en règle, autant de transgressions communes qui soudent le groupe, en donnant l'impression aux participants de "vivre un moment historique".

Mais si ces actions ont pour fonction d'affirmer fortement la détermination des grévistes, elles ne constituent pourtant pas une rupture avec les autres modes de protestation utilisés par le personnel des crèches, dans la mesure où elles adoptent le même style joyeux que les manifestations, voire même ludique : "*Ca faisait un peu scout, un peu jeu de piste*" (59). Il ne faut pas oublier qu'un des objectifs de ces actions innovantes, en rupture avec la routine de la grève, est d'attirer l'attention des

---

(55) Entretien avec le secrétaire général du syndicat CFDT des services publics parisiens

(56) Entretien avec le membre du SO condamné. Le vigile a essayé, lors du procès, de retirer sa plainte

(57) *Le Quotidien de Paris* du 16 juin 1989

(58) Entretien avec une éducatrice du 5<sup>ème</sup> arrondissement

(59) Ibid.

médias pour obtenir le soutien de "l'opinion". Pourtant, ces actions n'ont en général que peu ou même pas du tout d'écho dans la presse. Comment expliquer une telle inadéquation entre le but visé et l'effet obtenu ?

Plusieurs facteurs nous semblent avoir empêché une bonne médiatisation. En premier lieu, la logique même de ces actions gardées secrètes jusqu'à leur exécution a probablement dissuadé les journalistes, même prévenus, de se déplacer étant donné le caractère aléatoire qu'elles pouvaient revêtir à leurs yeux (60). Mais le mode de fonctionnement du champ journalistique quant à la sélection des informations a certainement aussi contribué à ce résultat. En effet, à la même période se déroulaient d'importants événements internationaux qui occupaient une place centrale dans les informations données par les journaux et la télévision, et notamment le "Printemps de Pékin" ainsi que la venue de Gorbatchev à Paris. Sur le plan national, les maigres rubriques étaient consacrées à la fête de la Tour Eiffel (17 juin), aux préparations du Bicentenaire, ainsi qu'à la grève des finances- qui touchait un public beaucoup plus vaste que les parents d'enfants de moins de trois ans, qui plus est ayant obtenu une place en crèche collective (61).

Ainsi, si ces actions ont eu un effet, c'est surtout sur les grévistes elles-mêmes, par l'attrait spécifique qu'elles pouvaient représenter et par l'image de détermination qu'elles leur renvoyaient.

Nous avons vu dans cette partie que les grévistes avaient utilisé de multiples formes d'action collective- les manifestations, les rassemblements et les "actions d'éclat". Ces variations ont probablement permis un maintien de la mobilisation, dans la mesure où la

---

(60) Entretien avec le permanent CFTC chargé de la DASES

(61) Seuls 11,8% des enfants de moins de trois ans ayant besoin d'un mode de garde sont accueillis en crèche collective en 1988 (source: G. HATCHUEL, *Accueil de la petite enfance et activité féminine*, Collection des rapports du CREDOC, n°61, mai 1989, p.36)

participation à l'action collective comporte toujours une dimension de croyance en son efficacité. Or le renouvellement des modes d'action et des cibles choisies a pu apparaître aux grévistes comme une multiplication des chances d'atteindre le but recherché: forcer la Mairie de Paris à ouvrir des négociations. Néanmoins, on voudrait pour finir réfléchir sur le "choix" qui a été ici opéré. En effet, d'autres types d'action avaient été proposés en AG, qui ne furent pas retenus, et notamment un sit-in permanent devant l'Hôtel de Ville et un piquet de grève devant le domicile de J. Tibéri. Le premier fut rejeté en raison des coûts qu'il représentait pour le personnel, qui n'était pas sûr de pouvoir assurer une présence en continu, mais aussi certainement en raison des risques qu'il comportait. Quant au second, ce sont les syndicats, et en premier lieu les Autonomes qui ont refusé un mode d'action jugé "amoral". Ces modes d'action collective non retenus montrent de quelle manière les répertoires agissent sur les participants à un mouvement, en associant à chaque forme d'action une représentation, une signification propre, relevant des conditions historiques de son utilisation.

P. Mann a écrit que "la capacité de mobilisation et le succès stratégique ne vont pas toujours nécessairement de pair" (62). La grève des crèches semble effectivement venir vérifier cette affirmation : malgré une mobilisation durable rendue possible entre autres à la fois par la limitation opérée par les syndicats, par les structures organisationnelles mises en place et par un répertoire varié d'action collective, la grève a débouché sur un échec.

---

(62) P. MANN, "Les manifestations ...", art. cit., p.274

**CHAPITRE 3 :**

**L'ECHEC DES**

**NEGOCIATIONS**

Il serait faux de dire que la grève des crèches a débouché sur un échec total, puisque financièrement toutes les catégories en ont retiré un gain, même minime, et que les concessions de la Mairie de Paris quant aux conditions de travail ont satisfait les personnels. Pourtant, aucun accord n'est signé entre les représentants syndicaux et la mairie et lorsque le vendredi 7 juillet l'arrêt de la grève est voté il ne s'agit en fait que d'une suspension de celle-ci jusqu'au mois de septembre. La déception règne parmi les grévistes, et notamment les auxiliaires: "on va rentrer dans les crèches la tête basse et la mort dans l'âme, mais on n'a pas le choix" (1).

L'échec ou la réussite des négociations, notions sociologiquement difficiles à définir, sont à rapporter avant tout aux calculs et attentes des acteurs, qui se mettent en grève pour saisir ce qu'ils perçoivent comme une opportunité. Dans le cas de la grève des crèches, la revalorisation différentielle, en créant un précédent, permettait à la fois l'apparition d'un "objectif réaliste"- un reclassement sur les grilles indiciaires- et d'une "voie d'action" (2)- forcer la Mairie de Paris à utiliser à nouveau le décret du 25 avril 1988. Or, même si "chaque acteur sait que son objectif est irréalisable dans sa totalité" (3), le personnel et les syndicats pensaient pouvoir obtenir beaucoup plus, d'autant plus que la forte mobilisation constituait en soi un succès. L'analyse de cet échec pourrait tout simplement se faire en termes de

(1) Une auxiliaire, cité dans *Libération* du 8 juillet 1989

(2) D. REYNAUD, *Sociologie des conflits du travail*, P.U.F, Coll. Que sais-je?, n°2035, 1982, p.59

"détermination" ou "d'intransigeance" de la Mairie de Paris. Sans sous estimer le poids que peut avoir une telle variable, c'est le déroulement même du conflit, à travers "l'échange de coups" (4), qui a permis de faire basculer le rapport de force en faveur de la Mairie de Paris, et qui a justement rendu possible son "intransigeance". Trois spécificités du conflit nous semblent avoir eu une importance lors de cet échange de coups. Il s'agit en premier lieu de la voie d'action choisie par les grévistes, remise en cause par la Mairie de Paris et forçant un troisième acteur, le gouvernement, à rentrer dans le conflit. En deuxième lieu, les structures de représentation utilisées lors du mouvement qui, comme nous l'avons vu, ont contribué pour une large part à la montée de la mobilisation, ont en revanche desservi les grévistes dans l'échange stratégique, notamment entre autres en raison du statut douteux d'une Intersyndicale qui n'en était pas une. Enfin, le soutien apporté aux grévistes par les parents, s'il permettait l'extension de la mobilisation, n'en a pas moins eu des conséquences inattendues, en opérant une traduction du conflit qui par là-même échappait à ses initiateurs.

---

(3) R. MOURIAUX, *Les syndicats dans la société française*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1983, p.204

(4) au sens défini par M. DOBRY dans *Sociologie des crises politiques*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1986

I-Le statut spécifique de la Ville de Paris

Nous allons tout d'abord essayer de comprendre pourquoi, pour une revendication portant sur les grilles indiciaires, et donc à priori un problème national, les syndicats ont choisi de limiter le mouvement à la Ville de Paris. Nous verrons ensuite quelles furent les conséquences de ce choix, en analysant l'enchaînement des coups auquel il a donné lieu.

### **A-Le choix de Paris**

Le conflit des crèches doit tout d'abord être replacé dans le contexte des négociations permanentes entre syndicats et Etat. La manifestation interprofessionnelle CFDT du 31 mai avait pour but d'obtenir l'ouverture des négociations sur la filière sanitaire et sociale, dans le cadre d'une refonte des grilles et d'une harmonisation entre ses deux composantes. Or la grève des crèches qui débuta à cette occasion devait, dans l'optique des syndicats, et particulièrement de la CFDT, permettre d'obtenir une revalorisation des différentes catégories de personnel, en utilisant l'opportunité que constituaient à la fois ce mouvement et l'utilisation récente par la Mairie de Paris du décret du 25 avril 1988 pour les directrices de crèches. Cette revalorisation aurait créé un précédent pour le gouvernement, lequel aurait alors eu les plus grandes difficultés à présenter au CSFPT des reclassements en-deça de ceux accordés par la mairie.

Mais pourquoi, pour atteindre cet objectif national, passer par l'intermédiaire municipal, en l'occurrence parisien?

Nous avons vu bien sûr que le décret du 25 avril ouvrait une voie d'action immédiate pour les employés des crèches de la Ville de Paris. Mais c'est aussi dans cette ville qu'existait une détermination du personnel à entamer un conflit. Si cette détermination peut s'expliquer justement par l'existence d'une voie d'action rendant l'objectif "réaliste", elle relève aussi des spécificités parisiennes du secteur des crèches. En effet, la Ville de Paris concentre le plus grand nombre de places en crèches collectives de France : au 31 décembre 1986, l'Ile de France rassemblait à elle seule 46,9% des places en crèches

collectives (5), dont plus de la moitié à Paris. Par ailleurs, les crèches parisiennes ont tendance à être de taille supérieure aux crèches de banlieue ou de province. Il s'ensuit une concentration exceptionnelle des personnels, ailleurs très dispersés. Cette caractéristique des crèches parisiennes peut expliquer que la mobilisation y ait été plus facile qu'en Province ou en banlieue, dans la mesure où cette concentration permettait à la fois une communication et l'existence du sentiment d'appartenir à un groupe, d'avoir une identité commune, dont C. Tilly a montré l'importance pour l'organisation et par là-même pour la mobilisation (6) et l'action collective.

Les syndicats, conscients de cela, avaient donc le choix entre deux alternatives:

-ou bien chercher à étendre le mouvement, en prenant le risque que le fort suivi de la grève à Paris soit noyé au milieu de mobilisations moins bien réussies, et s'adresser au gouvernement

-ou bien utiliser le potentiel parisien beaucoup plus fiable en demandant l'application du décret du 25 avril 1988 pour obtenir une revalorisation qui serait étendue à moyen terme aux crèches de la France entière, et donc s'adresser à la mairie.

C'est cette deuxième possibilité qui sera exploitée, non sans quelques hésitations, notamment à la fin du conflit, lorsque les syndicats commencent à penser que le gouvernement sortira finalement des "documents de cadrage". Il est d'ailleurs tout à fait intéressant de relever qu'à ce moment-là la proposition d'extension du conflit ne concernait pas la France entière mais se limitait à la banlieue parisienne, où les crèches sont également nombreuses, et où par conséquent on envisageait une

---

(5) G. HATCHUEL, *Accueil de la petite enfance et activité féminine*, Collection des rapports du CREDOC, n°61, mai 1989, p.23

(6) C. TILLY, *From mobilization to revolution*, Addison-Wesley, 1978, chapitre III

possibilité de mobilisation. Cette proposition ne sera pas retenue, comme nous l'avons vu, en raison de sa difficulté de réalisation dans un court laps de temps mais aussi à cause de l'échec stratégique qu'aurait constitué un changement de destinataire de la grève au dernier moment, alors que la définition de celui-ci était devenue un enjeu. En effet, si la limitation de la grève au cadre parisien a facilité la réussite de la mobilisation, elle a en même temps permis au Maire de Paris de nier toute compétence dans le règlement du conflit en replaçant le problème dans le cadre national, ce qui a donné lieu à ce que les journaux ont appelé le "jeu de ping-pong" entre le gouvernement et la mairie.

#### B-L'échange entre la Mairie de Paris et le gouvernement

La stratégie utilisée par le Maire de Paris consiste dès le début du conflit à refuser la spécificité parisienne des revendications des grévistes. Cette stratégie, classique, existe également dans le secteur privé où il arrive à la direction de "donner [à l'enjeu] un caractère très général pour le renvoyer à la négociation hors de l'entreprise" (7) et en particulier pour le renvoyer à la négociation par branche. Dans le cas de la fonction publique territoriale, son utilisation est facilitée par "la difficulté à identifier avec précision la partie patronale" (8). En effet, S. Dion relève dans son ouvrage *La politisation des mairies* les problèmes habituels auxquels se heurtent les syndicats municipaux dans leurs revendications, les maires profitant de cette difficulté pour "détourner vers l'Etat-patron les revendications du

---

(7) D. REYNAUD, *Sociologie des conflits ...*, op. cit., p.63

(8) S. DION, *La politisation des mairies*, Economica, coll. politique comparée, 1980, p.83

personnel et s'en servir comme d'un écran protecteur" (9). C'est ce que fait le Maire de Paris qui, dès le 31 mai, explique à la presse que "tout ce qui touche au statut et à la grille salariale des agents territoriaux relève du gouvernement et non de la mairie" (10), tout en reprenant à son compte les revendications des grévistes, en souhaitant que "les pouvoirs publics prennent dans les meilleurs délais les dispositions statutaires attendues par les personnels" (11). Lors de la séance à l'Assemblée Nationale des questions au gouvernement, M. Tibéri répète que "les élus locaux veulent répondre aux aspirations de ces personnels" (12).

En fait, la Mairie de Paris insiste tout au long du conflit sur "la légitimité des revendications du personnel", sur sa "compétence" et son "dévouement", tout en refusant d'endosser la responsabilité d'un refus. Quant au gouvernement, il adoptera exactement la même stratégie lorsqu'il entrera dans le jeu le 14 juin, en offrant aux grévistes une reconnaissance symbolique tout en niant sa compétence, relayé sur ce plan par les élus socialistes au Conseil de Paris.

Néanmoins, tout en insistant à plusieurs reprises sur les possibilités d'ouvrir les négociations qu'aurait la Mairie de Paris, le gouvernement ne lève jamais totalement l'équivoque sur le contenu des textes qui devaient être présentés au CSFPT, permettant ainsi à la Mairie de Paris de maintenir son refus de négocier sur les salaires jusqu'au 5 juillet. La mairie gagne de ce fait, comme l'a relevé la presse, "la première manche" (13). Comment expliquer cette attitude gouvernementale ? C'est J. Chirac qui, lors du Conseil de Paris du 26 juin, apporte un premier élément de réponse : une décision parisienne sur le statut des auxiliaires de puériculture aurait des

---

(9) Ibid.

(10) *Le Parisien* du 1<sup>er</sup> juin 1989

(11) *Le Quotidien de Paris* du 5 juin 1989

(12) Cf. annexe n°4

(13) *Libération* du 7 juillet 1989

répercussions non seulement dans toute la fonction publique territoriale pour tous les personnels de même statut, mais également dans la fonction publique nationale, où les aides-soignantes, sur le statut desquelles sont alignées les auxiliaires de puériculture, n'auraient pas manqué de s'appuyer sur ce précédent pour obtenir le même reclassement. L'Etat n'a donc aucun intérêt à ce que le conflit des crèches aboutisse positivement, d'autant plus que les aides-soignantes sont nombreuses (130 000 selon la CFDT).

Une deuxième raison nous semble avoir pesé sur cette attitude, relevant elle d'un aspect proprement politique. En effet le décret du 25 avril 1988, donnant au Maire de Paris une autonomie particulière quant à la gestion de son personnel, était loin de plaire au gouvernement, puisqu'il allait à l'encontre de la loi du 26 janvier 1984 cherchant à unifier les statuts de la fonction publique territoriale. Laisser planer le doute sur les textes qui seraient soumis au CSFPT permettait dès lors au gouvernement de laisser le décret se retourner contre son initiateur qui, dans sa volonté de ne pas négocier, était amené à lui donner une interprétation restrictive. Ceci est particulièrement visible lors des débats du 26 juin au Conseil de Paris où les élus du PS cherchent à mettre la Mairie de Paris devant l'alternative suivante :

-ou bien conserver la spécificité parisienne et négocier avec les grévistes

-ou bien renoncer à cette spécificité (14).

Cet échange, qui durera jusqu'au 4 juillet au soir, a eu plusieurs conséquences quant à la dynamique même de la mobilisation. En premier lieu, la reconnaissance de la légitimité des grévistes aussi bien par la Mairie de Paris que par le gouvernement, qui rivalisent de bonnes grâces envers le personnel en insistant sur sa compétence et son

---

(14) Cf. annexe n°7

dévouement, a sans aucun doute conforté les grévistes dans leur détermination, puisqu'il s'agissait d'une approbation de leur action.

En second lieu, cet échange constitue le 5 juillet en "date butoir". L'enjeu de la grève devient alors d'obtenir l'ouverture des négociations avant la tenue du conseil, puisque les syndicats, rappelons-le, sont persuadés que les textes présentés ne concerneront que les directrices de crèche et les puéricultrices, et que la Mairie de Paris cherche simplement l'essoufflement du mouvement. La dynamique de la mobilisation peut dès lors être considérée à la lumière de ce nouvel enjeu : l'essoufflement relatif de la grève à partir du 28 juin correspond au fait que personnels et syndicats ne croient plus à des négociations avant le 5 juillet, étant donné la proximité de cette date. Par ailleurs, cette baisse de la mobilisation résulte également (outre l'influence des départs en vacances comme destructeurs des réseaux et des communautés de référence) d'une déclaration du Premier Adjoint au Maire de Paris lors de la séance du Conseil du 26 juin qui, bien qu'elle soit passée inaperçue dans les médias, a certainement été entendue par les grévistes. En effet, M. Tibéri assure alors que la Mairie de Paris appliquera aux A.S.I. la réforme gouvernementale concernant les personnels de nettoyage, c'est-à-dire leur reclassement dans le groupe 3. Or ce reclassement correspondait à la revendication salariale de l'Intersyndicale pour la catégorie, qui n'avait dès lors plus de véritable raison de poursuivre la grève, en dehors des revendications sur les conditions de travail que la Mairie par ailleurs se déclarait prête à satisfaire.

Enfin, la "partie de ping-pong" entre mairie et gouvernement, qui a donné lieu à de nombreux articles, a probablement entraîné une occultation de la grève elle-même, passée de ce fait au second plan dans les journaux. Mais l'influence de cet élément sur les négociations est difficile à apprécier.

Après la tenue du CSFPT, où les textes concernant les auxiliaires et les éducatrices présentés par le gouvernement ont été rejetés à une large majorité, s'ouvrent les négociations entre l'Intersyndicale et la Mairie de Paris. On pourrait penser qu'il s'agit d'un "retour à la case départ" puisque la mairie va être obligée de décider seule des réponses à donner aux revendications salariales. En fait, l'enchaînement des coups a permis une redéfinition du rapport des forces et un changement de signification de l'ouverture même des négociations.

Tout d'abord, la Mairie de Paris, en reprenant les textes rejetés par le CSFPT, peut fournir une interprétation de ses concessions qui n'apparaît pas en porte-à-faux par rapport à ses déclarations précédentes sur l'utilisation du décret d'autonomie. Elle explique en effet que ses propositions ne s'éloignent pas du statut général; la réforme gouvernementale les intégrera à court terme puisqu'elles correspondent aux orientations souhaités par le Ministère de l'Intérieur. Elle essaye par là d'éviter de donner à son geste un statut de "précédent" dans l'utilisation du décret, précédent qui pourrait donner prétexte à de nouvelles grèves chez les fonctionnaires parisiens. Ce discours permet également à la mairie de refuser d'aller au-delà des textes gouvernementaux.

De plus, en refusant la spécificité parisienne du conflit, la Mairie de Paris a transformé la signification de la réussite de la mobilisation sur Paris. La forte mobilisation n'apparaît plus, au vue de la traduction opérée, que comme un échec de mobilisation nationale, et perd dès lors de son efficacité dans le rapport de forces.

Enfin, la menace de poursuite de la grève, qui constitue une arme fondamentale lors des négociations, n'est plus crédible le 5 juillet, et ce à la fois en raison des risques d'épuisement après déjà cinq semaines de conflit, mais aussi parce que la fermeture des crèches en période de vacances ne représenterait pas un coût excessif

pour la mairie, étant donné leur baisse de fréquentation à cette période là de l'année, ainsi que la fermeture de certaines crèches.

Ces considérations, si elles permettent de mieux saisir le pourquoi de l'échec de la grève, n'expliquent pas les raisons qui ont poussé le gouvernement à sortir un "texte-cadre", malgré les nombreuses démarches effectuées par les syndicats pour l'éviter. Le gouvernement craignait les conséquences qu'aurait pu avoir sur la fonction publique une revalorisation parisienne. Présenter des textes dont il ne pouvait que penser qu'ils seraient rejetés puisqu'ils n'avaient donné lieu à aucune concertation, avait le double avantage pour le gouvernement de ne pas endosser la responsabilité du refus de satisfaire aux revendications, tout en permettant à la Mairie de Paris de limiter ses concessions.

La limitation du conflit à la Ville de Paris, si elle a permis une meilleure mobilisation, a donc en revanche largement pénalisé les syndicats dans les négociations, en permettant un échange de coups au terme duquel la ressource qu'elle constituait s'est trouvée dévalorisée. Pourtant, d'autres facteurs ont, dans une moindre mesure, concouru à cet échec, et en particulier les structures de représentation dont s'était doté le mouvement.

## II- Une structure de représentation rigide

La négociation entre deux parties se présente comme un jeu stratégique dans lequel les marchandages et les ajustements sont habituellement de mise. Une des particularités des négociations à la fin de la grève des crèches est qu'aucun ajustement entre les positions de la Mairie de Paris et celles des syndicats n'a eu lieu, le règlement du conflit se résumant à une imposition par la mairie de ses propositions, au point que les syndicats ont pu parler "d'absence de négociations" (15), tout du moins en ce qui concerne les revendications salariales. Cet état de fait nous semble dû, outre aux caractéristiques générales de l'état du rapport des forces à la fin du conflit, au système de représentation mis en place alliant Intersyndicale, mandat impératif et observateurs non syndiqués. Ce système, s'il a pu consolider la mobilisation et lui permettre de s'étendre et de durer, a en revanche été à l'origine d'une formalisation des négociations qui a desservi les objectifs du mouvement. Nous verrons, en premier lieu, quels étaient les rapports au sein de l'Intersyndicale, en essayant de saisir les alliances qui ont pu s'y nouer, ainsi que les oppositions qui s'y sont déclarées. Nous étudierons ensuite en quoi ces rapports, mais surtout leur combinaison avec les autres éléments du

---

(15) Entretien avec le secrétaire général du syndicat CFDT des services publics parisiens

systeme de representation , ont pu aboutir à une absence de négociations.

### A-La "vraie-fausse Intersyndicale"

L'étude des rapports entre organisations à l'intérieur de l'Intersyndicale nécessite tout d'abord quelques éclaircissements sur le statut même de cette entente. Bien que la presse, les grévistes, et même les représentants syndicaux aient utilisé ce terme tout au long du conflit, il recouvre en fait une réalité différente de ce que l'on entend habituellement par Intersyndicale : "on s'est toujours présentés comme Intersyndicale au niveau des personnels et actuellement encore c'est le mot qui est le seul possible. Ceci dit une Intersyndicale ça comporte un certain nombre de règles assez précises, notamment par exemple qu'il y a un seul porte-parole pour l'ensemble des organisations syndicales, par exemple vis-à-vis du personnel, vis-à-vis de la Mairie de Paris et aussi vis-à-vis des médias. Là on a jamais fonctionné comme ça parce que chaque organisation voulait garder une certaine liberté de manoeuvre dans ses initiatives. Tout se faisait par accord tacite" (16). L'Intersyndicale de la grève des crèches s'est en fait résumée à un accord sur la plateforme revendicative ainsi qu'à la signature commune de tous les tracts.

En effet, les divergences entre organisations sont apparues à plusieurs reprises sur divers sujets, et la méfiance réciproque était de mise. Nous avons déjà vu à propos des AG et de la coordination interarrondissements la ligne de partage existant entre tenants de la démocratie syndicale (FO et CFTC) et tenants de la démocratie ouvrière (CGT, CFDT et Autonomes). Néanmoins, d'autres types de divisions fragmentaient l'Intersyndicale. Ainsi, on a pu retrouver lors de ce conflit le clivage entre "orientaux" et "occidentaux" relevé par R. Mouriaux (17), isolant la

---

(16) Entretien avec le permanent CFTC chargé de la DASES

(17) R. MOURIAUX, *Les syndicats ...*, op. cit., p.215. Cette distinction est empruntée par R. MOURIAUX à M. DUVERGER (*Les partis politiques*, Librairie Armand Colin, coll.

CGT des quatre autres syndicats, clivage qui s'est concrétisé par son ralliement tardif à l'Intersyndicale. Par ailleurs, la CGT était le seul syndicat à considérer que les revendications de la plate-forme étaient insuffisantes. Pourtant, ce clivage s'est vu quelque peu adouci par une complicité certaine entre les représentants CGT et CFDT. Ce lien relève de plusieurs facteurs.

En premier lieu, ces syndicats très largement majoritaires dans le secteur des crèches aux élections du Comité Technique Paritaire (CTP) se sentaient tous deux investis d'une responsabilité particulière vis-à-vis du conflit.

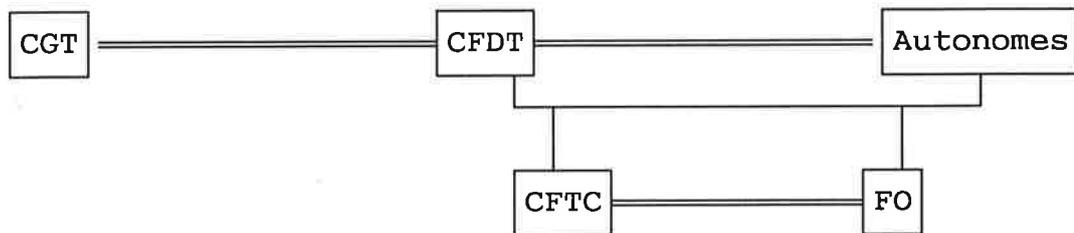
Par ailleurs, le parcours militant du secrétaire général du syndicat CFDT des services publics parisiens a probablement favorisé cette proximité. En effet, celui-ci, avant de rejoindre la CFDT, avait été militant à la CGT. Enfin, les affinités personnelles entre les deux représentants ont aussi certainement joué un rôle dans le rapprochement. Lors du conflit, à la fois la prédominance de ces deux syndicats et le lien qui existait entre eux sont apparus à plusieurs reprises, notamment en ce qui concerne les prises de parole en AG et à la Mairie de Paris, les syndicats se répartissant les rôles (18).

Enfin, un dernier clivage s'est fait jour entre syndicats à propos des types d'action à utiliser et de leur légitimité. L'occupation de la Mairie du 5ème arrondissement, par exemple, a été acceptée à regret par FO et la CFTC, qui avaient fait part de leurs doutes au représentant du syndicat Autonome. Ce syndicat occupait quant à lui une position intermédiaire à ce sujet, justifiant son acceptation en ôtant à l'action son caractère de coup de force et d'illégalité. Il considérait en effet légitime que des fonctionnaires de la Ville de Paris entrent dans une mairie, d'autant plus qu'ils ne

---

points Politique, 1976, p.325) et exprime le clivage séparant les partis communistes des partis non communistes  
(18) Cf. chapitre 1, p.31

portaient pas de banderole. On peut finalement résumer les relations entre les différents syndicats pendant le conflit par le schéma suivant:



La place centrale occupée par la CFDT dans l'Intersyndicale est évidente, ce syndicat jouant le rôle de lien unique entre la CGT et les autres syndicats. Ce schéma se verra confirmé par les suites de la grève des crèches. En effet, la mobilisation reprit comme prévu au mois de septembre, toujours sous la direction de l'Intersyndicale, et des AG se réunirent à raison d'une fois par mois environ. Une nouvelle journée de grève eut même lieu le 7 novembre. Or, le 8 décembre, lors d'une AG, l'Intersyndicale se brisa une première fois, avec le départ de la CGT, dont le schéma montre bien combien elle était isolée. Il faut noter que ce départ coïncide avec le changement de secrétaire générale de l'Union syndicale CGT des services publics parisiens. Une nouvelle recomposition eut lieu au mois de juin 1990, à l'occasion d'une nouvelle journée de grève. Le 21 juin, seuls trois syndicats appelèrent au débrayage, la CGT, la CFDT et les Autonomes, confirmant par là les positions de retrait des syndicats FO et CFTC, qui n'avaient pas ou peu de liens avec les deux syndicats majoritaires.

Ces relations complexes et méfiantes entre syndicats se sont vues compenser, dans les négociations, par le système

du mandat impératif et des observateurs non syndiqués, qui obligeaient toutes les organisations à défendre une position commune. Néanmoins, la combinaison de ces trois éléments a paralysé le système de représentation, en lui ôtant toute latitude d'action lors des rencontres avec le Premier Adjoint au Maire de Paris au sujet des revendications salariales.

### **B-La paralysie des instances représentatives**

Pendant toute la durée du conflit, l'Intersyndicale qui n'en était pas une a relativement bien fonctionné, toutes les organisations présentant un front uni, "restant cohérentes face à l'administration" (19), bien que la Mairie de Paris, connaissant bien ses interlocuteurs, ait cherché parfois à jouer sur les différences syndicales, s'étonnant de la position "étonnamment intransigeante" de certaines organisations, ou de leur unité d'action avec la CGT (20).

Néanmoins, cette cohérence n'a pas toujours été sans faille, notamment le 16 juin, où la CGT et la CFDT quittent la table des négociations sans être suivies par les autres organisations, le représentant Autonomes ayant expliqué qu'en l'absence de mandat impératif de l'AG à ce sujet, FO, la CFTC et les autonomes ne s'étaient pas sentis tenus de suivre les décisions des deux autres syndicats. Cet incident, sans conséquence réelle, montrait pourtant à la mairie la fragilité de l'Intersyndicale, et surtout les problèmes qu'elle pouvait avoir à réagir instantanément de manière articulée. Il n'est pas impossible que M. Tibéri

---

(19) Entretien avec une éducatrice observatrice non syndiquée

(20) Entretien avec le secrétaire général de l'Union syndicale CGT des services publics parisiens

ait compté sur cette difficulté d'adaptation lors de négociations salariales.

En effet, le 6 juillet après-midi, lorsque le Premier Adjoint au Maire présenta aux syndicats ses positions quant aux revalorisations statutaires, ceux-ci adoptèrent une position maximaliste, à savoir qu'ils ne dérogeront pas de la plate-forme revendicative, alors même comme nous l'avons vu que le rapport des forces était loin d'être à leur avantage. Cette position résulte semble-t-il de l'interaction entre les différents éléments du système de représentation. Aucune des organisations syndicales, dont l'unité n'était cimentée que par le mandat impératif garanti par la présence d'observateurs non syndiqués, n'osa remettre en cause ce mandat en laissant apparaître une marge de négociation, de peur d'être désavouée ou bien par ses collègues, ou bien par les observateurs, et de mettre ainsi en péril la fragile cohérence du système de représentation. Lorsque la CGT, face aux propositions de M. Tibéri, donna le ton en les rejetant en bloc, toutes les autres organisations se virent obligées de faire de même. Mais cette attitude des syndicats, si elle résulta du manque de souplesse du système, dut aussi beaucoup à l'erreur d'appréciation de la situation par les syndicats en général et par la CGT en particulier. Celle-ci pensait qu'une deuxième journée de négociations salariales aurait lieu avec M. Tibéri, étant donné ses expériences passées de conflit avec la Mairie de Paris (21), ce qui explique sa prise de position intransigeante que les autres organisations n'osèrent pas contredire.

Mais le système de représentation, s'il eut des conséquences négatives pour les négociations, a desservi également le mouvement quant à sa médiatisation : *"l'Intersyndicale n'a pas su gérer les médias, elle s'y est très mal prise, elle y a consacré trop peu de temps, en plus certaines organisations se surveillaient un petit peu*

---

(21) Entretien avec le secrétaire général de l'Union syndicale CGT des services publics parisiens

de ce côté là, chacun tirait un peu la couverture à soi, on voulait bien les médias mais à condition qu'on soit le premier à parler pour tout le monde" (22). Cette concurrence entre organisations a finalement donné lieu à une certaine "paralysie" dans le contact des médias, les syndicats cherchant certainement à éviter les conflits en demandant aux grévistes d'effectuer elles-mêmes les démarches de sensibilisation, ce qu'elle firent sans grand succès, probablement entre autres en raison de la difficulté que représentait l'accès aux médias pour des personnels peu qualifiés dépourvus de capital culturel.

Par ailleurs, la représentation des grévistes par l'Intersyndicale a nuit à la "publicité" du mouvement dans la mesure où elle a empêché sa perception en tant "qu'événement politique". P. Champagne caractérise l'événement politique, qui aura sa place dans les médias, par "l'impossibilité de distinguer entre l'événement proprement dit et les compte-rendus de l'événement" (23). Le mouvement des crèches, parce qu'il était balisé par les organisations syndicales, n'a pu donner place aux interprétations contrastées qui créent l'événement, contrairement par exemple au mouvement de soutien des parents, qui a bénéficié d'une excellente couverture médiatique, peut-être même au détriment de la grève elle-même.

---

(22) Entretien avec le permanent CFTC chargé de la DASES

(23) P. CHAMPAGNE, "La manifestation comme action symbolique", p.341, *La manifestation*, P. FAVRE, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1990, p.341

### III- Les opérations de traduction au sein du conflit

Une des données importantes de la grève des crèches est le soutien des parents dont elle a bénéficié. Ce soutien, qui est apparu comme une "ressource" (24) pour les grévistes, et qui a même favorisé dans une certaine mesure la mobilisation, n'a été rendu possible qu'au terme d'une opération de "traduction" des parents effectuée par les syndicats : "traduire c'est (...) exprimer dans son propre langage ce que les autres disent et veulent, c'est s'ériger en porte-parole. A la fin du processus, s'il a réussi, on n'entend plus que des voix qui parlent à l'unisson et se comprennent mutuellement (25). Mais ce processus, qui a nécessité des ajustements réciproques, a abouti à une redéfinition du mouvement des crèches, à une occultation des revendications salariales des personnels et à une focalisation des médias sur le mouvement des parents, dont nous chercherons à analyser les raisons.

---

(24) au sens de l'école de la mobilisation des ressources

(25) M. CALLON, "Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles St-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de St-Brieuc", *L'Année Sociologique*, P.U.F., 1986, p.204

### A-L'entrée en scène de l'usager

Les premiers articles traitant de la grève des crèches se voulaient le reflet des perturbations qu'elle causait aux parents et de leur mécontentement, en utilisant les termes de "journée noire dans les crèches", "embarras des parents", etc. L'importance accordée par les syndicats à la bonne image du mouvement dans l'opinion publique a eu pour conséquence que dès le début du conflit, ils ont cherché à obtenir le soutien des parents, et à imposer une "problématisation" spécifique de l'intérêt du parent de crèche collective, comme allant dans le même sens que celui des grévistes.

C'est ainsi que dans leurs premiers tracts cherchant à sensibiliser les usagers, les syndicats s'efforcent de lier les revendications des grévistes à la défense de la qualité du service public que représente la crèche. L'aboutissement positif du conflit irait dans le sens des intérêts parentaux. Cette problématisation s'accompagne de la mise en place d'un "dispositif d'intéressement" des parents, "ensemble des actions par lesquelles une entité s'efforce d'imposer et de stabiliser l'identité des autres acteurs qu'elle a défini par sa problématisation" (26), en particulier les manifestations de soutien du samedi. Ces manifestations rassemblant quelques centaines de parents, l'intéressement réussit, mais partiellement, car la représentativité des manifestants est mise en doute par la presse : "certains parents soutiennent le mouvement" écrit-on, et non "les parents".

Par ailleurs, les raisons même de leur mobilisation ne sont pas toujours interprétées par les médias dans le sens dans le sens que les syndicats donnaient au processus d'intéressement : c'est ainsi que plusieurs journaux considèrent ces manifestations comme le fait d'usagers en

---

(26) M. CALLON, "Eléments pour ...", art. cit., p.185

colère sans y voir un quelconque mouvement de soutien. Pour d'autres, la mobilisation rassemble des groupes de parents aux objectifs hétérogènes, certains manifestant pour obtenir des solutions de remplacement alors que d'autres veulent l'ouverture des négociations. Mais, au fur et à mesure que le conflit avance, cette identité de "parent-de-crèche-soutenant-la-grève" finit par s'imposer, grâce à la multiplication des procédures d'intéressement par les syndicats (pétitions, demandes d'envois de lettres à la mairie...), grâce à la mise en place d'une coordination des parents par ceux qui acceptent le rôle et l'identité définis par les syndicats, et enfin du fait de l'absence "d'actions de dissidence" de la part des parents qui rejettent cette identité. Cette traduction n'avait au départ rien d'évident, comme le montre le quiproquo qui eut lieu lors de la première réunion de la coordination (27).

On peut se demander pourquoi les syndicats ont cherché à opérer cette traduction, alors même que la mise en place du dispositif d'intéressement représentait un coût certain. Il s'agissait pour eux d'imposer une image positive du mouvement dans "l'opinion publique". Cette position repose sur la croyance en l'influence de l'opinion, et en particulier de l'opinion parisienne, sur la Mairie de Paris, de par sa position d'électorat potentiel. Mais il semble aussi que l'identification des parents comme soutenant les grévistes était perçue à raison par les syndicats comme nécessaire à la mobilisation, étant donné l'importance que lui accordait le personnel, qui avait un sentiment de culpabilité vis-à-vis des enfants et des parents. Ce sentiment, que l'on pourrait tenter de saisir à travers des déterminants moraux comme "le sens du devoir" ou "la conscience professionnelle" peut s'expliquer sociologiquement par la place occupée par le client dans l'organisation crèche. M. Letton et W. R. Rosengren retiennent deux dimensions conditionnant le poids et le statut du client dans une organisation : le "social space",

---

(27) Cf. chapitre 1, p.27

renvoyant à l'étendue du domaine d'intervention de l'organisation dans la vie du client et le "social time", correspondant à la durée dans le temps de la relation entre l'organisation et le client (28). "Lorsque ces deux dimensions sont positives" (ce qui est le cas dans les crèches, le client n'étant pas seulement l'enfant mais aussi le parent), "la donnée "client" fait davantage partie intégrante de la vie interne de l'organisation et en constitue une des préoccupations" (29). Ainsi, l'approbation de leur action par les parents était ressentie nécessaire par le personnel. Nous avons vu que cette traduction du parent avait partiellement réussi. Reste à savoir maintenant pourquoi certains parents se sont ainsi mobilisés et quelles en ont été les conséquences sur l'identité publique du mouvement.

#### **B-Ses conséquences sur l'identité publique du mouvement**

Pourquoi des parents se sont-ils mobilisés pour soutenir la grève des crèches alors que celle-ci les pénalisait ? "Ce qui m'a décidé à soutenir l'action, c'est qu'il y avait une bonne ambiance dans la crèche" (30). "Le rapport qu'on a avec le personnel n'est pas un rapport d'usager ordinaire. Elles connaissent bien nos enfants. On les tutoie. Elles font partie de la famille pendant un an ou deux" (31). La particularité de la relation

---

(28) M. LETTON et W.R. ROSENGREN, "Organisations and clients : lateral and longitudinal dimensions", *American sociological review*, 1966, p.802-810, cité in F. BOUCHAYER, "Médecins et puéricultrices de Protection Maternelle et Infantile. La recherche d'une identité et d'une légitimité professionnelle", *Revue Française de Sociologie*, 1984, p.67-90

(29) F. BOUCHAYER, "Médecins et puéricultrices...", art. cit., p.71

(30) Entretien avec un parent du 20ème arrondissement

(31) Un parent, cité dans *Libération* du 20 juin 1989

organisation-client dans les crèches, qui a eu un rôle dans l'importance attachée par les grévistes au soutien des parents a également joué en sens inverse, la crèche constituant une sorte de communauté où les incitations de solidarité ont permis la mobilisation. C'est d'ailleurs cette communauté de référence qui a servi de relais d'information et d'organisation pour la mise sur pied de la coordination, les personnels fournissant aux parents, oralement ou par voie d'affiches apposées dans la crèche, des numéros de téléphone pour contacter le bureau de la coordination.

Néanmoins, la mise sur pied d'une organisation, même sommaire, en si peu de temps, n'a été rendue possible qu'en raison des particularités sociologiques des "parents de crèche collective". Ceux-ci possèdent un capital culturel et social élevé prédisposant à l'action associative. En effet, deux catégories de familles sont largement surreprésentées dans les crèches, étant donné le manque de places existant : celles dont les revenus financiers sont suffisants (cadres supérieurs et professions intermédiaires) et celles qui ont accès à l'information à propos des démarches d'inscription (fonctionnaires, et en particulier les enseignants et les professions paramédicales) (32).

Par ailleurs, si l'utilisation de la crèche correspond à une possibilité, elle correspond également à un choix d'éducation insistant sur l'importance de la socialisation de l'enfant et de la rencontre entre enfants d'origines sociales différentes (même s'il s'agit en fait d'une illusion !) (33). En ce sens, il y a probablement chez les parents de crèches collectives une surreprésentation de personnes s'identifiant idéologiquement comme "de gauche", et donc plus enclins à défendre une grève. Les participants à la coordination rassemblaient d'ailleurs toutes ces

---

(32) G. HATCHUEL, *Accueil de ...*, op. cit., p.86

(33) Entretien avec le président de l'APCCP; *Libération* du 26 juin 1989

caractéristiques. Il s'agissait dans leur très grande majorité de cadres supérieurs, avec une forte représentation d'enseignants mais aussi de professionnels des médias, marqués à gauche tout en ne voulant pas que leur mouvement soit politisé, et ayant un présent et un passé de militantisme ("*la génération des étudiants et lycéens des années soixante-dix*", dira un parent).

Le fort capital culturel des parents, et leurs liens avec le monde journalistique ont certainement eut un rôle dans la bonne couverture médiatique des actions des parents de crèche, qui ont toutes eu droit à de nombreux articles. Mais ces articles ont également résulté de la préparation des actions, qui n'étaient prévues que dans le but d'attirer l'attention des médias :

*"Toutes les actions décidées en AG étaient bien évidemment décidées en fonction de la convergence d'intérêts avec le personnel mais en même temps c'était toujours "comment faire pour que les médias en parlent, que faire pour qu'on se fasse remarquer par les médias". Dans le bureau du comité de solidarité des parents, il y avait une véritable fascination pour les médias" (34).*

Enfin les particularités de ce mouvement surgi en dehors de toute organisation laissaient place à différentes interprétations, lui conférant la valeur "d'événement politique" (35).

Ces diverses interprétations, qui résultaient du processus de traduction en cours, reflétaient également les ajustements réciproques rendus nécessaires par le processus. En cela, le soutien des parents a contribué à donner un nouveau sens au conflit, à le traduire en retour en fonction des intérêts des parents mobilisés. C'est ainsi que l'accent mis par les syndicats sur l'amélioration de qualité du service public que visaient les personnels, pour obtenir le soutien des parents, a conduit à occulter

---

(34) Entretien avec le président de l'APCCP

(35) Cf. ci-dessus p.86

quelque peu les revendications salariales comme celles de "reconnaissance professionnelle" au profit des revendications portant sur les conditions de travail et les effectifs, tout en leur ajoutant les problèmes du nombre de places en crèches et de la difficulté à faire garder un enfant en bas âge.

Le mouvement des parents a gagné progressivement une autonomie et une dynamique propres, qu'atteste l'élaboration des répertoires de chansons et de slogans différents de ceux des personnels des crèches pour les manifestations, ainsi que la naissance à la suite de ce mouvement d'une association, "la fédération parentale des crèches". Certaines réactions des grévistes vis-à-vis des slogans et propositions d'action montrent à quel point les ajustements entre les deux mouvements étaient difficiles. En effet, celles-ci ont protesté vivement contre l'utilisation du terme de "nounous", qui allait à l'encontre de la reconnaissance des qualifications recherchée, tout comme elles ont refusé la proposition de certains parents d'aller garder eux-mêmes leurs enfants en crèche en signe de soutien, puisque cette action aurait eu pour signification qu'aucune formation spécifique n'était nécessaire à la garde des enfants.

Ainsi, le mouvement des parents, s'il a effectivement aidé à la mobilisation du personnel et même pendant un temps permis une plus grande médiatisation de la grève, l'a en revanche progressivement reléguée au second plan. Ce conflit salarial classique encadré par les organisations syndicales s'est vu ravir la vedette par le "problème de société" que révélait le soutien des parents, à savoir le problème de la garde des enfants.

L'échec de la grève des crèches a donc résulté de l'échange de coups qu'ont permis la limitation de la mobilisation à la Ville de Paris, la rigidité des structures représentatives dont s'était doté le mouvement, et enfin les opérations de traduction induites par le

soutien des parents. Ces caractéristiques du conflit, si elles ont pu contribuer à l'échec du mouvement, ont aussi, en revanche, facilité la mobilisation.

On peut donc esquisser une première analyse du décalage existant entre réussite de la mobilisation- et constitution d'un stock de ressources- et échec des négociations. Il semblerait que les ressources mises à disposition par le décollage de la mobilisation des personnels aient été "réinvesties" dans le mouvement lui-même pour assurer à la fois l'extension et la durée de cette mobilisation de cette mobilisation.

On peut penser que ceci est plus particulièrement spécifique aux mobilisations de populations auparavant inorganisées : la mobilisation, fragile, construit d'abord le groupe, souvent au détriment de sa fonction coercitive dans le rapport des forces.

Les facteurs ayant permis le décollage de la grève- si ils ont été abordés ponctuellement au cours de cette étude, n'en ont pas pour autant été clarifiés. L'existence d'une opportunité d'action permet l'analyse de la mobilisation du groupe, mais n'explique pas l'adhésion individuelle. En effet, le paradoxe olsonien, selon lequel l'acteur a intérêt à ne pas agir mais à laisser supporter aux autres les coûts de l'action collective, interdit de considérer l'opportunité comme explication de l'adhésion *individuelle*, quelques soient ses conséquences sur l'action du *groupe*. La théorie identitaire des mouvements sociaux permet d'apporter une réponse à ce paradoxe, tout du moins en ce qui concerne le début des mobilisations. Nous allons donc voir dans quelle mesure le mouvement des crèches peut résulter d'incitations de solidarité et de besoins identitaires.

**CHAPITRE 4 :**

**LE MOUVEMENT**

**DES CRECHES , UN**

**MOUVEMENT**

**IDENTITAIRE ?**

Les notions de "besoins de solidarité" et "d'identité" comme incitations à l'action collective ont l'inconvénient d'aboutir à une explication tautologique des phénomènes sociaux. A. Pizzorno a bien vu ce risque, qui propose de compléter sa théorie par la notion "d'incertitude des valeurs" résultant "de la disparition ou de l'abandon des certitudes précédentes" (1). Ce que nous nous proposons donc de faire dans ce chapitre, c'est "le repérage des types de rapports qui peuvent exister entre les propositions de nouvelles certitudes et la structure érodée des certitudes passées" (2). Nous essayerons d'abord de cerner le "déficit identitaire" du personnel des crèches avant de voir dans quelle mesure la grève a pu constituer une réponse à ce déficit.

---

(1) A. PIZZORNO, "Considérations sur les théories des mouvements sociaux", *Politix* n°9, printemps 1990, p.80

(2) A. PIZZORNO, "Considérations sur ...", art. cit., p.80

## I-Un "besoin identitaire"

La mise en scène de l'histoire de l'organisation crèche fait remonter celle-ci à plus de deux siècles, ou plus exactement à 1770, date à laquelle une "crèche" est créée par un pasteur vosgien pour accueillir les enfants de familles nécessiteuses. Sans tomber dans le biais qui consiste à rechercher la continuité historique en se fondant sur des homologues de vocabulaire gommant les évolutions radicales de la fonction d'une institution, au point que l'emploi d'un même mot pour désigner deux réalités distantes de deux siècles n'a plus guère de sens, il faut tout de même se pencher sur "la genèse continue de la discontinuité" (3) pour saisir l'évolution de la crèche, celle-ci donnant lieu à une "histoire objectivée" qui devient "histoire agie et agissante" par sa mise en scène et sa prise en charge par les agents (4). Ainsi, l'évolution de la crèche (dans ce qu'elle a été et dans sa perception) a vu le passage d'une institution charitable à une institution où sont apparues petit à petit les conditions permettant l'adoption d'un "modèle professionnel", notamment durant les quarante dernières années. La notion de "modèle professionnel" est définie par J.M. Chapoulie comme "un ensemble de représentations

(3) P. BOURDIEU, "Gens à histoire, gens sans histoire", *Politix* n°6, été 1990, p.59

(4) P. BOURDIEU, "Le mort saisit le vif. Les relations entre l'histoire réifiée et l'histoire incorporée", *Actes*

sociales des rôles et de l'organisation des professions" qui "structure les aspirations d'un certain nombre de corps de métier" (5). Il faudra examiner l'émergence de ces conditions, pour considérer ensuite dans quelle mesure l'évolution des structures de garde durant les dix dernières années a pu les remettre en cause.

---

*de la Recherche en Sciences Sociales* n°32-33, avril-juin 1980, p.6

(5) J.M. CHAPOULIE, "Sur l'analyse sociologique des groupes professionnels", *Revue Française de Sociologie*, XIV, n°3, 1973, p.89

## A-L'histoire des crèches ou l'apparition des conditions de l'adoption d'un "modèle professionnel"

Si les crèches privées, oeuvres d'associations charitables, apparaissent dès la fin du 18<sup>ème</sup> siècle, ce n'est qu'au cours du 19<sup>ème</sup> siècle que surgissent également les premières crèches publiques (6). Le personnel y est bénévole ou salarié d'origine ouvrière et les enfants reçus appartiennent aux couches les plus défavorisées de la société française. Le bénévolat disparaît peu à peu, laissant place au personnel non qualifié. Après la Seconde Guerre Mondiale naît la crèche moderne : avec l'augmentation du travail féminin, la rapide urbanisation et le rétrécissement de la famille à la famille nucléaire, les crèches connaissent un nouvel essor et une modification de leur fonction : de "refuges pour enfants de mères nécessiteuses" (7) elles deviennent un mode de garde pour les enfants de mères travaillant.

Parallèlement à ce début d'évolution du public concerné par la crèche sont créés des diplômes d'Etat spécifiques au personnel employé (le diplôme de puéricultrice date de 1945). Mais c'est à la fin des années soixante, avec l'apparition du "travailleur social" et l'inflation des diplômes que le recrutement social des travailleurs subalternes des crèches connaît un véritable changement. Il semble que les métiers de la crèche, "peu professionnalisés" et mal définis, aient permis un investissement des rôles et des positions débouchant sur une redéfinition de leur contenu. Les auxiliaires de puériculture semblent en effet appartenir actuellement à la fois à des familles d'ouvriers et d'employés non diplômés

(6) Pour cet historique très succinct, nous nous baserons sur F. DAVIDSON et P. MAGUIN, *Les crèches. Réalisation, fonctionnement, vie et santé de l'enfant*, ESF, 1986, 5<sup>ème</sup> édition (1<sup>ère</sup> édition 1970), Paris, malgré les intérêts propres des auteurs (médecins de la P.M.I.) dans une certaine présentation de l'histoire des crèches.

sur une trajectoire ascendante ainsi qu'à des familles de petits commerçants, artisans et chefs d'entreprise qui cherchent à opérer une reconversion de capital ou plutôt à stopper une trajectoire descendante (8). Cette évolution est confirmée par l'apparition dans la crèche à partir de 1975 des éducatrices de jeunes enfants, dont le statut de travailleur social a pu également permettre une redéfinition du métier d'auxiliaire de puériculture. Ainsi, l'évolution du recrutement et des diplômes requis pour le personnel subalterne des crèches a entraîné un changement d'appartenance à la fois réel et subjectif : le personnel des crèches, qui se considérait comme appartenant à la classe ouvrière, a évolué vers une place et un rôle moins bien définis dans la structure des classes mais proche de la classe moyenne.

Or "l'appartenance objective et subjective aux classes moyennes, et non à la classe ouvrière, définit une des limites les plus nettes de diffusion du modèle professionnel" (9). Cette condition, nécessaire et non suffisante à l'adoption d'un modèle professionnel, s'est vue complétée par un processus de professionnalisation du champ de la petite enfance, professionnalisation qui rendait possible la reconnaissance du travail dans les crèches comme "socialement qualifié" (10). Cette tendance, car il ne s'agit que d'une tendance, la professionnalisation de ce champ restant encore "imparfaite", résulte de "l'invention du modèle culturel de

---

(7) F. DAVIDSON et P. MAGUIN, *Les crèches ...*, op. cit., p.21

(8) Ces remarques ne résultent pas de sondages systématiques mais d'éléments recueillis lors d'interviews. Aucune étude sociologique n'existe à ce jours sur les origines sociales des auxiliaires de puériculture

(9) J.M. CHAPOULIE, "Sur l'analyse ...", art. cit., p.111

(10) La reconnaissance du travail effectué comme socialement qualifié est selon J.M. Chapoulie la deuxième condition de l'adoption d'un modèle professionnel. J.M. CHAPOULIE, "Sur l'analyse ...", art. cit., p.112

la prime enfance comme objet pédagogique et des tâches maternelles comme travail pédagogique" (11).

Le passage d'une institution de garde hygiéniste à une institution éducative insistant sur le développement psychique et intellectuel de l'enfant dérive à la fois de l'évolution du recrutement du personnel des crèches et de celui des clients des crèches, ces deux évolutions étant par ailleurs probablement liées entre elles. En effet, la définition de la prime enfance comme objet pédagogique "suppose les conditions d'existence des classes supérieures". De plus, "la demande des classes supérieures a chance d'exercer une influence essentielle dans la définition de l'institution chargée de la socialisation de la prime enfance" (12). Cette observation de J.C. Chamboredon et J. Prévot à propos de l'école maternelle, que confirme la théorie de M. Letton et W.R. Rosengren sur l'influence du client dans une organisation (13), nous semble s'appliquer parfaitement bien aux crèches collectives, dont la clientèle évolue de plus en plus, et notamment à Paris, vers les classes supérieures.

Le mouvement "faisant reculer vers les premiers âges le "bébé" comme objet de soins physiologiques et affectifs et (...) faisant commencer beaucoup plus tôt la petite enfance comme période réclamant aussi des soins culturels et psychologiques" (14), qui a agi sur la définition de l'école maternelle, se poursuit jusqu'à faire même disparaître le "bébé" (cf. les discours sur l'éducation musicale du fœtus), conférant une fonction pédagogique à la crèche. Les changements de l'origine sociale des

---

(11) J.C. CHAMBOREDON, J. PREVOT, "Le métier d'enfant. Définition sociale de la prime enfance et fonctions différentielles de l'école maternelle", *Revue Française de Sociologie*, XIV, 1973, n°3, p.310

(12) J.C. CHAMBOREDON, J. PREVOT, "Le métier d'enfant ...", art. cit., p.310

(13) Cf. chapitre 3, p.89-90

(14) J.C. CHAMBOREDON, J. PREVOT, "Le métier d'enfant ...", art. cit., p.312

travailleurs des crèches ont par ailleurs certainement permis une meilleure réceptivité à ces types de discours.

Ainsi, l'évolution historique de la crèche, par les changements dans le recrutement social des personnels proches actuellement de la classe moyenne, et l'apparition d'une possible reconnaissance du travail effectué dans les crèches comme travail socialement qualifié (à laquelle contribuait également le passé d'organisation charitable de l'institution, dans la mesure où elle pouvait permettre l'interprétation de la position en terme de "vocation"), a réuni les conditions de l'aspiration à un modèle professionnel. Or ce processus de professionnalisation commencé dans les années soixante a été récemment remis en cause, créant par là un besoin identitaire.

#### **B-Les "phénomènes perturbants d'incertitude" (15)**

La nouvelle représentation de leur métier par le personnel des crèches selon le modèle professionnel, s'il est à la fois admis et suscité par certains parents, n'a pourtant pas acquis une visibilité et une reconnaissance sociale, et reste fragile. Il s'ensuit une "incertitude identitaire" que peut renforcer l'hétérogénéité des trajectoires sociales et scolaires des personnels. Mais cette première cause d'incertitude existant probablement depuis une trentaine d'années ne suffit pas à démontrer que le mouvement des crèches de 1989 dérive entre autres d'un besoin identitaire. Il faut pour cela mettre en évidence en quoi des évolutions récentes ont pu correspondre à des "phénomènes perturbants d'incertitude" quant à l'identification des personnels selon un modèle

---

(15) A. PIZZORNO, "Considérations sur ...", art. cit., p.79

professionnel. Plusieurs évolutions semblent répondre à cette définition.

En premier lieu, le coût des crèches collectives pour l'organisme gestionnaire est le plus élevé parmi les différents modes de garde (16). Par ailleurs, la décentralisation de 1982, en transférant aux municipalités la gestion des modes de garde publics, a entraîné un ralentissement du développement des crèches collectives au profit de structures moins onéreuses, comme par exemple les crèches familiales (17). Celles-ci, apparues depuis 1971, font appel à des assistantes maternelles (AM) agréées qui accueillent des enfants dans leur logement personnel sous le contrôle d'une directrice puéricultrice ayant sous sa responsabilité plusieurs dizaines d'assistantes. Le statut d'AM ne requiert aucun diplôme (alors que les auxiliaires de puériculture ont un niveau B.E.P.C + un an d'études spécifiques) et l'agrément est accordé pour un à trois enfants après entretien et visite médicale. Le développement de cette structure, en remettant en cause la nécessité de qualifications spécifiques pour garder des enfants autres que les siens, a pu apparaître au personnel comme allant à l'encontre du modèle professionnel auquel il s'identifiait. Par ailleurs, les AM, depuis la circulaire du 20 décembre 1979 du Ministère de la Santé et de la Famille sur la formation des AM, instaurant des séances de formation obligatoires et régulières, ont entamé quant à elles un processus de "professionnalisation" (18), lequel a certainement été ressenti par les auxiliaires à la fois comme une menace pour leur propre reconnaissance, dans la mesure où la même fonction allait être remplie par des personnels très peu qualifiés et comme une possible concurrence. *Le Quotidien de Paris* a relevé pendant la

---

(16) G. HATCHUEL, *Accueil de la petite enfance et activité féminine*, Collection des rapports du CREDOC, n°61, mai 1989, p.26-27 et annexe n°12

(17) G. HATCHUEL, *Accueil de ...*, op. cit., p.28

(18) cf. à ce sujet F. BOUCHAYER, *L'éducation à l'enfant; La professionnalisation du champ de la petite enfance et la profanisation du champ médical*, Thèse de Doctorat de Troisième cycle, E.H.E.S.S., décembre 1981

grève les propos d'une auxiliaire de puériculture allant dans ce sens : "Le bruit court qu'un vieux projet de loi qui vise à nous remplacer par des assistantes maternelles pourrait ressortir des tiroirs" (19).

En second lieu, et parallèlement au développement des crèches familiales, de nouvelles structures de garde apparues en 1968 ont été officialisées depuis 1981, les "crèches sauvages" devenues les "crèches parentales" (20). Dans ces crèches, les parents regroupés en association loi 1901 gardent tour à tour les enfants (entre 10 et 20), assistés d'une seule personne diplômée. Elles aussi ont pu être perçues comme une remise en cause du modèle professionnel auquel aspirait le personnel, tout comme les mini-crèches nées à la fin des années soixante-dix, où le personnel qualifié est beaucoup moins nombreux que dans les crèches traditionnelles.

La multiplication des structures de garde collective employant des personnels peu ou pas qualifiés, ainsi que leur rapide développement, ôtait au personnel des crèches (auxiliaires et éducatrices) le monopole institutionnel de la garde collective des enfants. Il a donc bien consisté en une rupture avec le processus de professionnalisation entamé, mettant ainsi en péril une identité déjà fragile du fait de sa construction incomplète, ainsi qu'en raison des faibles effectifs de personnel empêchant "une véritable approche pédagogique de l'enfant" (21). Il nous reste à voir dans quelle mesure le mouvement des crèches a proposé de nouvelles "certitudes identitaires" et révélé les aspirations du personnel en cherchant à réaffirmer le modèle professionnel.

---

(19) *Le Quotidien de Paris* du 16 juin 1989

(20) Cf. sur ce point précis F. FENET et F. LEPRINCE, "Les réponses de l'économie sociale", *Informations sociales*, 1985, n°3, p.75-87

(21) Cf. chapitre 1, p.9

## II- Les réponses apportées par le mouvement

Le caractère pluri-professionnel du mouvement, qui rassemblait des catégories différentes n'ayant pas les mêmes diplômes, peut sembler constituer un obstacle à une analyse du conflit en termes d'identité basée sur l'adoption du modèle professionnel. Nous examinerons cette objection, avant de repérer dans le déroulement même du conflit les éléments permettant de qualifier le mouvement de "mouvement identitaire".

### A-Le caractère pluri-professionnel du mouvement

Le conflit des crèches parisiennes a concerné à la fois des A.S.I. sans qualifications précises, des auxiliaires de puériculture (B.E.P.C. + 1 an), des éducatrices (Baccalauréat + 2 ans), et même quelques puéricultrices (Baccalauréat + 4 ans). Cette hétérogénéité suppose une difficulté à repérer l'adhésion à un modèle professionnel commun. De plus, la conduite du conflit par les syndicats, le "syndicalisme" étant souvent opposé au "professionnalisme", peut également apparaître comme contradictoire avec l'attribution d'un sens identitaire au mouvement.

On doit tout d'abord noter que malgré la présence de différentes catégories, ce sont surtout les auxiliaires de puériculture, de loin les plus nombreuses, qui ont dominé le mouvement. Par ailleurs, le modèle professionnel, s'il était revendiqué en particulier par les auxiliaires et les éducatrices, concernait l'institution crèche dans son ensemble. En ce sens, la professionnalisation des travailleurs des crèches, quelques soient leurs qualifications, passe par la dissociation entre le rôle social traditionnellement attribué à la femme dans la division du travail domestique entre les sexes, à savoir la garde d'enfants, et le travail effectué à la crèche. Le mouvement des crèches, dans la mesure où il cherchait à affirmer le rôle éducatif rempli par la crèche, permettait donc à toutes les catégories de se reconnaître dans l'incitation identitaire produite par le mouvement.

Par ailleurs, les revendications salariales, en respectant les différences hiérarchiques entre les personnels, ont permis la cohabitation des différentes qualifications sans atteinte à l'identité spécifique de chaque catégorie. Ainsi, ce que le mouvement des crèches proposait, c'était une identité générale de l'institution crèche comme institution pédagogique qui ne pouvait que

servir l'adhésion à un modèle professionnel de chaque catégorie de personnel.

Enfin, la direction du mouvement par les syndicats est loin de représenter un véritable obstacle à une interprétation identitaire du mouvement des crèches. En effet, le syndicalisme français, s'il a été à l'origine "d'un modèle capable de structurer des revendications et des stratégies de lutte politico-économique, tout à fait différent du modèle professionnel (22), a également pris en charge, dans certaines professions, comme par exemple chez les enseignants (23), la défense du modèle professionnel. Il semble que les revendications proposées par les syndicats lors du mouvement des crèches, et surtout leurs justifications, relevaient de ce modèle. On peut par ailleurs se demander s'il ne s'agit pas d'une tendance générale de l'évolution des syndicats français, dont le modèle hérité du mouvement ouvrier a pu être quelque peu mis à mal ces dernières années, avec le déclin du syndicalisme et l'émergence de coordinations, comme celle des infirmières, qui reprenaient ostensiblement le modèle professionnel. Le mouvement des crèches, bien qu'encadré par les syndicats, a apporté des réponses au besoin d'identification professionnelle du personnel des crèches.

#### **B-Les caractéristiques du mouvement comme réponses au "besoin identitaire"**

Il faut revenir tout d'abord au déclenchement du mouvement pour essayer de saisir en quoi les travailleurs des crèches, lors du décollage de la mobilisation, ont pu répondre à des incitations identitaires. Le 31 mai, on s'en

---

(22) J.M. CHAPOULIE, "Sur l'analyse ...", art. cit., p.100

(23) J.M. CHAPOULIE, "Sur l'analyse ...", art. cit., p.100-101

souvent, correspondait à une journée d'action interprofessionnelle pour obtenir l'ouverture des négociations à propos de la filière sanitaire et sociale. Ce détail peut sembler aller à l'encontre de l'hypothèse d'un besoin identitaire des grévistes en termes de modèle professionnel puisqu'il s'agirait plutôt ici de l'appartenance à un certain groupe de fonctionnaires d'Etat. Néanmoins, ce n'est pas l'appel à toutes les professions de la filière sanitaire et sociale qui a eu un écho parmi le personnel (qui ne participait auparavant que très peu à de telles journées d'action nationales), mais bien l'appel particulariste au personnel des crèches : "*Là c'était vraiment "Petite Enfance" marqué sur une grosse affiche et ça a motivé tout le monde le fait qu'on s'intéresse à nous particulièrement* (24).

Ainsi, c'est bien la perspective d'un mouvement propre aux crèches qui a en partie permis la mobilisation de ce secteur. Par ailleurs, les revendications proposées par les syndicats ainsi que leurs justifications répondaient au besoin identitaire des grévistes. En effet, les revendications de revalorisation salariale sont justifiées par un discours mettant en avant la qualification exigée du personnel et la formation nécessaire à l'accomplissement du travail dans les crèches. Ce discours présente en fait le reclassement indiciaire demandé comme une reconnaissance de la "valeur" du travail effectué : "*Un salaire valorise une profession*" (25). Quant aux demandes d'augmentation des effectifs, elles sont expliquées comme devant permettre aux auxiliaires et aux éducatrices de remplir pleinement leur rôle éducatif auprès des enfants, sans que les tâches ménagères ou le nombre des enfants ne les en empêchent.

Enfin, les grévistes, et en particulier les auxiliaires, demandent la possibilité de suivre des stages de formation, et revendiquent des perspectives de carrière. Or "les métiers qui s'analysent par rapport au modèle

---

(24) Entretien avec une éducatrice du 5<sup>ème</sup> arrondissement

(25) *Le Monde* du 14 juin 1989

professionnel sont des métiers où l'on "fait carrière" au sens banal du terme" (26) ; cette revendication confirme donc la représentation en termes de "professionnelles" qu'ont d'elles-mêmes les grévistes.

Pourtant, cette identité est loin d'être socialement reconnue. Le conflit, en permettant la rencontre entre les employés des différentes crèches, a rendu visible l'identité commune à la fois pour les grévistes elles-mêmes et pour le "public". En construisant le groupe, le conflit des crèches a été un moment d'identification collective par la reconnaissance intersubjective- entre participants- de l'identité professionnelle. Et certains médias, comme *Libération*, mettent en scène cette identité, en racontant sur deux pages l'histoire des crèches et leur évolution : "Aujourd'hui, les nounous sont de super pros" (27) titre le quotidien.

La limitation du conflit à la Ville de Paris, dans cette optique, prend une autre signification. En effet, les crèches de Province et de banlieue, contrairement à celles de Paris, ont conservé le régime de l'Assistance Publique. Ceci a pour conséquence que le personnel ayant le diplôme d'auxiliaire de puériculture y est très peu nombreux, le diplôme d'aide-soignante suffisant à l'embauche. Dès lors, l'extension du conflit aurait en quelque sorte desservi l'identité professionnelle que les grévistes cherchaient à affirmer.

Enfin, la forte opposition entre les personnels des crèches et les directrices qu'a révélé la grève (et qui a donné lieu à la mise en place d'un groupe de travail sur "la vie quotidienne dans la crèche" mais aussi à un groupe de travail sur "le rôle de l'éducatrice") peut permettre d'analyser ce conflit, au vu de la mise en avant "d'un modèle professionnel", comme l'expression d'une demande d'autonomie de la part de para-professions (le personnel des crèches) vis-à-vis de professionnels. En effet, On peut

(26) J.M. CHAPOULIE, "Sur l'analyse ...", art. cit., p.112

considérer que les puéricultrices, généralement perçues comme para-professionnelles en tant qu'infirmières spécialisées, notamment dans les hôpitaux, acquièrent en tant que directrices de crèches une autonomie certaine dans l'exercice de leur métier, leur permettant ainsi d'accéder au statut de professionnelles (28). Néanmoins, ce statut, qui peut leur être reconnu au sein de l'institution, est également fragile et dépend, comme pour les autres métiers exercés dans la crèche, de la fonction attribuée à l'institution dans son ensemble (institution de garde ou institution pédagogique?). Outre le fait que la crèche constitue une équipe, l'entrée dans la grève de certaines directrices exprime la fragilité du statut et de l'identité professionnelle de cette catégorie.

Ainsi, si la mobilisation du personnel des crèches doit beaucoup à l'apparition d'une opportunité d'action ayant permis aux grévistes de considérer que la grève avait des chances de succès, elle a également résulté d'un besoin identitaire auquel chaque individu a cherché à répondre par la participation au mouvement, sans que son action ne puisse être déléguée à d'autres, puisque l'action même, comme constitutive d'identité, devient aussi une fin en soi.

---

(27) *Libération* du 7 juillet 1989

(28) Cf. E. FREIDSON, *La profession médicale*, Payot, 1984, chapitre IV

Dans la perspective de l'étude des mobilisations, et plus particulièrement des mobilisations de populations peu mobilisables, trois éléments se dégagent de l'analyse du conflit particulier des crèches :

1. La mobilisation des groupes peut pour une part s'analyser en terme de calcul économique rationnel, d'où l'importance des "opportunités" ou de la perception de chances de succès pour l'action collective, et notamment dans les conflits du travail. Mais l'adhésion individuelle à l'action ne peut, du fait du paradoxe olsonien, s'expliquer uniquement par le calcul économique de l'acteur et par les incitations économiques. On doit donc prendre en compte, quelque soit le type de mouvement étudié, les incitations identitaires résultant de la remise en cause des certitudes passées. Or l'identité sociale de l'acteur a des aspects multiples : familiale, professionnelle, politique ... Pour qu'il y ait une mobilisation à base professionnelle, il faut que l'identité au travail ait acquis une place socialement importante dans le système des identités de l'acteur, qu'elle corresponde à une "structure structurante". En cela, la grève des crèches révèle une tendance à long terme, à savoir l'importance croissante pour l'identité sociale de la femme de son identité professionnelle, en liaison avec la généralisation du travail féminin, par rapport entre autres à son identité familiale. Cette remarque peut aider à comprendre les

caractéristiques de mobilisation ou de non mobilisation d'autres groupes. Par exemple, la mobilisation des chômeurs, étudiée par O. Filleul (1), différentielle selon les classes d'âge, peut être considérée à la lumière de la place prise dans l'identité sociale de l'individu par l'identité professionnelle. Pour les chômeurs de plus de cinquante ans, ayant déjà travaillé, l'identité professionnelle, ou en rapport avec l'emploi, occupe dans leur identité sociale une place qu'elle n'a pas chez les jeunes chômeurs, en raison de l'absence de carrière antérieure mais aussi, avec l'allongement de l'âge de fin d'études, parce que l'identité professionnelle du jeune n'est pas considérée comme première dans son identité socialement reconnue.

2. Les aspirations identitaires du personnel des crèches étaient structurées par le modèle professionnel. On peut penser que là aussi ce conflit révèle une tendance générale, à savoir l'incapacité croissante du modèle hérité du mouvement syndical ouvrier (2) à structurer les représentations de catégories dont plusieurs caractéristiques s'éloignent de la référence à ce modèle, c'est-à-dire le gréviste masculin industriel d'origine ouvrière. Le personnel des crèches, féminin, d'origines sociales hétérogènes, et travaillant dans le secteur tertiaire, ne se reconnaissait pas dans ce modèle, tout comme par exemple les infirmières, et les syndicats ont dû prendre en compte cette spécificité pour diriger le mouvement.

3. L'analyse de l'échange de coups lors de ce conflit montre combien des choix effectués en fonction de la mobilisation, pour étendre celle-ci, ont pu affecter la position stratégique des grévistes. On peut supposer que ce résultat dérive des attentes des acteurs, qui, du fait

(1) O. FILLEUL *La dynamique politique d'une population marginale: les sans-emplois*, Mémoire de D.E.A de sociologie politique, Institut d'Etudes Politiques de Paris, 1989

qu'il s'agissait d'une première mobilisation, se sont focalisés sur la réussite de cette mobilisation, opérant par là un repli du mouvement sur lui-même au détriment de l'activité performante qu'il était sensé mener. La grande importance accordée à la simple constitution du groupe a eu pour conséquence que grévistes et syndicats ont cherché à limiter au maximum la non-participation au mouvement, pour affirmer le caractère consensuel et total de l'identité que l'action constituait et mettait en avant. De ce fait, il semble bien que la réussite d'un conflit du travail dépende d'un "rapport de force à long terme", dans la mesure où un rapport de force continu suppose l'existence d'un groupe déjà constitué. Comme il y a des "manifestations initiatrices", il existe aussi des "conflits initiateurs" et la grève des crèches en est un bel exemple.

---

(2) C'est-à-dire un modèle basé entre autres sur les notions de lutte de classe, de pouvoir d'achat et de vente de la force de travail.

LISTE DES ANNEXES
-------------------

- **Annexe n°1** : Chronologie succincte du conflit..... p.115
- **Annexe n°2** : Liste des interviews..... p.119
- **Annexe n°3** : Le décret du 25 avril 1988..... p.121
- **Annexe n°4** : Compte-rendu complet des débats à l'Assemblée Nationale à propos de la grève des crèches (14/06/89)..... p.123
- **Annexe n°5** : Compte-rendu analytique des débats à l'Assemblée Nationale à propos de la grève des crèches (14/06/89)..... p.125
- **Annexe n°6** : Attribution aux directrices de crèche d'une bonification de 20 points indiciaires : la décision du Conseil de Paris..... p.126
- **Annexe n°7** : Débats au Conseil de Paris à propos de la grève des crèches (26/06/89)..... p.127
- **Annexe n°8** : Déclaration commune des syndicats au CTP (12 et 13/06/89)..... p.138
- **Annexe n°9** : Tract adressé aux parents..... p.140
- **Annexe n°10** : Le répertoire de chansons des grévistes p.141
- **Annexe n°11** : La grève des crèches à travers la presse (*Le Quotidien de Paris, Le Monde, Libération, Le Parisien*). p.143
- **Annexe n°12** : Crèches collectives et autres modes de garde..... p.170

**Annexe n°1 : Chronologie succincte du conflit**

- **jeudi 2 mars 1989** : la CFDT appelle à une AG du personnel (40 à 50 personnes). L'AG décide de faire circuler une pétition.
- **mercredi 3 mai 1989** : réunion intersyndicale à l'appel de la CFDT. Seuls les Autonomes sont présents.
- **mercredi 10 mai 1989** : CFDT et Autonomes appellent à une AG. La CFTC vient en observateur.
- **mercredi 31 mai 1989** : grève. AG CGT et CFDT-Autonomes séparées. La CGT reconduit la grève pour le 7 juin, la CFDT et les Autonomes rejoints par la CFTC et FO reconduisent pour le 5 juin.
- **lundi 5 juin 1989** : grève. AG puis manifestation jusqu'à l'Hôtel de Ville où une délégation est reçue par le Délégué Général de l'Action Sanitaire et Sociale, M. Valroff
- **mardi 6 juin** : une délégation est reçue par l'Adjointe au Maire chargée de l'Enfance, Mme Hermange, et l'Adjoint au Maire chargé du Personnel, M. de la Fournière.
- **mercredi 7 juin** : grève. AG avec l'Intersyndicale au complet. Manifestation jusqu'à l'Hôtel de Ville. Une délégation est reçue par des conseillers municipaux PC et PS.
- **jeudi 8 juin 1989** : grève. Rassemblement Place de l'Hôtel de Ville. La délégation est reçue par la Directrice de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé, Mme Allaire.
- **vendredi 9 juin** : le mouvement est suspendu.

- **samedi 10 juin** : rassemblement des parents et du personnel Place de l'Hôtel de Ville. Un cortège se forme, qui bloque la circulation rue de Rivoli.
- **lundi 12 juin** : le mouvement est suspendu. Déclaration commune des organisations syndicales au Comité Technique Paritaire de la Commune.
- **mardi 13 juin** : grève. AG puis manifestation jusqu'à l'Hôtel de Ville.
- **mercredi 14 juin** : le mouvement est suspendu. J. Tibéri, Premier Adjoint au Maire de Paris, interpelle le gouvernement à l'Assemblée Nationale à propos de la grève des crèches.
- **jeudi 15 juin** : grève. AG. Occupation de la Mairie du 5ème arrondissement, puis cortège jusqu'à l'Hôtel de Ville.
- **vendredi 16 juin** : le mouvement est suspendu. La délégation est reçue par M. Valroff ainsi que par le Directeur de l'Administration Générale, M. Monginet. Une centaine de manifestants se rassemblent derrière l'Hôtel de Ville pour soutenir la délégation. Communiqué de P. Joxe à propos de la grève.
- **lundi 19 juin** : grève. AG puis manifestation jusqu'à l'Hôtel de Ville.
- **mardi 20 juin** : grève. AG puis manifestation jusqu'à l'Hôtel de Ville.
- **mercredi 21 juin** : grève. AG puis manifestation à la Tour Eiffel. Dans l'après-midi, la délégation est reçue par Mme Hermange.
- **jeudi 22 juin** : grève. AG puis manifestation à l'Hôtel de Ville.
- **vendredi 23 juin** : grève. AG. Pas de manifestation.

- **samedi 24 juin** : Rassemblement des parents et du personnel Place de l'Hôtel de Ville. Episode des couches sales. Une délégation de parents est reçue par la directrice de cabinet de Mme Hermange.
- **lundi 26 juin** : grève. Réunion du Conseil de Paris. Rassemblement derrière l'Hôtel de Ville. La délégation assiste au Conseil. L'après-midi, manifestation à Notre-Dame.
- **mardi 27 juin** : grève. AG puis manifestation jusqu'à l'Hôtel de Ville. La délégation rencontre M. Monginet, M. Valroff et Mme Allaire.
- **mercredi 28 juin** : grève. AG.
- **jeudi 29 juin** : le mouvement est suspendu.
- **vendredi 30 juin** : le mouvement est suspendu. La délégation est reçue par Mme Hermange. Une soixantaine de manifestants se rassemblent rue Lobeau pour soutenir la délégation.
- **samedi 1<sup>er</sup> juillet** : Rassemblement des parents et du personnel devant l'Hôtel de Ville. Un cortège se forme et parcourt le quartier. Une délégation de parents est reçue par Mme Hermange.
- **lundi 3 juillet** : grève. AG. L'après-midi, manifestation à l'Arc de Triomphe.
- **mardi 4 juillet** : grève.
- **mercredi 5 juillet** : grève. Réunion du Conseil Supérieur de la Fonction Publique territoriale. AG. La délégation est reçue à 15h par Mme Hermange sur les salaires. Rassemblement imprévu de plusieurs centaines de manifestants derrière l'Hôtel de Ville.
- **jeudi 6 juillet** : grève. AG pendant que la délégation rencontre Mme Hermange sur les conditions de travail. L'après-midi, nouvelle AG puis que la délégation

retourne à l'Hôtel de Ville pour négocier avec M. Tibéri sur les salaires. Un sit-in a lieu pendant ce temps un sit-in a lieu rue de Rivoli.

- **vendredi 7 juillet** : grève. AG. La délégation rencontre à nouveau Mme Hermange sur les conditions de travail. L'après-midi, nouvelle AG puis la délégation retourne à l'Hôtel de Ville pour négocier le paiement des jours de grève. Un rassemblement a lieu en soutien rue de Rivoli.
- **samedi 8 juillet** : rassemblement des parents et du personnel Place du Trocadéro. "Jet de biberons" square des Etats-unis que le Maire de Paris inaugure en compagnie de l'ambassadeur américain.

**Annexe n°3 : Liste des entretiens réalisés**

- Entretien avec une permanente CGT, auxiliaire de puériculture (27/11/89)
- Entretien avec le secrétaire général du syndicat CFDT des services publics parisiens (30/11/89 et 25/06/90)
- Entretiens avec un personnel de chaque catégorie de la crèche Hermel dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement (02/12/89)
- Entretien avec le permanent CFTC chargé de la DASES (12/12/89 et 19/12/89)
- Entretien avec le président du syndicat Autonome de la Ville de Paris (13/12/89)
- Entretien avec une éducatrice observatrice non syndiquée (13/12/89)
- Entretien avec une permanente FO, auxiliaire de puériculture (20/12/89)
- Entretien non directif avec une auxiliaire de puériculture non syndiquée du 20<sup>ème</sup> arrondissement (16/01/90)
- Entretien avec un parent du 20<sup>ème</sup> arrondissement (13/03/90)
- Entretiens avec les auxiliaires de puériculture de la crèche Oudiné dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement (05/04/90 et 27/04/90)
- Entretien avec la Directrice de la D.A.S.E.S (06/04/90)

- Entretien avec le président de l'APCCP (11/04/90)
- Entretien avec le secrétaire général de l'Union syndicale CGT des services publics parisiens (09/07/90)
- Entretien avec le militant du SO CGT condamné à la suite de l'occupation de la Mairie du 5ème arrondissement (16/07/90)

Annexe n°3 : Le décret du 25 avril 1988

**Décret n° 88-435 du 25 avril 1988 portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes**

NOR : MCL88000128D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur et du ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, ensemble les textes pris pour son application ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 118 ;

Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Sont soumis aux dispositions du présent statut les personnels des administrations suivantes, ci-après dénommées les administrations parisiennes : la commune de Paris, le département de Paris, et leurs établissements publics administratifs, à l'exception de l'office public d'habitations à loyer modéré de la ville de Paris.

**Art. 2.** - Sous réserve des dispositions du présent décret, les règles applicables aux fonctionnaires des administrations parisiennes sont celles du régime général des fonctionnaires de l'Etat et de ses modalités d'application, notamment en matière d'organismes consultatifs, d'accès à la fonction publique, d'exercice du droit syndical, de structure des carrières, de positions, de notation, d'avancement, de mutation, de reclassement, de modalités de calcul du traitement, de l'indemnité de résidence et du supplément familial de traitement, de formation, d'hygiène et de sécurité ainsi que de prévention médicale, de discipline et de cessation définitive de fonctions.

**Art. 3.** - Les dispositions qui pour la fonction publique de l'Etat se réfèrent au régime spécial de sécurité sociale, au régime spécial de retraite, au régime de l'allocation temporaire d'invalidité et, d'une manière générale, à tout régime faisant appel à un mode de financement différent de celui des collectivités locales, ainsi qu'aux organes gestionnaires de ces régimes, s'entendent, pour les administrations parisiennes, comme se référant aux régimes et organes correspondants des fonctionnaires territoriaux.

**Art. 4.** - Les dispositions relatives à la fonction publique de l'Etat qui visent une administration, un établissement public ou l'ensemble des administrations s'entendent respectivement comme visant une collectivité parisienne, un établissement public parisien ou l'ensemble des administrations parisiennes.

Les dispositions qui aménagent les rapports entre les personnels des administrations de l'Etat et ceux des collectivités territoriales en tant que les uns et les autres relèvent d'un statut général différent s'appliquent aux rapports entre les personnels des administrations parisiennes d'une part, ceux des administrations de l'Etat et des collectivités territoriales d'autre part. Cependant, lorsque ces dispositions aménagent les rapports entre les personnels des administrations de l'Etat et ceux des collectivités territoriales en tant que les uns et les autres relèvent en outre d'un régime de retraite différent, elles s'appliquent aux rapports entre les personnels des administrations parisiennes et des collectivités territoriales d'une part, ceux des administrations de l'Etat d'autre part.

Toutefois, les dispositions qui aménagent les rapports entre les administrations de l'Etat, les entreprises ou les organismes privés en matière de détachement de fonctionnaires s'appliquent aux rapports entre les administrations parisiennes, d'une part, les entreprises et les organismes ou les associations d'intérêt général, notamment ceux gestionnaires d'un service public local ou dont les activités favorisent ou complètent l'action du service public, d'autre part, l'approbation du projet de contrat d'engagement et de ses avenants éventuels se substituant à celle des statuts de l'entreprise ou de l'organisme considéré.

**Art. 5.** - Sous réserve des dispositions des alinéas 2 à 5 du présent article, les statuts particuliers, les classements hiérarchiques, les échelonnements indiciaires et les indemnités de fonctionnaires des administrations parisiennes occupant un emploi équivalent à un emploi de la fonction publique de l'Etat, un emploi équivalent à un emploi de la fonction publique territoriale ou un emploi ne relevant d'aucune de ces catégories sont fixés, en ce qui concerne les personnels de la commune et du département de Paris, ainsi que les personnels des corps et emplois communs aux administrations parisiennes ou à certaines d'entre elles, par délibération du conseil de Paris et, en ce qui concerne les personnels des établissements publics soumis au présent statut, par délibération de l'organe délibérant. Le Conseil supérieur des administrations parisiennes prévu à l'article 8 ci-après exerce la même compétence consultative que pour les fonctionnaires de l'Etat le Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat en matière de fixation de classements hiérarchiques ainsi que des statuts particuliers de corps et des conditions de nomination aux emplois qui sont communs aux administrations parisiennes ou à certaines d'entre elles.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions de nomination aux emplois de secrétaire général de la ville de Paris et de secrétaire général adjoint de la ville de Paris ainsi qu'à ceux de directeur général, directeur, chef de service, directeur adjoint, sous-directeur et d'ingénieur général des administrations parisiennes.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les statuts particuliers des corps d'administrateurs et d'attachés d'administration.

Les dispositions relatives aux classements hiérarchiques correspondant aux corps et emplois mentionnés aux deux alinéas précédents sont fixées par décret. Les échelonnements indiciaires sont fixés par arrêté des ministres signataires du décret de classement hiérarchique. Les indemnités sont fixées par délibération du conseil de Paris.

Les décrets et les arrêtés prévus aux trois alinéas précédents sont pris sur proposition du conseil de Paris ; le Conseil supérieur des administrations parisiennes exerce la même compétence consultative que pour les fonctionnaires de l'Etat le Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat en matière de fixation des classements hiérarchiques ainsi que des statuts particuliers des corps et des conditions de nomination aux emplois qui sont communs aux administrations parisiennes ou à certaines d'entre elles.

Sous réserve des dispositions du troisième alinéa du II de l'article 118 de la loi du 26 janvier 1984 visée ci-dessus, les fonctionnaires des administrations parisiennes qui exercent des fonctions équivalentes à celles des fonctionnaires de l'Etat ou qui occupent un emploi équivalent à un emploi de la fonction publique territoriale ne peuvent bénéficier de rémunération supérieures à celles de la fonction ou de l'emploi équivalent.

**Art. 6.** - Les actes réglementaires prévus pour la fonction publique de l'Etat dont l'objet est de fixer des règles particulières à certains corps ou emplois de fonctionnaires autres que les statuts particuliers de ces corps ou les conditions de nomination à ces emplois sont pris, en ce qui concerne les administrations parisiennes :

1° Lorsqu'ils sont pris par décret pour les fonctionnaires de l'Etat : soit par décret pris dans les mêmes formes s'ils concernent des corps ou emplois énumérés aux deuxième et troisième alinéas de l'article 5, soit par délibération du conseil de Paris ou de l'organe délibérant de l'établissement public s'ils concernent d'autres corps ou emplois ;

2° Lorsqu'ils sont pris par arrêté pour les fonctionnaires de l'Etat : par arrêté du chef de l'administration parisienne concernée, ou du maire de Paris s'il s'agit de corps ou emplois communs à plusieurs administrations parisiennes.

Les actes réglementaires dont l'objet est de fixer les conditions d'emploi des personnels ou des règles particulières à chaque administration sont pris, pour les administrations parisiennes, par le chef de l'administration concernée.

Les actes individuels sont pris par le chef de l'administration parisienne concernée ou par le maire de Paris s'il s'agit d'actes intéressant des fonctionnaires appartenant à un corps ou emploi commun à plusieurs administrations parisiennes.

Les dispositions relatives à la fonction publique de l'Etat qui prévoient la publication au *Journal officiel* de la République française de certaines décisions concernant des situations individuelles s'entendent comme prévoyant une publication au bulletin officiel de l'administration parisienne concernée.

Les dispositions relatives à la fonction publique de l'Etat mentionnées au présent article qui prévoient la consultation du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat s'entendent comme prévoyant la consultation du Conseil supérieur des administrations parisiennes.

Lorsqu'une disposition prévoit la désignation, par l'autorité compétente, de représentants de l'administration, l'autorité concernée peut faire porter son choix soit sur des conseillers de Paris ou des membres de l'assemblée délibérante de l'établissement public, selon le cas, soit sur des agents de l'administration considérée.

Art. 7. - Nonobstant les dispositions des articles 5 et 6 ci-dessus, les dérogations au statut général des fonctionnaires de l'Etat, prises par application de dispositions dudit statut, font l'objet, en ce qui concerne les fonctionnaires des administrations parisiennes, de décrets en Conseil d'Etat ; lorsque la disposition correspondante de la fonction publique de l'Etat prévoit la consultation du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat, il est procédé à la consultation du Conseil supérieur des administrations parisiennes.

Les suppressions d'emplois par mesure d'économie ou de réorganisation des services sont décidées après avis du comité technique paritaire. Les fonctionnaires occupant ces emplois sont reclassés dans l'un des emplois vacants similaires des administrations parisiennes ou en nombre provisoire dans l'un des emplois similaires de leur administration d'origine. Toutefois, ils peuvent demander à percevoir une indemnité de départ égale à un mois de traitement par année de service.

Art. 8. - Il est institué un conseil supérieur des administrations parisiennes, dont la présidence est assurée par le maire de Paris, président du conseil de Paris, ou par son représentant. Il comprend deux sections : une section compétente à l'égard des personnels placés sous l'autorité du préfet de police et une section compétente à l'égard des autres personnels des administrations parisiennes. Chacune de ces sections est composée, outre le président, de onze représentants des administrations parisiennes et de onze représentants des organisations syndicales de fonctionnaires, les sièges attribués aux organisations syndicales étant répartis entre elles proportionnellement au nombre de voix qu'elles ont obtenues aux élections organisées pour la désignation des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires. La liste des membres titulaires de chaque section ainsi qu'une liste comportant un nombre égal de membres suppléants désignés dans les mêmes conditions sont arrêtées respectivement par le préfet de police et le maire de Paris.

Chaque section du conseil supérieur connaît de toute question d'ordre général concernant les fonctionnaires pour lesquels elle a compétence, dont elle est saisie, soit par le maire de Paris, président du conseil de Paris, soit à la demande écrite du tiers de ses membres. Le maire de Paris, président du conseil de Paris, réunit à la demande du préfet de police la section du conseil supérieur compétente à l'égard des personnels placés sous l'autorité de celui-ci.

Le conseil supérieur est l'organe supérieur de recours en matière disciplinaire, d'avancement, et en cas de licenciement pour insuffisance professionnelle, et les dispositions relatives à la fonction publique de l'Etat qui citent, dans ces domaines, le Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat s'entendent comme citant le Conseil supérieur des administrations parisiennes. Par dérogation aux dispositions du premier alinéa, le conseil supérieur, siégeant en qualité d'organe supérieur de recours en matière disciplinaire et en cas de licenciement pour insuffisance professionnelle, est présidé par un conseiller d'Etat en activité ou honoraire qui a voix délibérative.

Le conseil de Paris fixe par délibération le fonctionnement du Conseil supérieur des administrations parisiennes.

Art. 9. - Sous réserve des dispositions du présent décret, les règles générales applicables aux fonctionnaires stagiaires et aux personnels non fonctionnaires des administrations parisiennes sont celles auxquelles sont soumis les fonctionnaires stagiaires et les personnels non fonctionnaires de l'Etat.

Les actes réglementaires prévus pour les fonctionnaires stagiaires et les personnels non fonctionnaires de l'Etat dont l'objet est de fixer soit des règles particulières à certains emplois, notamment celles fixant des effectifs maximaux, soit des règles particulières aux conditions de titularisation dans certains corps, sont pris, pour les administrations parisiennes :

1° Lorsqu'ils sont pris par décret pour les administrations de l'Etat : soit par décret pris dans les mêmes formes s'ils concernent des emplois énumérés aux deuxième et troisième alinéas de l'article 5, soit par délibération du conseil de Paris ou de l'organe délibérant de l'établissement public s'ils concernent d'autres emplois ;

2° Lorsqu'ils sont pris par arrêté pour les administrations de l'Etat : par arrêté du chef de l'administration parisienne concernée, ou du maire de Paris s'il s'agit d'emplois communs à plusieurs administrations parisiennes.

Les actes réglementaires dont l'objet est de fixer les conditions d'emploi des agents ou des règles particulières à chaque administration sont pris, pour les administrations parisiennes, par le chef de l'administration concernée.

Les actes individuels sont pris par le chef de l'administration concernée ou par le maire de Paris s'il s'agit d'actes intéressant des agents occupant un emploi commun à plusieurs administrations parisiennes.

La date à laquelle les agents non titulaires des administrations parisiennes qui occupent un emploi permanent doivent être en fonctions ou en congé régulier pour avoir vocation à une titularisation conformément au régime défini pour les agents non titulaires de l'Etat est celle de la publication de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Art. 10. - Le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, le ministre de l'intérieur, le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et du Plan, le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, et le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 avril 1988.

JACQUES CHIRAC

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'intérieur,  
CHARLES PASQUA

Le ministre d'Etat, ministre de l'économie,  
des finances et de la privatisation,  
EDOUARD BALLADUR

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,  
chargé de la fonction publique et du Plan,  
HERVÉ DE CHARENTE

Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie,  
des finances et de la privatisation,  
chargé du budget,  
ALAIN JUPPÉ

Le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur,  
chargé des collectivités locales,  
YVES GALLAND

**Annexe n°4** : Compte-rendu complet des débats à l'Assemblée Nationale à propos de la grève des crèches (14/06/89)

### GREVE DES PERSONNELS DES CRECHES

M. TIBERI - Ma question s'adresse au ministre de l'Intérieur.

Le 31 mai dernier, un certain nombre d'organisations syndicales ont appelé à un arrêt de travail les personnels des crèches, qui veulent voir reconnaître leurs compétences et leur qualifications dans le cadre d'un statut national. Or, il appartient à l'Etat d'élaborer un tel statut. Il y a urgence, en raison d'une part des mesures prises pour les agents hospitaliers occupant des emplois comparables, et d'autre part des dispositions nouvelles reclassant certains agents de service au niveau des auxiliaires de puériculture.

Les élus locaux veulent répondre aux aspirations de ces personnels. Dans quel délai le gouvernement entend-il publier les textes relatifs à la filière sanitaire et sociale, que les communes sont prêtes à appliquer immédiatement ?

A Paris, nous attendons la décision du gouvernement. J'ose espérer qu'il la fera connaître avant le 5 juillet, où doit avoir lieu, je crois, une réunion du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale. (Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R.)

M. EVIN, MINISTRE de la SOLIDARITE, de la SANTE et de la PROTECTION SOCIALE - Je vous prie tout d'abord d'excuser M. Joxe, qui accompagne le Président de la République à l'étranger.

Votre question est, c'est vrai, une question d'actualité ! Mais je ne suis pas certain qu'elle doive s'adresser au gouvernement. (Très bien et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste) Elle s'adresse d'abord à vous-même, dans vos fonctions de premier adjoint au maire de Paris (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste), ou sinon à M. Chirac (Mêmes mouvements), dans sa fonction de maire de Paris, et aussi comme ancien Premier ministre. (Protestations sur les bancs du groupe du R.P.R.) Je vais vous fournir des arguments pour que vous puissiez trouver une solution à la situation difficile des familles parisiennes qui ont des enfants dans vos crèches...

La situation des personnels de la ville de Paris a toujours été spécifique.

M. TIBERI - Je n'ai pas seulement parlé de la ville de Paris !

M. le MINISTRE de la SOLIDARITE, de la SANTE et de la PROTECTION SOCIALE - Par la loi du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale, intervenue après d'autres lois de décentralisation, le gouvernement d'alors s'est efforcé de rendre cohérents les règles nouvelles de cette fonction publique et le régime particulier des fonctionnaires parisiens, en créant un régime de corps nationaux. Mais vous-même et votre majorité avez voulu revenir en arrière et sortir la ville de Paris du régime de droit commun ! Vous l'avez fait à deux reprises : d'abord à l'initiative de Bernard Bosson, - vous le voyez, j'en ai pour tout le monde - dans la loi du 19 août 1986, et ensuite dans la loi Galland du 13 juillet 1987.

La spécificité du régime parisien est de deux ordres.

D'une part, alors que vous supprimiez le système des corps au profit de la notion de cadres d'emplois dans la fonction publique locale, vous l'avez maintenu dans la fonction publique parisienne ; la distorsion est flagrante !

D'autre part, selon la loi Galland, les statuts des fonctionnaires parisiens peuvent être différents des statuts de droit commun, et être fixés par simple délibération du Conseil de Paris ! (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste)

M. TIBERI - Tout cela est inexact !

M. le MINISTRE de la SOLIDARITE - Le décret du 25 avril 1988 a créé au profit des fonctionnaires de la ville de Paris un régime totalement différent de celui applicable dans les autres communes et départements.

M. TIBERI - C'est faux !

M. KASPEREIT - N'importe quoi !

M. le MINISTRE de la SOLIDARITE - Le mouvement social actuel dans les crèches a des causes diverses.

M. le PRESIDENT - Pourriez-vous vous acheminer vers votre conclusion.

M. le MINISTRE de la SOLIDARITE - Je m'y achemine. Mais c'est un problème compliqué et tous les parents qui ont des enfants dans les crèches de la ville de Paris attendent une réponse. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste).

Les salariées des crèches se plaignent d'abord de l'insuffisance des effectifs : ce n'est pas là l'affaire de l'Etat, mais celle de la collectivité locale concernée. Ensuite, de l'insuffisance de la formation : là encore, c'est la responsabilité de la collectivité locale. Enfin de l'évolution des carrières. Or, je le rappelle, la ville de Paris a la faculté de ne pas s'aligner sur la fonction publique d'Etat ou la fonction publique territoriale lorsque des statuts particuliers ont été institués avant 1984 ; ce qui est le cas pour les crèches. Vous avez déjà utilisé cette faculté notamment pour les puéricultrices et les directrices de crèches. Vous avez interrogé le ministre de l'Intérieur seulement il y a quatre jours, soit bien longtemps après le début du mouvement. Il vous apportera une réponse ; mais, elle est évidemment la même pour les emplois d'éducatrices et d'auxiliaires de puériculture.

Quant aux statuts de la filière sanitaire et sociale, ils seront soumis au conseil supérieur de la fonction publique territoriale le 5 juillet prochain. Mais, je le répète, vous avez la responsabilité de régler le problème dont vous avez parlé. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, protestations sur les bancs du groupe du R.P.R.).

**Annexe n°5 : Compte-rendu analytique des débats à l'Assemblée Nationale à propos de la grève des crèches (14/06/89)**

Permettez-moi d'abord de vous prier d'excuser P. JOXE qui est avec le Président de la République en déplacement à l'étranger. Votre question est une vraie question d'actualité mais je ne suis pas sûr qu'étant adressée au Gouvernement, elle le soit à bon escient. Je voudrais rappeler tout d'abord quelques points d'histoire et de droit.

**1 - La situation des personnels de la Ville de Paris a depuis toujours été spécifique**

Sans revenir trop loin en arrière je voudrais rappeler que la loi du 31 décembre 1975 que vous avez voulue, a prévu qu'un statut propre différent de ceux applicables aux fonctionnaires de l'Etat et aux agents des 36.000 autres communes, serait appliqué à Paris. La loi du 2 Mars 1982 -la grande loi de décentralisation- que vous n'avez pas voté mais dont aujourd'hui vous reconnaissez le bien-fondé a confirmé cette spécificité en renvoyant le soin au Conseil de Paris de fixer par délibération le statut de ces agents. Enfin la loi du 26 Janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale s'est efforcée de rendre cohérents d'une part les règles nouvelles instituées en matière de fonction publique territoriale et d'autre part le régime particulier des fonctionnaires parisiens, en créant un régime de corps nationaux.

Par la suite c'est vous-même et votre majorité de l'époque qui avez voulu revenir en arrière et sortir la Ville de Paris du régime de droit commun de la fonction publique territoriale.

Vous l'avez fait dès l'été 86 à l'initiative de Bernard BOSSON dans la loi du 19 Août 1986 et vous l'avez confirmé par la loi GALLAND du 13 Juillet 1987.

La spécificité du régime parisien a été organisée autour de deux idées :

D'une part, alors que vous supprimiez le système des corps au profit de la notion de cadre d'emplois dans la fonction publique locale, vous avez maintenu le système des corps dans la fonction publique parisienne. La distorsion est flagrante.

D'autre part, la loi GALLAND a prévu que les statuts des fonctionnaires parisiens peuvent être différents des statuts de droit commun et être fixés par simple délibération du Conseil de Paris.

Le point d'orgue de cette évolution est un décret du 25 Avril 1988 (chacun notera cette date) qui crée au profit des fonctionnaires de la Ville de Paris un régime totalement différent de celui qui est applicable à l'ensemble des autres communes et départements.

**2 - S'agissant des personnels des crèches, le mouvement social actuel a plusieurs causes selon les personnels eux-mêmes :**

- \* l'insuffisance des effectifs. Ce n'est pas, vous en conviendrez, l'affaire de l'Etat mais celle de la collectivité locale concernée
- \* l'insuffisance de la formation. Là encore c'est l'affaire de la collectivité locale, qui en ce domaine aussi bénéficie d'un régime spécifique

\* l'évolution des carrières enfin. Sur ce point, vous n'avez saisi le Ministre de l'Intérieur de ce problème que le 9 Juin, il y a quatre jours, soit plusieurs jours après le début du conflit. L'Etat doit-il intervenir ?

Compte tenu de ce que j'exposais plus haut, la Ville de Paris a la faculté de ne pas s'aligner si elle le souhaite sur la fonction publique de l'Etat ou sur la fonction publique territoriale lorsque des statuts particuliers avaient été institués avant 1984.

Or le statut des personnels des crèches avait été fixé antérieurement à la loi de 1984.

Par conséquent la Ville de Paris a la faculté soit de s'aligner sur les règles applicables à la fonction publique, soit de déroger aux règles de droit commun.

Cette faculté vous en avez usé il y a quelques semaines en prenant l'initiative de fixer des règles nouvelles concernant les puéricultrices, les directrices de crèche et les responsables des circonscriptions sanitaires et sociales par délibérations de janvier puis de mai dernier.

Je comprends que la question se pose à vous de savoir si une telle faculté est ouverte s'agissant des emplois d'éducatrices et d'auxiliaires de puériculture. La réponse est évidemment la même et je puis, si c'est là votre inquiétude, vous assurer que le Préfet ne défèrera sans doute pas une telle délibération devant le juge administratif.

Quant à l'élaboration des statuts de la filière sanitaire et sociale applicable aux 36.000 autres communes et à la Ville de Paris si elle le juge bon, ils sont en effet en cours d'élaboration.

La concertation avec les organisations syndicales à laquelle le Gouvernement est très attaché, quant à lui, a d'ores et déjà commencé. Dès le 5 Juillet prochain, le Conseil Supérieur de la fonction publique territoriale sera saisi de premières propositions, dont l'objet sera d'appliquer aux fonctionnaires territoriaux les mesures décidées pour la fonction publique hospitalière en novembre 1988.

**Annexe n°6 : Attribution aux directrices de crèche d'une bonification de 20 points indiciaires : la décision du Conseil de Paris**

**1989. D. 745. — Attribution d'une bonification indiciaire aux directrices de crèche et aux puéricultrices responsables d'une circonscription d'action sanitaire et sociale de la Commune de Paris : M. Xavier de la FOURNIÈRE, rapporteur.**

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat le 2 juin 1989.  
Reçue par le représentant de l'Etat le 5 juin 1989.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 88-435 du 25 avril 1988 portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les délibérations M. 271, en date du 4 juillet 1977, modifiée, et D. 15, en date du 22 janvier 1979, fixant les classements hiérarchiques et les échelonnements indiciaires applicables aux emplois de directrice de crèche et de puéricultrice responsable d'une circonscription d'action sanitaire et sociale de la Commune de Paris ;

Vu l'avis émis par le Comité technique paritaire de la Commune de Paris dans sa séance du 11 mai 1989 ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 mai 1989, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer des bonifications indiciaires aux directrices de crèche et aux puéricultrices responsables d'une circonscription d'action sanitaire et sociale de la Commune de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Xavier de la FOURNIÈRE, au nom de la 2<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article premier. — Les directrices de crèche et les puéricultrices responsables d'une circonscription d'action sanitaire et sociale de la Commune de Paris perçoivent, outre la rémunération afférente à leur grade et à leur échelon, une bonification indiciaire soumise à retenue pour pension.

Art. 2. — Le montant de la bonification indiciaire visée à l'article précédent est fixé à 20 points d'indice majoré.

Art. 3. — La présente délibération prend effet au 1<sup>er</sup> décembre 1988.

Art. 4. — La dépense supplémentaire résultant de la mesure ci-dessus, évaluée à 1.576 000 F, sera prélevée sur la provision pour dépenses de personnel inscrite au chapitre 931, sous-chapitre 931-90, article 619, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 1989.

Annexe n°7 : Débats au Conseil de Paris à propos de la grève des crèches (26/06/89)

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 26 juin 1989

*La séance est ouverte à dix heures vingt minutes sous la présidence de M. Jacques CHIRAC, Maire de Paris, assisté de Mme Danièle GIAZZI et de MM. Jack-Yves BOHBOT, Bertrand BRET et Jean-Michel MICHAUX, secrétaires.*

*M. le Préfet de police est présent en séance.*

### 1. — Ouverture de la séance.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** — Mes chers collègues, je déclare ouverte la séance de notre Assemblée réunie en formation de Conseil municipal.

### 2. — Condoléances.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** — Mes chers collègues, nous avons appris avec beaucoup d'émotion et de tristesse le décès survenu le 1<sup>er</sup> mai 1989 de M. Joseph AYRIGNAC, ancien Conseiller municipal de Paris et ancien Conseiller général de la Seine.

Docteur en médecine, M. AYRIGNAC avait été élu Conseiller municipal de Paris et Conseiller général de la Seine en 1967. Il fut Vice-président du Conseil de Paris en 1970-1971.

Réélu en 1971 au sein du Conseil de Paris, il exerça entre autres les fonctions de Vice-président de la 6<sup>e</sup> Commission et celles de membre des commissions des anciens combattants, de l'aide sociale à l'enfance et du Conseil d'hygiène publique de Paris.

Joseph AYRIGNAC avait conduit, de manière exemplaire, une brillante carrière professionnelle de médecin parisien. Il avait

également exercé de hautes responsabilités dans le mouvement amicaliste des originaires de l'Aveyron, son département d'origine.

En votre nom à tous, mes chers collègues, j'adresse à la famille de M. AYRIGNAC les très sincères et affectueuses condoléances de notre Assemblée.

### 3. — Adoption d'un compte rendu et de procès-verbaux.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** — Le compte rendu sommaire de la séance du lundi 29 mai 1989 a été affiché.

Les procès-verbaux intégraux des séances des lundi 10 avril et lundi 24 avril 1989 ont été publiés au Bulletin municipal officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents... ?

Il n'y a pas d'observation.

Ils sont adoptés.

### 4. — Observations sur l'ordre du jour.

**M. Henri MALBERG.** — Je demande la parole.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** — La parole est à M. MALBERG.

**M. Henri MALBERG.** — Monsieur le Maire, je regrette profondément, au nom des élus communistes, que vous n'ayez pas accepté d'inscrire à l'ordre du jour prioritaire les problèmes du personnel des crèches.

Ce personnel est unanimement respecté et personne encore n'a osé déclarer que ses revendications n'étaient pas légitimes.

J'ajoute, à destination de M. le Préfet de police, qu'il faudrait faire baisser la pression, en bas sur le parvis, contre ces jeunes femmes qui ne sont pas des « pétroleuses » qui veulent brûler notre édifice !

Je demande à M. le Maire qu'il donne l'occasion aux élus qui le souhaitent, en levant la séance ou en prenant une mesure de retardement de nos travaux, d'aller voir ces membres du personnel, de discuter avec elles et de les entendre.

**M. Georges SARRE.** — Monsieur le Maire, au nom des élus socialistes, au cours de la Conférence des présidents, j'ai souhaité que la question des grèves qui ont lieu en ce moment dans les crèches et les haltes-garderies puisse faire l'objet d'une question inscrite à l'ordre du jour dès l'ouverture de notre séance.

En effet, depuis que ces grèves ont commencé, tous les jours, sur la place de l'Hôtel de Ville, ont lieu des manifestations.

Quelle est la situation... (*mouvements divers*)

**M. LE MAIRE DE PARIS.** — Non, non, attendez, Monsieur SARRE... permettez-moi de vous interrompre un instant...

Nous avons des règles de fonctionnement et nous ne subissons pas des pressions de l'extérieur.

Il avait été décidé à la Conférence des présidents que ce débat aurait lieu à partir des questions posées par plusieurs de nos collègues cet après-midi, à 15 h 30 et, par conséquent, il aura lieu à 15 h 30. C'est l'ordre du jour tel qu'il a été fixé par la Conférence des présidents... ou alors, ce n'est pas la peine d'avoir une Conférence des présidents, je peux imposer aussi un ordre du jour sans en discuter avec quiconque, si c'est cela que vous voulez !

Par conséquent, je n'ouvrirai pas un débat maintenant, puisqu'il est inscrit à 15 h 30 à l'ordre du jour. Donc, je vous demande, Monsieur SARRE, de me faire une réflexion qui n'implique pas le fond. Vous aurez l'occasion de vous prononcer sur le fond à 15 h 30.

Monsieur SARRE...

**M. Georges SARRE.** — S'il est vrai qu'à ma demande la Conférence d'organisation a traité de cette question et a décidé, contre ma proposition, de débattre à 15 h 30 de cette question, vous avez à l'heure actuelle de nombreuses mères de famille et les personnels qui sont regroupés et qui, en ce moment, souhaitent que nous débattions.

Quelle différence y a-t-il au fond... (*mouvement divers*)... entre avoir ce débat maintenant ou à 15 h 30... ?

(*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et des élus communistes*).

**M. LE MAIRE DE PARIS.** — Monsieur SARRE, permettez-moi de vous dire...

**M. Georges SARRE.** — ... Je termine en une phrase, s'il vous plaît, Monsieur le Maire... d'autant que nous pouvons aisément cerner l'enjeu du débat.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** — Monsieur SARRE, je vous dis tout de suite que je n'ai pas l'intention de transférer à l'extérieur du Conseil le droit de fixer l'ordre du jour.

(*Applaudissements sur les bancs des groupes « Rassemblement pour Paris » et « Paris-Libertés »*).

L'ordre du jour sera donc respecté et ce sujet, ne serait-ce que par égard pour ceux qui ont pris la peine de poser des ques-

tions, sera traité au moment où il doit l'être, c'est-à-dire aux alentours de 15 h 30.

Nous allons débiter nos travaux par l'élection d'un adjoint au maire en remplacement de M. Dominique PADO, hélas décédé. Nous examinerons ensuite en affaire prioritaire le dossier de la Z.A.C. « Dupleix ». La séance reprendra à 15 heures en formation de Conseil général, puis nous poursuivrons nos travaux à 15 h 30 en formation de Conseil municipal notamment pour la réponse aux questions que je viens d'évoquer et ceci jusqu'à l'épuisement des affaires sur lesquelles des conseillers se sont inscrits.

Nous allons maintenant procéder à l'élection d'un adjoint au maire. L'élection, je le rappelle, se fait par appel nominal au scrutin secret.

**M. Georges SARRE.** — Monsieur le Maire, je demande parole. Il ne s'agit plus en l'occurrence du problème des crèches ?

**M. LE MAIRE DE PARIS.** — Monsieur SARRE, si c'est une autre chose, quelle question voulez-vous poser ?

**M. Georges SARRE.** — Monsieur le Maire, je pense que sur la question que j'aborde maintenant, le Conseil de Paris pourrait être unanime. En effet, le pouvoir chinois poursuit son œuvre de répression et de mort après l'écrasement du « Printemps de Pékin ».

Un certain nombre d'initiatives ont été prises et la réprobation se manifeste avec force à travers tout le pays et à l'échelle internationale. Je souhaiterais donc, alors que ces initiatives se multiplient, et pour venir en aide aux étudiants chinois...

**M. LE MAIRE DE PARIS.** — Ecoutez, Monsieur SARRE, je suis désolé mais on ne peut pas travailler dans ces conditions.

**M. Georges SARRE.** — Pourquoi ?

**M. LE MAIRE DE PARIS.** — Vous n'êtes pas là dans l'ordre du jour.

Monsieur SARRE, tout le monde s'est exprimé... je vous demande un peu de silence. Monsieur SARRE, tout le monde partage dans ce domaine le même sentiment et tout le monde s'est exprimé. J'ai même été appelé à annoncer publiquement et avec l'accord de tout le monde, les mesures que la Ville de Paris était décidée à prendre en faveur des résidents chinois dans la Capitale, qui estimeraient ne pas pouvoir rentrer en Chine et qui solliciteraient l'aide, soit collective via leurs organisations, soit individuelle, pour leurs études ou pour le travail, de la Mairie de Paris.

J'ai désigné deux adjoints, M. GOASGUEN et M. MÉCHEF pour prendre contact avec eux et pour faire en sorte que tout ce que nous pouvions faire pour les aider soit réalisé.

Nous n'avons pas à ouvrir ici, en Conseil de Paris, un débat de cette nature.

(*Applaudissements sur les bancs des groupes « Rassemblement pour Paris » et « Paris-Libertés »*).

Nous allons maintenant procéder à l'élection d'un adjoint

Monsieur SARRE, je vous demande de bien vouloir reprendre votre place.

(*Mouvements divers*)

## 15. — Questions d'actualité

1. Question d'actualité de M. FLEUTIAUX et des membres du groupe socialiste relative au conflit opposant la Mairie de Paris et le personnel des crèches et haltes-garderies municipales.

2. Question d'actualité de M. MALBERG et des élus communistes sur les revendications du personnel des crèches.

3. Question d'actualité de Mme GIAZZI et des membres du groupe « Rassemblement pour Paris » sur la position qu'entend adopter la Ville de Paris à l'égard des revendications du personnel des crèches municipales.

4. Question d'actualité de Mme TAFFIN et des membres du groupe « Paris-Libertés » sur les difficultés rencontrées par les parents de jeunes enfants à l'occasion du conflit des crèches.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** — Nous allons maintenant examiner quatre questions d'actualité, qui portent toutes les quatre, et à juste titre, sur un sujet important à la fois pour les Parisiens et pour certains personnels de la Ville.

Je donnerai successivement la parole au représentant du groupe socialiste, au représentant des élus communistes, au représentant du groupe « Rassemblement pour Paris » et au représentant du groupe « Paris-Libertés ».

Je vous donne tout d'abord lecture des termes exacts dans lesquels a été formulée chacune de ces questions.

La première émane du groupe socialiste et se trouve ainsi libellée :

« Au nom du groupe socialiste, M. FLEUTIAUX pose une question d'actualité sur le conflit qui oppose la Mairie de Paris et le personnel des crèches et haltes-garderies municipales ».

Les élus communistes ont déposé une question d'actualité, selon leurs propres termes, « sur les revendications du personnel des crèches ».

Mme GIAZZI, au nom du groupe « Rassemblement pour Paris » a ainsi rédigé le texte de sa question d'actualité :

« Je voudrais me faire l'interprète des nombreuses familles parisiennes qui vous ont écrit pour vous dire combien elles appréciaient la qualité de l'accueil qui est assuré à leurs enfants dans les établissements de garde, et vous exprimer leurs souhaits de voir le conflit trouver rapidement une issue.

Ces familles vous ont écrit pour vanter le professionnalisme, le dévouement, la compétence du personnel de nos crèches municipales,... dans leur ensemble.

Ceci témoigne clairement de leur satisfaction pour la qualité de ces modes de garde que la Ville de Paris met à leur disposition, et je m'en réjouis.

Et je m'en réjouis, car ainsi l'ensemble du personnel et des services reçoivent indirectement un hommage qu'ils méritent très largement dans leur dévouement quotidien au bien-être de nos petits Parisiens.

Par la maladresse des actions menées par le Gouvernement, dans le désordre le plus complet et avec une incohérence de jugement des priorités, le personnel se trouve acculé à des revendications.

Revendications que vous avez vous-même jugées parfaitement justifiées et que donc par là-même les familles, qui ont con-

fiance dans la juste mesure de vos décisions en matière sociale, reconnaissent également comme légitimes.

Je vous demande donc, Monsieur le Maire, de nous confirmer aujourd'hui qu'après le 5 juillet, date annoncée par M. ÉVIN pour la réunion du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, c'est-à-dire dès le 6 juillet au matin, la Ville de Paris prendra, comme elle l'a toujours fait par le passé, ses responsabilités ».

Voici enfin le libellé de la question d'actualité posée par Mme TAFFIN, au nom du groupe « Paris-Libertés » :

« Au nom du groupe « Paris-Libertés », permettez-moi de me faire l'interprète des parents qui ont leurs enfants dans une crèche.

Je suis mère de huit enfants, je sais ce que c'est que de se retrouver subitement sans moyens de garde.

Les problèmes de statut, les difficultés de négociation, les parents sont prêts à les comprendre, mais leur vraie préoccupation est la suivante : « Que vais-je faire de mon bébé demain ? »

Ma question sera simple : que peut faire la municipalité, que va faire la municipalité pour que les parents qui ont confié leurs enfants à un établissement municipal ne se voient plus privés d'un service auquel ils sont en droit de prétendre ? ».

Je donne donc, pour commencer, la parole à M. FLEUTIAUX, qui parlera au nom du groupe socialiste.

**M. Claude FLEUTIAUX.** — Monsieur le Maire, le Président du groupe socialiste avait demandé l'inscription à l'ordre du jour de cette séance du conflit qui vous oppose aux personnels des crèches et haltes-garderies de la Ville.

Il a reformulé sa demande ce matin. Cela lui a été refusé et il lui fut concédé une question d'actualité pour éviter — je cite le compte rendu de la conférence d'organisation — « l'instauration d'un débat pendant la manifestation, ce qui constituerait une opération médiatique inopportune et représenterait un fâcheux précédent ».

Il faut donc constater que cette question vous embarrasse au plus haut point, et il y a de quoi.

Tout d'abord, un petit rappel sur la situation dans les crèches parisiennes.

Actuellement, Paris ne compte que 12 000 places de crèches collectives. Compte tenu du taux d'activité des parents parisiens, il faudrait au minimum 21 000 lits. 40 % des enfants de moins de trois ans ne peuvent aujourd'hui être accueillis, et au rythme des crédits d'investissement dégagés chaque année, il faudra plus de vingt ans pour satisfaire la demande actuelle. Les bébés d'aujourd'hui seront alors sous les drapeaux, du moins en ce qui concerne les hommes !

Parallèlement, les conditions de travail et les rémunérations des personnels sont très insuffisantes au regard des tâches difficiles qu'accomplissent ces personnels. Il en est de même de leur formation.

Déclenché le 31 mai dernier, le mouvement des personnels de la Petite enfance de la Ville et du Département de Paris se poursuit. Aujourd'hui même, jour de séance du Conseil de Paris, a lieu un vaste rassemblement des personnels et des parents excédés par l'attitude de la Municipalité qui refuse d'ouvrir des négociations, alors que les parents sont confrontés à des difficultés importantes pour concilier la garde de leurs enfants et

l'exercice de leurs activités quotidiennes. Pourtant, Monsieur le Maire, les revendications des personnels sont fondées et vous pouvez y répondre.

Quelles sont les revendications ?

Le mouvement social a plusieurs causes : insuffisance de effectifs, insuffisance de la formation, insuffisance des salaires, évolution des carrières.

Tout cela est de la compétence et de la responsabilité de Monsieur le Maire de Paris, et les personnels qui vous demandent, depuis un mois, d'ouvrir des négociations ne s'y trompent pas et s'adressent à vous.

Or, depuis le début du conflit, vous leur opposez une fin de non-recevoir et vous fuyez vos responsabilités. Considérez-vous que l'insuffisance des effectifs et de la formation ne soit pas de votre compétence ?

Voilà une drôle de façon de gérer l'administration parisienne. Insuffisance des salaires et évolution des carrières, ces questions relèveraient, selon vous, du Gouvernement...

**M. François COLLET**, adjoint. — Oui.

**M. Claude FLEUTIAUX.** — Ignorez-vous les textes rédigés et publiés par M. GALLAND, l'un de vos Adjoints, lorsqu'il était membre d'un Gouvernement que vous dirigiez ?

La loi du 13 juillet 1987, « loi Galland », confirme la loi du 19 août 1986, « loi Bosson » qui prévoit que les statuts des fonctionnaires parisiens peuvent être différents du droit commun et être fixés par simples délibérations du Conseil de Paris.

Le 25 avril 1988, à quelques jours des élections présidentielles, un décret confirme votre souci de créer un régime totalement différent de celui du reste de la Fonction publique territoriale.

Pour ne pas trahir votre pensée, vos intentions, et rappeler très objectivement les propos que vous avez tenus, je vais vous lire, Monsieur le Maire.

Dans une lettre que vous adressez à tout le personnel de la Ville, en date du 13 juin 1988, vous dites la chose suivante : « Le 25 avril dernier, le décret fixant le nouveau statut des personnels de l'Administration communale parisienne a été adopté. C'est un très grand motif de satisfaction pour nous tous. Les engagements personnels que j'avais pris vis-à-vis de chacun d'entre vous ont été tenus.

Je me limiterai ici à en souligner deux aspects essentiels :

1°) le Conseil de Paris conserve le pouvoir de fixer les statuts et les indemnités de chaque corps. C'est la garantie que la Municipalité pourra préserver les statuts propres à la Capitale...

Un peu plus loin, vous dites : « ... Sans plus attendre, j'ai tenu personnellement à vous faire part de ces éléments et j'ai demandé que l'information la plus large vous soit donnée au moyen de notre journal *Paris-Mairie* ».

Cela se suffit à soi-même. En vertu de ces textes qui ont été initiés et votés par la majorité parlementaire sous le Gouvernement CHIRAC, la Ville de Paris a donc aujourd'hui la faculté, se de s'aligner sur les règles applicables à la Fonction publique territoriale soit d'y déroger si elle le veut. D'ailleurs, cette année elle a pris des dispositions spécifiques pour certaines catégories de ses personnels à deux reprises : en janvier et mai pour les puéricultrices, les directrices de crèches et les responsables de circonscription sanitaire et sociale. Il est à noter qu'à aucun moment ces délibérations n'ont été contestées ou déferées devant le Juge administratif.

Vous essayez de vous réfugier derrière une prochaine réunion du Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale, dont l'ordre du jour ne porte pas sur ces questions de votre compétence ! Vous essayez de vous réfugier derrière le Ministère de l'Intérieur, dont il m'a été confirmé que l'intention est de revaloriser la situation des infirmières et des puéricultrices territoriales, c'est-à-dire de la France entière, sauf de Paris en raison du statut spécifique que vous avez choisi... (*Mouvements divers*)...

Les revendications des personnels de crèches, dont chacun connaît le dévouement et le travail particulièrement difficile, sont totalement justifiées. La Ville de Paris se doit de les satisfaire.

Il faut que cessent les tergiversations et les petits calculs politiques, Monsieur le Maire ! Il faut que cessent, de la part de la Municipalité parisienne, les manœuvres politiciennes héritées de 1981, qui visent à faire porter au Gouvernement la responsabilité de problèmes qui incombent à la Ville de Paris...

**M. Alain JUPPÉ**, adjoint. — Et Marseille... !

**M. Claude FLEUTIAUX**. — Une telle attitude porte gravement préjudice aux parents, aux enfants et au personnel concerné.

L'attitude du refus de négocier, qui a jusqu'alors prévalu, doit être abandonnée. Il y a urgence et nécessité, Monsieur le Maire !

Créez les postes nécessaires pour que le service public fonctionne bien à Paris et qu'il réponde aux attentes des usagers.

Prenez les dispositions en votre pouvoir pour revaloriser la situation des auxiliaires de puériculture.

Négociez sans délai, Monsieur le Maire !

*(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et des élus communistes).*

**M. LE MAIRE DE PARIS**. — Merci, Monsieur FLEUTIAUX.

Monsieur MALBERG, vous avez la parole au nom des élus communistes.

**M. Henri MALBERG**. — Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, il n'est pas courant qu'un mouvement social soit assez fort et assez rayonnant pour déboucher « à chaud » sur un débat comme celui que nous avons aujourd'hui.

Depuis le 31 mai, les personnels des crèches municipales, dans leurs diverses catégories (puéricultrices, éducatrices, auxiliaires de puériculture et agents de service intérieur), avec le soutien de nombreuses directrices, mènent une lutte déterminée, massive, unitaire, avec un grand sens de leurs responsabilités vis-à-vis des enfants et des familles.

Les élus communistes, comme d'autres sans doute, ont eu l'occasion de rencontrer ces personnels dans leurs arrondissements et nous avons été sans cesse au milieu d'eux place de l'Hôtel de Ville quand ils manifestaient.

Que demandent ces travailleuses ?

Des choses claires :

Une revalorisation de leurs salaires, particulièrement bas, et de leur statut particulier, qui ne prennent pas en compte leur niveau de qualification.

Une amélioration des conditions de travail et des effectifs afin de pouvoir faire face à leur mission vis-à-vis des jeunes enfants.

Et des possibilités de formation permettant d'améliorer les qualifications de chacune et l'efficacité des équipes éducatives.

Par delà ces revendications, il est évident (et c'est l'une des raisons du rayonnement de ce mouvement) que ces personnels défendent le service public des crèches qui constitue un acquis original du système éducatif français, un système qui permet en développant des activités éducatives dès la prime enfance de créer de bonnes conditions pour les enfants, notamment ceux des milieux les plus défavorisés, qui ont par la suite une scolarité moins difficile ou plus normale. C'est un des « fronts » qui limitent les échecs scolaires.

C'est parce qu'il en est ainsi que les personnels des crèches ont reçu dès le début, et malgré la gêne que cela cause le soutien massif des parents. Ceux-ci l'ont manifesté à plusieurs reprises, samedi et encore aujourd'hui.

Je tiens à dire ici que — je ne pense pas être le seul à le croire — ces personnels sont des gens formidables, qui jouent un rôle important et qui méritent l'estime. Des milliers d'enfants de Paris ont leur vie changée parce qu'ils sont passés là.

Rien ne peut justifier qu'on leur impose en quelque sorte une lutte harassante alors que personne encore n'a osé dire que leurs revendications n'étaient pas légitimes.

Je dois dire, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, que c'est la raison pour laquelle, depuis le 31 mai, nous posons inlassablement la question : quand va-t-on s'asseoir à la table de négociation ? Trouver une solution ? Apporter satisfaction à des revendications justes ?

Or, force est de constater que la Mairie de Paris tergiverse, refuse d'ouvrir des négociations, renvoie les problèmes à des décisions nationales. M. CHIRAC a les moyens, vous avez les moyens, vous le savez, de répondre à ces revendications de personnel, sans attendre des décisions que nous trouvons, nous élus communistes, par ailleurs nécessaires et que l'Etat devrait prendre en faveur des personnels de l'Action sanitaire et sociale et de la Petite enfance des collectivités territoriales.

Le décret que vous avez fait adopter, Monsieur le Maire, en avril 1988 est sans ambiguïté. Les statuts des personnels de la Ville et du Département de Paris dépendent exclusivement d'un vote de ce Conseil, ce que d'ailleurs, Monsieur le Maire, vous avez fait deux fois, pour les directrices de crèches et pour les « pervenches ».

Mais toute la vérité doit être dite. La responsabilité du Gouvernement est, à nos yeux, aussi engagée parce qu'il aurait pu ôter tout prétexte à un retard d'ouverture des négociations en faisant connaître clairement ce qu'il entend faire le 5 juillet, lors du Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale.

Toujours est-il que, puisque vous en avez les moyens, j'ai trouvé que cette situation a assez duré, que l'heure des négociations a sonné, qu'il faut prendre acte de l'importance de ce mouvement, de son rayonnement légitime, du soutien des familles, et qu'il faut régler cette question maintenant.

*(Applaudissements des élus communistes).*

**M. LE MAIRE DE PARIS**. — Merci, Monsieur MALBERG.

La parole est maintenant à Mme GIAZZI, au nom du groupe « Rassemblement pour Paris ».

**Mme Danièle GIAZZI**. — Monsieur le Maire, je voudrais aujourd'hui me faire l'interprète des nombreuses familles parisiennes qui vous ont écrit pour vous dire combien elles appréciaient la qualité de l'accueil qui est assuré à leurs enfants dans les établissements de garde, et vous exprimer leur souhait de voir le conflit trouver rapidement une issue.

Ces familles vous ont écrit pour vanter le professionnalisme, le dévouement, la compétence du personnel de nos crèches.

municipales dans leur ensemble. Ceci témoigne clairement de leur satisfaction pour la qualité de ces modes de garde que la Ville de Paris met à leur disposition et je m'en réjouis.

Je m'en réjouis car, ainsi, l'ensemble du personnel et des services reçoit indirectement un hommage qu'il mérite très largement pour son dévouement quotidien au bien-être de nos petits Parisiens.

Or, par la maladresse des actions menées par le Gouvernement, dans le désordre le plus complet et avec une incohérence de jugement des priorités, le personnel se trouve acculé à des revendications. Revendications que vous avez vous-même, Monsieur le Maire, d'ailleurs jugé parfaitement justifiées et que donc, par là-même, les familles qui ont toujours eu confiance dans la juste mesure de vos décisions en matière sociale, reconnaissent également comme légitimes.

Je vous demande donc, Monsieur le Maire, de nous confirmer aujourd'hui qu'après le 5 juillet, date annoncée par M. EVIN pour la réunion du Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale, c'est-à-dire dès le 6 juillet au matin, la Ville de Paris prendra, comme elle l'a toujours fait par le passé, toutes ses responsabilités.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes « Rassemblement pour Paris » et « Paris-Libertés »).*

**Mlle Gisèle STEVENARD.** — Langue de bois.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** — Au nom du groupe « Paris-Libertés », c'est au tour de Mme TAFFIN de prendre la parole.

**Mme Benoîte TAFFIN.** — Au nom du groupe « Paris-Libertés », permettez-moi, Monsieur le Maire, de me faire aussi, et uniquement, l'interprète des parents qui ont leurs enfants dans une crèche. Je suis moi-même mère de huit enfants, je sais ce que c'est que de se retrouver subitement sans moyen de garde.

Les problèmes de statut, les difficultés de négociation, les parents sont prêts à les comprendre mais leur vraie préoccupation aujourd'hui est la suivante : que vais-je faire de mon bébé, demain ?

Ma question sera simple, Monsieur le Maire : que peut faire la Municipalité, que va faire la Municipalité pour que les parents qui ont confié leurs enfants à un établissement municipal ne se voient plus privés d'un service auquel ils sont en droit de prétendre.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes « Paris-Libertés » et « Rassemblement pour Paris »).*

**M. LE MAIRE DE PARIS.** — Merci, Madame TAFFIN.

Je crois que M. VIDAL a également demandé la parole...

**M. Jean-Louis VIDAL.** — Monsieur le Maire, je voudrais faire une brève intervention.

Encore une fois, nous assistons là à une bataille politicienne droite-gauche. Il est tout de même curieux que pour de grands mouvements politiques alternant au pouvoir, on ne sache pas véritablement, à la lecture de la presse, qui est responsable de la négociation et qui doit décider du montant des salaires et des conditions de travail. C'est absolument scandaleux et c'est un manque de sérieux véritablement fantastique !

Deuxième point concernant la négociation sur la rémunération qui doit s'engager, je crois qu'il faut un peu de pudeur aussi. Quand on est capable de dépenser des dizaines de millions de francs pour une fête, un 17 juin, à la Tour Eiffel, et quand on est en mesure de dépenser aussi des centaines de millions de francs au profit de quelques dizaines de Chefs d'Etat, pour les céré-

monies du bicentenaire, on pourrait manifester un peu de pudeur vis-à-vis des infirmières et des puéricultrices, s'il vous plaît !

**M. Jacques DOMINATI,** deuxième adjoint. — Cela n'a rien à voir !

**M. LE MAIRE DE PARIS.** — Je demande à chacun de bien vouloir écouter les orateurs.

Monsieur de la FOURNIÈRE, vous avez la parole.

**M. Xavier de la FOURNIÈRE,** adjoint. — Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai écouté les orateurs avec beaucoup d'intérêt et je veux dire, à l'occasion des revendications des auxiliaires de puériculture, qu'il faut bien souligner que le statut des personnels parisiens fait l'objet d'interprétations très larges par rapport à la loi. Alors la question est de savoir ce que dit la loi.

La loi du 26 janvier 1984 dit que les fonctionnaires parisiens sont organisés en corps et prévoit que les statuts particuliers et les rémunérations des emplois de la Ville de Paris équivalant à ceux des emplois de la Fonction publique de l'Etat, doivent être fixés par référence à ceux de l'Etat. Il faut le souligner.

De même, la situation statutaire indiciaire et indemnitaire de ces emplois parisiens équivalant à un emploi de la Fonction publique territoriale doit être déterminée par référence à celle de ces emplois territoriaux.

La loi prévoit la possibilité d'une dérogation à cette règle dans le seul cas où des emplois équivalents bénéficiaient déjà d'un statut particulier et de rémunérations différentes.

La règle enfin ne s'applique pas aux emplois spécifiques de la Ville de Paris, c'est-à-dire aux emplois qui n'ont pas d'équivalent à l'Etat ou dans les autres collectivités territoriales.

Le décret du 25 avril 1988 qui organise ce système ne dit pas d'ailleurs autre chose.

Qu'en est-il pour les personnels des crèches ? La plupart des emplois sont alignés sur les emplois communaux et départementaux, notamment les auxiliaires de puériculture qui, depuis la création du corps à la Ville, ont toujours été alignés sur l'emploi communal correspondant et n'ont jamais bénéficié d'un régime différent.

La loi n'autorise donc pas le Conseil de Paris à modifier son initiative leur statut particulier et leur régime de rémunération, mais elle l'oblige à les faire bénéficier de la réforme de la filière sanitaire et sociale que le Gouvernement fait attendre.

Quant aux directrices de crèches, elles ont un emploi équivalent à celui des communes et, pourtant, le Conseil de Paris a pris une mesure en leur faveur. Pourquoi ?

Tout d'abord, le Conseil de Paris n'a pas modifié leur statut, ni leur échelle de rémunération. La mesure prise se limite à une bonification indiciaire justifiée, non pas en droit, mais en équité par rapport à leurs collaboratrices, les puéricultrices, qui ont bénéficié automatiquement des mesures décidées pour les personnels hospitaliers sur lesquels elles étaient traditionnellement alignées.

De ce fait, leur rémunération devenait supérieure dans de nombreux cas à celle de leurs directrices. Cette situation ne pouvait être maintenue dans l'attente de la réforme de la filière sanitaire et sociale.

Face à une situation bloquée, la Ville de Paris a donc pris ses responsabilités ; elle saura également les prendre pour les auxiliaires de puériculture si le Gouvernement continue à bloquer la solution de ce problème.

Je vous remercie.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes « Paris-Libertés » et « Rassemblement pour Paris »).*

**M. LE MAIRE DE PARIS.** — La parole est à Mme HERMANGE.

**Mme Marie-Thérèse HERMANGE**, adjoint. — Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis le 31 mai un mouvement de grève affecte les crèches parisiennes. Ce mouvement est en train de se développer d'ailleurs dans une autre ville, à Marseille, où aujourd'hui même, 72 crèches sur 74 sont fermées. Comme le dit Mme TAFFIN, je sais la gêne que l'interruption du service de garde occasionne aux parents. C'est bien pourquoi la Ville de Paris a arrêté différentes mesures qui ne peuvent être que des palliatifs mais qui ont au moins l'intérêt d'aider à dépanner un certain nombre de Parisiens.

La Mairie de Paris a d'abord tout mis en œuvre pour faire fonctionner un maximum d'établissements ; ensuite elle a relancé l'ensemble des moyens de garde de dépannage susceptibles d'accueillir des enfants. Enfin elle a décidé d'exonérer les parents du prix des journées où leurs enfants n'auraient pu être accueillis.

Intervenant au sujet de ce conflit, M. MALBERG et M. FLEUTIAUX ont cru bon de nous faire une démonstration brillante, en nous expliquant que la Municipalité avait toutes les possibilités juridiques d'agir en matière statutaire et qu'il lui appartenait, à elle seule, et sans contrainte d'aucune sorte, d'arrêter les mesures susceptibles de répondre aux revendications des personnels.

Votre façon d'aborder cette question difficile laisse penser que vous n'avez perçu ni la globalité, ni la cohérence, ni la réalité des problèmes auxquels sont confrontés à la fois les familles et les parents.

Qui ne sait pourtant que la qualité de nos établissements...

**Mlle Gisèle STIEVENARD.** — Relisez la lettre de M. CHIRAC en date du 13 juin 1988 !

**M. Alain JUPPÉ**, adjoint. — On reliera ensemble, si vous voulez !

**Mme Marie-Thérèse HERMANGE**, adjoint. — ... et du service qu'ils offrent, repose sur plusieurs éléments indissociables ?

Tout d'abord un effort d'investissement continu, effort de 70 millions de francs par an pour mieux répondre aux besoins de garde des familles.

Ensuite une conception architecturale adaptée. Sur ce plan encore, les crèches parisiennes que nous construisons au rythme d'une par mois, soit, Monsieur FLEUTIAUX, 14 000 places de crèche et non 12 000 sont enviées par tous.

Enfin, l'existence d'équipes constituées de femmes et d'hommes de toutes qualifications, qui, ensemble, s'emploient du mieux qu'ils peuvent à accueillir, mais aussi à éveiller au monde les enfants dont ils ont la garde. Ces équipes ne peuvent rester soudées que si le personnel qui les compose, que si chacun à son niveau, voit ses compétences et ses responsabilités reconnues.

La cohésion de ces équipes dépend aussi de la cohérence des statuts qui leur sont applicables. Ces différents statuts, vous le savez, articulés les uns aux autres, constituent ce qu'on appelle « la filière sociale », filière sociale qui doit avoir sa logique interne et être harmonisée avec la filière sanitaire.

En disant cela, Monsieur le Maire, je me fais l'interprète des fonctionnaires municipaux. Que réclament-ils ? Ils réclament une reconnaissance de leurs compétences, de leurs qualifications, qui passe à la fois par une amélioration de leurs conditions de travail et de leur situation statutaire.

Amélioration de leurs conditions de travail, c'est-à-dire évolution des carrières, des effectifs, du recrutement, meilleure formation... Monsieur FLEUTIAUX, Monsieur MALBERG, dès mes

premières rencontres avec les syndicats, en compagnie de Xavier de la FOURNIÈRE, nous avons proposé que des discussions s'engagent sans délai sur ce dossier ; nous n'avons pas attendu ce conflit pour nous préoccuper du problème, puisque j'avais avant la grève, lancé les premiers Groupes de travail sur ce sujet tout à fait essentiel, pour améliorer encore le service rendu dans les crèches.

**M. Claude FLEUTIAUX.** — Vous n'avez pas été entendue

**Mme Marie-Thérèse HERMANGE**, adjoint. — Les autres revendications ont trait aux rémunérations, et tout particulièrement à celles des auxiliaires de puériculture. Ce problème est un problème national. De quoi s'agit-il, mes chers collègues ?

Les auxiliaires sont classées, dans la grille des rémunérations de la Fonction publique, immédiatement au-dessus des agents de service intérieur. Or, un texte récent du Gouvernement conduira Paris, comme toutes les communes, à reclasser ses agents de service au même niveau que les auxiliaires. Comment expliquer dès lors à ces dernières, qui ont reçu une formation — qui est sanctionnée par un diplôme d'Etat — qu'il est normal qu'elles soient rémunérées de la même façon que des agents non diplômés ? Oui, Monsieur MALBERG, le souhait des auxiliaires de voir leur statut revalorisé est donc parfaitement justifié, à Paris comme ailleurs. Il s'agit là, vous le voyez, d'un problème qui dépasse largement le cadre parisien et qui se pose à l'ensemble des maires de France.

Le 9 juin dernier, M. TIBÉRI a donc saisi le Ministre de l'Intérieur pour lui demander dans quels délais les pouvoirs publics entendaient arrêter les nouveaux statuts de la filière sanitaire et sociale.

Le 14 juin dernier à l'Assemblée nationale, il a reposé la même question au Gouvernement. L'ensemble des élus locaux pour répondre rapidement aux attentes de leurs fonctionnaires ont, en effet, besoin de connaître le calendrier d'élaboration et le contenu général des textes qu'ils auront à appliquer.

S'exprimant au nom du gouvernement, M. EVIN a indiqué au Parlement que — et je cite le Journal officiel — « le projet de statut de la filière sanitaire et sociale serait soumis au Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale le 5 juillet prochain »

Je voudrais dire à Mme GIAZZI, en la remerciant de sa question, que je confirme bien que dès le 6 juillet, nous avons donné rendez-vous aux syndicats pour examiner les problèmes statutaires en fonction de la position gouvernementale. M. EVIN ne pouvait d'ailleurs pas faire d'autre réponse. Son expérience de l'automne lui a donné un savoir-faire en matière statutaire que M. JOXE n'a, semble-t-il, pas encore acquis !

Cette expérience lui a appris que quand des statuts régissent des personnels qui ont, chacun à leur niveau, des missions communes au sein d'une même filière professionnelle, ces statuts ne peuvent s'élaborer au cas par cas ou au coup par coup. Leur mise au point exige une vue d'ensemble, pour positionner chaque catégorie à une place qui corresponde aux responsabilités exercées, aux compétences exigées et aux qualifications reconnues, dans l'échelle des rémunérations.

Telle est la démarche qu'il convient d'adopter si l'on veut doter ces personnels d'un statut cohérent et durable.

Le 22 juin dernier, M. JOXE nous a adressé une lettre tout à fait étonnante, puisqu'elle ne répond nullement à l'objet de notre intervention. M. de la FOURNIÈRE nous a expliqué il y a quelques instants ce qu'il fallait en penser sur le fond. Nous attendions, à vrai dire, une réponse de M. JOXE qui soit plus soucieuse du sort des agents communaux et réponde précisément à la question qui lui était posée.

Mais force est de constater que, contrairement aux engagements positifs pris en son nom par M. EVIN, M. JOXE, dont je regrette l'absence aujourd'hui, garde quant à lui le silence.

*(Vives protestations du groupe socialiste).*

**Mlle Gisèle STIEVENARD.** — Il était là ce matin !

**Mme Marie-Thérèse HERMANGE,** adjoint. — M. JOXE garde le silence et refuse de confirmer qu'il présentera le 5 juillet prochain l'ensemble des statuts de la filière sanitaire et sociale.

**M. Jean-Marie LE GUEN.** — Quelle mauvaise foi !

**Mme Marie-Thérèse HERMANGE,** adjoint. — Ce silence est-il tactique ?

**M. Alain JUPPÉ,** adjoint. — Monsieur LE GUEN, est-ce de l'autocritique ?

**M. LE MAIRE DE PARIS.** — La parole est à Mme HERMANGE et à elle seule !

**M. Jean-Marie LE GUEN.** — Pendant ce temps-là, la grève continue !

**Mme Marie-Thérèse HERMANGE,** adjoint. — Son silence est-il tactique ? Est-il inspiré du souci de laisser les personnels des crèches parisiennes le plus longtemps possible dans l'incertitude et donc dans la grève ?

Ce silence est-il la reconnaissance d'une incapacité non seulement à élaborer une filière sanitaire et sociale complète et cohérente, mais à arbitrer la seule filière sociale, voire même à rédiger un simple texte reclassant, comme cela est devenu nécessaire, les auxiliaires de puériculture à leur juste niveau par rapport aux agents de service intérieur ? Et si M. JOXE trouve aujourd'hui habile de laisser entendre que Paris peut faire tout et n'importe quoi en matière statutaire, que répondra-t-il demain aux maires de Lille, Rennes, Nantes et Marseille ? Leur répondra-t-il...

**M. Jean-Yves AUTEXIER.** — C'est votre loi !

**M. Alain JUPPÉ,** adjoint. — Ce n'est pas vrai !

**M. LE MAIRE DE PARIS.** — Messieurs, je vous demande de bien vouloir garder votre sang-froid.

**M. Alain JUPPÉ,** adjoint. — Mais il ne faut pas raconter n'importe quoi !

**M. LE MAIRE DE PARIS.** — Madame HERMANGE, ne répondez pas. Répondre est le meilleur moyen d'alimenter la polémique, laquelle est stérile.

**Mme Marie-Thérèse HERMANGE,** adjoint. — ... Leur répondra-t-il qu'ils sont libres d'agir à leur guise pour pallier les carences de l'Etat ? Leur répondra-t-il que l'immobilisme du Ministre de l'Intérieur sera couvert par l'inertie du contrôle de l'égalité ? Et lorsque 36 000 communes auront pris seules leurs dispositions, que fera ensuite M. JOXE pour harmoniser 36 000 statuts disparates de personnels des crèches... ?

**M. Jean-Marie LE GUEN.** — Nous sommes à Paris, Madame HERMANGE !

**Mlle Gisèle STIEVENARD.** — C'est scandaleux !

**M. Jacques DOMINATI,** deuxième adjoint. — Un peu de cohérence !

**M. LE MAIRE DE PARIS.** — Je vous demande, Messieurs, de bien vouloir écouter. Vous avez été écoutés dans le silence. Si vous voulez simplement transformer cette réunion en polémi-

que de place publique, c'est votre droit, mais alors, je vais interrompre le débat car ce n'est pas un moyen digne de discuter d'un sujet sérieux.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes « Rassemblement pour Paris » et « Paris-Libertés »).*

S'il vous plaît, voulez-vous vous taire.

Madame HERMANGE, vous avez la parole.

**Mme Marie-Thérèse HERMANGE,** adjoint. — ... Lorsque 36 000 communes auront pris, seules, leurs dispositions, que fera ensuite le Ministre de l'Intérieur pour harmoniser 36 000 statuts disparates de personnels des crèches, lui qui reste incapable d'en construire un seul ?

Ne comptez-pas, Messieurs du Gouvernement qui siégez sur ces bancs, vous en tirer par le silence ou par des demi-mesures. Les personnels des crèches, et tout particulièrement les auxiliaires de puériculture et les éducatrices, méritent que l'on reconnaisse, par un juste classement au sein des grilles de la Fonction publique, ce que sont leurs qualifications.

Faute d'obtenir de l'Etat, le 5 juillet prochain, lors du Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale, une réponse aux questions que se posent, non seulement les agents, mais l'ensemble des maires de France, la Ville de Paris saura prendre ses responsabilités, dans l'intérêt des personnels, dans l'intérêt des parents, c'est-à-dire dans l'intérêt du service public de la Petite enfance.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes « Rassemblement pour Paris » et « Paris-Libertés »).*

**M. LE MAIRE DE PARIS.** — Mes chers collègues — si toutefois l'on peut parler sérieusement de sujets sérieux... —, je voudrais faire deux ou trois remarques.

Personne, je crois, ne met en cause la qualité du service rendu dans les crèches, comme personne, je pense, ne met en cause le fait qu'aucune grande ville en France — et je crois pouvoir dire, dans le monde — n'a fait un effort, depuis 10 ans, en faveur de la structure-crèches comme celui qui a été fait par la Ville de Paris. C'est une constatation, simplement.

Nous avons un conflit. D'où vient-il ?

Il vient du fait que les agents de service ont bénéficié, de la part de l'Etat — probablement à juste titre, je ne le conteste pas — d'un reclassement qui les a conduits à se trouver au même niveau que les auxiliaires de puériculture, alors que les premiers n'ont pas de diplôme exigé et que les seconds, comme le rappelait à l'instant Mme HERMANGE, ont un diplôme d'Etat, ce qui a bien entendu conduit les auxiliaires à revendiquer à leur tour un reclassement.

Je conviens bien volontiers que personne ne saurait, de bonne foi, leur contester ce droit.

Alors, à partir de là, un certain nombre d'arguments juridiques ont été développés. Je les connais bien et je n'y reviendra pas. Mais j'ai été frappé par le propos tenu à l'instant par M. VIDAL qui, sans entrer dans les arcanes juridiques, a eu, de ce débat, le sentiment qu'il s'agissait d'un débat politique. Je vais vous dire, Monsieur VIDAL, oui et non. Sans aucun doute un peu, et je ne chercherai pas à désigner du doigt les coupables. Mais en revanche je dirai aussi non : parce qu'une décision que prendrait aujourd'hui la Ville de Paris aurait de lourdes conséquences, et il appartient à celui qui est responsable non seulement de la gestion des affaires mais aussi des deniers des Parisiens de prendre la dimension des conséquences de ses gestes avant de les accomplir.

Quelles seraient ces conséquences ? De deux ordres. D'une part, sur le plan parisien, ce serait un redoutable précédent qui pourrait être invoqué par d'autres catégories de personnel et auprès desquelles je ne vois pas comment on pourrait refuser telle ou telle revendication ; c'est-à-dire que ce serait la porte ouverte à une dépense de fonctionnement potentielle considérable. Vous observerez que depuis longtemps, depuis que je suis Maire de Paris, j'essaie de maintenir la dépense de fonctionnement. Pourquoi ? Pas par idéologie, simplement pour que les impôts des Parisiens n'augmentent pas.

C'est un effort tenace de chaque instant et qui exige, chaque fois qu'on prend une décision, qu'on soit attentif aux conséquences qu'elle peut comporter en matière notamment de précédent.

Quant à la deuxième raison, elle a été évoquée vers la fin de son propos par Mme HERMANGE : nous sommes tout de même un état de droit et une nation civilisée. Des puéricultrices, des directrices de crèche, des agents de la filière sanitaire et sociale, il n'y en a pas qu'à Paris, il y en a un peu partout, dans toute la France.

Alors, que se passerait-il ? Le rôle de l'Etat, c'est d'assurer la coordination de la politique en matière de traitements, salaires et avantages. Que se passerait-il ? Si Paris prenait tout d'un coup une décision, dans quelle situation se trouverait le Maire de Marseille, par exemple, confronté au même problème ? Il prendrait la même décision, plus quelque chose. Et puis, le Maire de Lille irait encore surenchérir. Et puis, on le ferait pour tous les corps.

*(Protestations sur les bancs du groupe socialiste).*

**M. LE MAIRE DE PARIS.** — S'il vous plaît ! Je n'ai interrompu personne et je suis prêt à vous donner la parole tout à l'heure, mais je vous prie de m'écouter. Je m'adresse à l'un de vos collègues qui, lui, a posé une question de bonne foi, sans polémiquer, qui a dit : pourquoi se trouve-t-on dans une situation qui me paraît être une sorte de débat politique ? Cela mérite réponse. Alors, vous pourriez attendre quelques instants d'avoir la parole.

Ce serait créer à ce moment-là une situation de véritable anarchie et de sauve-qui-peut général. C'est tout à fait impossible. Ne demandez pas cela à un maire responsable, quel qu'il soit, et je ne doute pas que le Maire de Marseille prendra la même décision s'il est responsable, ce dont je suis persuadé. Il faut donc que l'Etat prenne sa responsabilité pour assurer la coordination, ce qui est dans son rôle. Il a dit qu'il le ferait le 5 juillet. Moi, le 6 au matin, j'applique la décision de l'Etat et, s'il faut négocier les détails, je les appliquerai avec effet rétroactif au 6 juillet. Cela ne fait aucun doute. C'est le bon sens et c'est une gestion responsable. Ce n'est pas se laisser aller à une démagogie de mauvais aloi.

**M. Roger ROMANI,** adjoint. — C'est le sens de l'Etat !

**M. LE MAIRE DE PARIS.** — Vous pourriez me dire : il y a un cas que vous ne prévoyez pas, c'est celui où l'Etat ne trancherait pas et dirait qu'il ne dit rien, ou qu'il ne fait rien, laissant momentanément les municipalités se débrouiller toutes seules.

C'est possible, cela m'étonnerait quand même, parce que vous imaginez que, si on laisse se déclencher ce processus, c'est toute la Fonction publique qui s'effiloche par la même occasion. Il y a, j'imagine, au Gouvernement un ministre chargé de la Fonction publique qui doit tout de même avoir une idée sur ces choses et qui ne va pas laisser dériver l'ensemble du corps territorial, qui sert de référence au corps de la Fonction publique, dans l'anarchie : vous imaginez les conséquences que cela peut entraîner !

Vous me direz : Et si l'Etat ne dit rien — ce qui m'étonnerait tout de même, mais enfin tout est possible —... ? A ce moment là, oui, je prendrai les décisions qui s'imposent, mais je les prendrai face à une carence totale de la part du Gouvernement, que je dénoncerai par ailleurs, pour l'irresponsabilité que cela représenterait ; mais je vous dirai que je n'y crois pas, en termes de gestion des deniers publics.

Voilà ce que je voulais vous dire pour vous montrer que ce n'est pas aussi simple que cela paraît.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes « Rassemblement pour Paris » et « Paris-Libertés »).*

Monsieur FLEUTIAUX, vous semblez vouloir ajouter quelque chose à vos propos de tout à l'heure ?

*(M. TIBERI, premier adjoint, remplace M. Jacques CHIRAC Maire de Paris, au fauteuil de la présidence).*

**M. Claude FLEUTIAUX.** — Monsieur le Maire, dans votre intervention, vous venez véritablement d'ouvrir la discussion, car vous avez touché au fond du problème, et c'est bien autre chose que ce que nous avons entendu de la part de vos collègues de la majorité municipale...

*(Mouvements divers).*

M. le Maire, dans son intervention, a en effet posé le problème de fond qui est le suivant. Il a souhaité une spécificité parisienne, il a souhaité...

*(Protestations à droite).*

**M. Alain JUPPÉ,** adjoint. — On ne peut pas laisser dire des choses comme cela...

**M. TIBERI,** premier adjoint, président. — Je vous demande d'écouter M. FLEUTIAUX quelques instants.

**M. Alain JUPPÉ,** adjoint. — Mais non ! C'est pour la presse qu'il parle ! C'est tout ! Il sait très bien que ce qu'il dit est faux *(Brouhaha)*.

**M. Claude FLEUTIAUX.** — Vous avez souhaité élaborer un certain nombre de textes législatifs, le décret d'avril 1988... *(Brouhaha)*. J'ai ici la lettre de M. CHIRAC. Il faut arrêter de se contredire tous les six mois. Vous avez donc souhaité cette spécificité...

**M. Alain JUPPÉ,** adjoint. — Ce n'est pas vrai !

**M. Claude FLEUTIAUX.** — ... du statut parisien. Il y a d'un côté les communes de France, de l'autre Paris. La question est la suivante...

*(Protestations sur les bancs des groupes « Rassemblement pour Paris » et « Paris-Libertés »).*

Souhaitez-vous désormais revenir sur cette spécificité ? C'est bien la question. Est-ce que vous souhaitez y renoncer ou est-ce que vous souhaitez la conserver... ?

*(Protestations sur les bancs des groupes « Rassemblement pour Paris » et « Paris-Libertés »).*

**M. Alain JUPPÉ,** adjoint. — Mais on ne peut pas tenir un raisonnement à partir d'idées fausses !

**M. Claude FLEUTIAUX.** — Il n'y a pas d'autre issue. L'heure actuelle, en termes législatifs, ce dossier est de la compétence de la Ville de Paris...

*(Mouvements divers).*

Il convient donc que vous négociiez sans attendre d'hypothétiques rendez-vous ultérieurs.

*(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et des élus communistes).*

**M. TIBERI**, premier adjoint, président. — Monsieur MALBERG, puisque vous souhaitez intervenir, vous avez la parole. Et je répondrai ensuite.

**M. Henri MALBERG.** — Si j'ai bien compris, on vient, en quelque sorte de changer de terrain.

Jusqu'à aujourd'hui, M. CHIRAC et la majorité rendaient hommage au personnel, trouvaient légitimes ses revendications...

**M. TIBERI**, premier adjoint, président. — Oui, absolument, et continuent à lui rendre hommage...

Ce sont deux points sur lesquels je suis d'accord avec vous.

**M. Henri MALBERG.** — ... rendaient hommage au personnel, trouvaient justes ses revendications et disaient au Gouvernement : décidez...

Mais M. CHIRAC vient d'ajouter : attention cela coûte cher, je suis pour l'austérité !...

*(Protestations diverses).*

... Il faut être comptable des deniers de la Ville...

**M. Alain JUPPÉ**, adjoint. — Démagogue !

**M. Henri MALBERG.** — ... Attention à l'anarchie qui va s'emparer du pays.

Pour moi, cela ne fait que confirmer la position des élus communistes. M. CHIRAC s'est donné les moyens, par un certain décret, de choisir pour le personnel de Paris, avec le Conseil, des changements, des accommodements...

**M. Jacques DOMINATI**, deuxième adjoint. — Pour les cas spécifiques !

**M. Henri MALBERG.** — ... Paris n'est pas...

**M. Jacques DOMINATI**, deuxième adjoint. — Vous ne voulez pas comprendre !

**M. TIBERI**, premier adjoint, président. — Laissez terminer M. MALBERG, s'il-vous-plait.

**M. Henri MALBERG.** — ... Paris n'est pas une des 36 000 communes parmi les autres, elles ont effectivement beaucoup de crèches, une grande expérience de ces affaires.

Qu'elle donne l'exemple ne me déplairait pas ! Je ne vois pas ce que nous avons à craindre à donner, à un personnel auquel on rend par ailleurs hommage, de meilleures conditions de travail.

D'autre part, cela me confirme dans l'idée que l'heure est peut-être venue, pour le Gouvernement, de dire ce qu'il veut, lui aussi...

*(Applaudissements sur les bancs des groupes « Rassemblement pour Paris » et « Paris-Libertés »).*

... ce qui, peut-être, retirerait à M. CHIRAC quelques arguments.

**M. Alain JUPPÉ**, adjoint. — Exactement ! On ne demande que cela !

**M. Jacques DOMINATI**, deuxième adjoint. — Voilà !

**M. Henri MALBERG.** — Seulement, vous ne le voulez pas, parce que si vous le vouliez, vous choisiriez aujourd'hui !

**M. Alain HUBERT.** — Eh oui !

**M. Henri MALBERG.** — Vous ne souhaitez pas cette issue. Moi, je la souhaite !

**M. TIBERI**, premier adjoint, président. — Mes chers collègues, je crois que la discussion pourrait se prolonger, mais il n'est pire sourd que celui qui ne veut ni entendre ni écouter.

Le Maire de Paris (et je réponds à M. MALBERG) a bien dit qu'il rendait hommage au travail fait par ce personnel, d'une part, et considérait comme légitimes ses revendications, d'autre part.

Mais nous estimons qu'il s'agit d'une revendication nationale — des crèches existent sur tout le territoire — et il est permis dès lors de s'étonner que le Gouvernement refuse, semble-t-il (encore que j'espère que, le 5 juillet, les choses seront clarifiées) de prendre ses responsabilités.

Pour quelles raisons... ? M. de la FOURNIÈRE et Mme HERMANGE l'ont bien dit tout à l'heure, je ne vois pas ce qui peut gêner le Gouvernement dans le fait de prendre une mesure de portée nationale en faveur de ces catégories d'auxiliaires de puériculture !

Le Gouvernement a pris un texte pour les agents de service intérieur, c'est-à-dire la catégorie la plus modeste, et nous allons bien entendu leur appliquer cette réforme. Mais pour la catégorie supérieure, le Gouvernement ne prend rien ! Il y a là, vous en conviendrez, une incohérence absolue. Son intervention simplifierait les choses, on se demande encore pourquoi il ne se décide pas à agir de la sorte.

Justement, on voit bien qu'il y a un problème national, la preuve nous en est apportée par le fait cité tout à l'heure du déclenchement d'une grève dans le même secteur social à Marseille.

Pour répondre à l'aspect juridique, qui est un moyen détourné utilisé par le Gouvernement (car le groupe socialiste se sert des arguties employées par M. JOXE et M. EVIN), que les choses soient claires ! Je dirai que ce décret de 1988 ne concerne pas toutes les catégories de personnel, il ne s'applique qu'aux emplois spécifiques parisiens, c'est-à-dire, que lorsqu'il n'en existe pas de...

**Mlle Gisèle STIEVENARD.** — Ce n'est pas vrai !

**M. TIBERI**, premier adjoint, président. — ... semblables à l'Etat ou dans les autres collectivités locales. Dans ce cas Paris a la possibilité...

*(Applaudissements sur les bancs des groupes « Rassemblement pour Paris » et « Paris-Libertés »).*

... de prendre des dispositions particulières. D'ailleurs, mes chers collègues, s'il s'agissait d'autre chose, le texte n'aurait aucun intérêt, cela voudrait dire que Paris pourrait faire n'importe quoi dans n'importe quel domaine. Ce ne serait pas sérieux.

Je le répète pour tous nos collègues (et pour M. LE GUEN s'il veut bien m'écouter trente secondes), le décret de 1988 s'applique aux personnels de la Mairie de Paris qui n'ont pas d'équivalence, que ce soit à l'Etat ou que ce soit dans les autres collectivités locales. C'est clair et net.

**M. Jean-Marie LE GUEN.** — Est-ce que je peux poser une question ?

**M. TIBERI**, premier adjoint, président. — Mes chers collègues, s'il y a bien un secteur qui n'est pas spécifique à Paris c'est bien celui des crèches.

**M. Jean-Marie LE GUEN.** — Et les directrices ?

**M. TIBERI**, premier adjoint, président. — Il y a des crèches partout sur le territoire, pas assez bien entendu, mais à Paris nous faisons un effort — le Maire l'a rappelé — sans précédent, c'est donc le 5 juillet que nous verrons si le Gouvernement a ou n'a pas la volonté de régler ce problème.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes « Rassemblement pour Paris » et « Paris-Libertés »).*

Le débat est terminé, nous passons aux autres affaires de l'ordre du jour.

**M. Jean-Marie LE GUEN.** — Pourquoi avez-vous modifié... pour les directrices de crèches ? A quel titre ? Voilà ma question.

**M. TIBERI,** premier adjoint, président. — Nous nous trouvons devant le même système d'absurdité qu'induit la politique du Gouvernement dans ce secteur. Mme HERMANGE répondra peut-être mais le Gouvernement a publié un texte pour les adjoints de direction de crèche, que nous avons appliqué immédiatement. Mais ce personnel s'est trouvé de ce fait dans une situation délicate vis-à-vis des directrices car il était placé très souvent au même niveau de rémunération qu'elles.

**M. Jean-Marie LE GUEN.** — Vous avez agi.

**M. TIBERI,** premier adjoint, président. — C'est une application absurde de ce texte et nous voulons éviter, pour les agents de service intérieur, de nous retrouver dans la même situation par rapport aux auxiliaires de puériculture.

**M. Jean-Marie LE GUEN.** — Vous avez agi. Agissez.

**M. TIBERI,** premier adjoint, président. — J'espère que le bon sens l'emportera le 5 juillet. Je le répète, le débat est maintenant clos.

Annexe n°8 : Déclaration commune des syndicats au CTP (12 et 13/06/89)

**Monsieur le Maire,**

**La CFTC est mandatée par 4 autres organisations syndicales siégeant au CTP de la Commune de Paris, à savoir par référence alphabétique : Les Autonomes - la CFDT - la CGT et FO, pour effectuer la déclaration liminaire suivante :**

**" A l'heure où nous sommes réunis pour ce CTP et, comme vous le savez un conflit très important opposant d'une part les personnels du Secteur "petite enfance" et leurs représentants syndicaux et d'autre part la Mairie de Paris, demeure sans solution et, pis que cela, sans amorce de véritable négociation pour dégager enfin des solutions concrètes.**

**Les Organisations Syndicales dont nous sommes les porte-parole et la CFTC elle-même, prennent malheureusement acte du décalage existant entre les intentions affichées par le Maire de Paris d'écouter les personnels et la réalité cruellement vécue tant par les personnels que par les enfants des crèches et leurs parents tous victimes d'attermolements injustifiés pour que s'engagent de véritables négociations sur le fond des problèmes.**

**Le seul point pour lequel nous pouvant sans doute remercier Le Maire de Paris, c'est d'avoir ainsi conforté une unité syndicale rarement aussi manifeste que sur l'ensemble du dossier brûlant de la "petite enfance" à Paris.**

**S'il n'y a pas la concertation si souvent invoquée par la Mairie de Paris ce n'est certainement pas le fait des organisations syndicales représentatives. Elles ont demandé à être reçues, à un niveau réellement habilité à prendre des décisions sur le fond du problème et n'ont en réponse jusqu'à présent, qu'une fin de non recevoir.**

**Pendant ce temps, le poids grandissant du conflit en cours, pèse sur les enfants non accueillis qui sont des personnes et leurs parents plongés dans l'embarras, ainsi que sur les très nombreux personnels grévistes contraints à s'acheter au prix fort le droit d'être entendus sur leurs rémunérations et leurs conditions de travail.**

**C'est pour bien masquer sans équivoque leur volonté, à elles, de négocier sans délais que les organisations syndicales pourtant en conflit ouvert avec la Mairie, ont décidé d'être présentes à ce CTP**

**Ce fait ne diminue en rien, ni leur indignation, ni leur détermination à faire reconnaître la justesse de la cause des personnels.**

**Ces organisations syndicales ont à gérer un conflit grave dont les retombées humaines ne sont, pour une bonne part, pas quantifiables mais auraient depuis plusieurs jours pu être prises en compte pour hâter l'ouverture sinon la conclusion de vraies négociations.**

**Hélas ! ces arguments du coeur ont peut être moins de poids que les considérations, tactiques relatives à la gestion d'un conflit.**

**Non ! nous n'acceptons pas, Monsieur le Maire, d'être ballotés d'un responsable à un autre : de la Mairie de Paris au Ministère de l'Intérieur par exemple, pas plus que nous n'acceptons l'inverse car nous avons aussi effectué et poursuivons des démarches au Ministère qui, par sa lenteur inacceptable à définir la filière territoriale "Sanitaire et Sociale" porte aussi sa part de responsabilité.**

**Pour nous, Monsieur le Maire, et à l'évidence, le conflit est au présent et nous estimons qu'en toute hypothèse, la Mairie de Paris dispose d'ores et déjà des moyens juridiques et budgétaires de donner à très court terme satisfaction aux justes exigences des personnels.**

**Quand la Mairie de Paris le veut, l'expérience d'un passé récent montre qu'elle le peut.**

**Quand les intérêts des personnels convergent avec un certain intérêt municipal, la cause des personnels devient alors une cause sacrée à laquelle aucun obstacle juridique ou budgétaire n'est plus opposé.**

**Le Maire de Paris s'est adressé personnellement à chacun des agents municipaux et départementaux pour leur expliquer et affirmer que le décret du 25 Avril 1988 était un bon pour eux :**

**Il dispose à présent d'une occasion exceptionnelle de démontrer dans les faits que ce décret peut agir comme un moteur et non comme un frein**

**Or, jusqu'à ce jour, dans le présent conflit c'est bien comme un frein que fonctionne le décret.**

**Nous demandons donc à la Mairie de Paris de nous démontrer par les actes :**

**1') que le texte de référence dont elle s'est dotée pour ses personnels est véritablement bon pour eux.**

**2') qu'elle a un souci dynamique de venir au devant des revendications exprimées, en usant de ce texte non de manière frileuse et sélective mais au contraire de manière résolument ambitieuse.**

**Quel dommage de devoir vous le souffler, Monsieur le Maire, vous devez faire du Décret du 25 Avril une arme offensive et nous démontrer que vous avez l'ambition à Paris, de répondre réellement sans retard à l'attente plus que justifiée des personnels !**

**A vous de jouer Monsieur le Maire ! les personnels et les usagers qui sont aussi vos administrés jugeront !**

Annexe n°9 : Tract adressé aux parents

C.G.T. - C.F.D.T. - F.O. - C.F.T.C. - AUTONOMES -  
ET LES PERSONNELS DE LA PETITE ENFANCE  
DE LA VILLE DE PARIS

PARENTS

Nous sommes conscients de vos difficultés engendrées par notre action.  
Dans l'intérêt de vos enfants et du Service Public, auquel vous êtes  
en droit d'avoir en tant que contribuables parisiens.

NOUS DISONS :

- ▶ Halte à la dégradation de nos conditions de travail  
(horaires, effectifs insuffisants, etc...),
- ▶ Halte à la sous rémunération, à la remise en cause des  
qualifications,
- ▶ Halte au refus et à l'insuffisance de formation des  
agents.

NOUS VOULONS UNE PRISE EN COMPTE DE NOS REVENDICATIONS POUR :

- ➔ L'AMELIORATION DES LIEUX D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE
- ➔ ETRE PLUS DISPONIBLES POUR VOS ENFANTS CE QUI EST UN  
DROIT

VOTRE GÊNE EST DELA RESPONSABILITÉ DUMAIRE DE PARIS ET DE SES MAIRES  
D'ARRONDISSEMENTS.

SOUTENEZ NOTRE ACTION.

EXIGEZ LA SATISFACTION DE NOS REVENDICATIONS

EN PARTICIPANT AVEC NOUS :

LE SAMEDI 10 JUIN 1989 A 14 HEURES

A UN RASSEMBLEMENT

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

## LES CRECHES EN CHANSON

### Air : Trois pas en avant

*Il était un petit maire  
qui ne voulait pas négocier  
mais il renvoyait l'affaire  
auprès du ministère  
le maire disait  
elles sont à toi  
le ministère  
"je n'y tiens pas".  
3 pas en avant  
3 pas en arrière  
3 pas sur le côté  
3 pas sur l'autre côté*

### Air : Fais dodo colas

*Continuons la grève  
nous aboutirons  
Chirac est en haut  
nous même en bateau  
c'est pas le ministère  
qui fera notre affaire  
(Reprise)*

### Air : Le déserteur

*Monsieur le maire  
pour le bicentenaire  
vous n'aurez pas la tête  
des crèches de Paris*

*Pas de négociations  
nous sommes en colère  
vous voulez nous faire taire  
nous voulons négocier*

*Un statut un salaire  
pour la petite enfance  
pour nous qui sommes en France  
et surtout à Paris*

*Monsieur le maire de Paris  
pour le bicentenaire  
vous n'aurez pas la tête  
des crèches de Paris.*

### Air : ça ira

*Ah ça ira, ça ira  
Tiberi arrête ta rengaine  
ah à ira, ça ira, ça ira  
les négociations on les aura*

### Air : Frère Jacques

*Jacques Chirac j. Chirac  
donnez vous donnez nous  
un rôle éducatif  
un rôle éducatif  
nous avons - nous avons  
J. Chirac  
entend - nous  
personnel qualifié  
nous voulons, un statut*

### Air : La carmagnole

*Mr Tiberi avait promis  
de briser les crèches de Paris  
mais son coup a manqué  
on s'est mobilisé  
revalorisation  
c'est ce que nous demandons  
revalorisation  
c'est ce que nous obtiendrons*

### Air : Malborough s'en va t en guerre

*les crèches sont en colère  
Mironton (2) mirontaine  
les crèches sont en colère  
et nous ne céderons pas  
nous voulons un salaire  
Mironton  
nous voulons un salaire  
digne de notre métier*

### Air : Voilà le métro

*voilà les crèches voilà les crèches  
qui sont en colère  
voilà les crèches voilà les crèches  
qui sont en colère  
Chirac nous ne céderons pas  
Chirac il faut négocier*

### Air : Dans un pays d'Espagne

*- au pays de Chirac olé  
- les crèches sont en colère  
- les crèches sont dans la rue  
- y'a pas de négociation  
- il n'y en pas de statut*

**Air : La Marseillaise**

*Chirac tu es foutu  
Les crèches sont dans la rue  
Luttons, luttons  
Pour nos statuts  
Et être reconnues*

**Air : Si tu continues**

*Chirac, si tu continues  
Tout le personnel  
Te bottera les fesses  
Chirac, si tu continues  
Tout le personnel  
Te bottera le ...*

**Air : Milord**

*Allez venez, Chirac  
Vous asseoir à not' table  
Pour des négociations  
Qui aboutiront  
Nous on veut un salaire  
Pas salaire de misère  
Nous on veut un statut  
Et être reconnues*

**Air : Les montagnards**

*Halte-là, halte-là, halte-là  
Les crèches sont là,  
Les revoilà,  
Halte-là, halte-là, halte-là  
Les crèches sont là,  
Les revoilà,  
Les crèches sont là  
Les revoilà  
Et elles ne céderont pas !*

**Air : Il était un petit navire**

*Il était un petit Chirac  
il était un petit Chirac  
Qui n'avait ja-ja-jamais négocié  
Qui n'avait ja-ja-jamais négocié  
Ohé, ohé  
Ohé, ohé, Chiracus  
Nous voulons des sous et un statut,  
Ohé, ohé, Chiracus,  
Nous voulons des sous et un statut*

**Air : le p'tit prince**

*Jeudi matin  
Le personnel des crèches  
A demandé à rencontrer Chirac  
Comme il est têtù  
Il n'a pas voulu  
puisque c'est ainsi nous reviendrons*

**Air : la mère Michèle**

*Nous ne voulons plus  
de partie de tennis  
Chirac tu es foutu  
tu as fait un décret  
il te faut l'assumer  
alors Mr Chirac  
dépêche toi d'appliquer  
nous voulons un statut  
et nous voulons des sous*

Annexe n°11 : La grève des crèches à travers la presse (*Le Quotidien de Paris, Le Monde, Libération, Le Parisien*)

# LE QUOTIDIEN DE PARIS

## Grève dans les crèches

● La Mairie de Paris a réagi vendredi au mot d'ordre de grève reconductible déposé pour lundi par la CFDT, la CFTC, les autonomes et FO pour les personnels des crèches de la ville, en souhaitant que « les pouvoirs publics prennent dans les meilleurs délais les dispositions statutaires attendues par les personnels ». La grève a déjà perturbé toute la journée de vendredi.

« Le problème de revalorisation statutaire » des personnels « ne relève pas de la compétence » de la mairie, mais « de celle de l'Etat », souligne la municipalité, qui regrette la « gêne » provoquée par ce mouvement.

Par ailleurs, les élus communistes au Conseil de Paris se sont déclarés vendredi « solidaires » des personnels, et ont affirmé avoir manifesté « depuis plusieurs années » leur « inquiétude devant la dégradation de l'accueil des tout-petits, dégradation qui va de pair avec les discours et projets qui tendent à remettre en cause les crèches publiques et maternelles ».

Les syndicats demandent « des salaires décents au regard des responsabilités qu'ils exercent auprès des enfants ». Ils réclament également des titularisations, des remplacements pour les puéricultrices, éducatrices, cadres et auxiliaires de ces établissements qui accueillent plusieurs dizaines de milliers d'enfants.

## Paris : les crèches reconduisent leur grève

**41,95 % de grévistes de source officielle, environ 57 % selon la CFDT : les personnels des crèches parisiennes réunis en assemblée générale ont décidé hier de la reconduction de la grève pour lundi.**

● Dans les centres de loisirs, la situation est toujours bloquée et le chiffre de grévistes atteint 25 %, a-t-on indiqué de source syndicale. Lors de l'assemblée générale qui a réuni plus d'un millier de personnes, les personnels des crèches ont décidé l'occupation de la mairie du 5<sup>e</sup>. Une soixantaine de personnes, selon la CFDT, ont investi le bâtiment de la place du Panthéon qui a été évacué par les forces de l'ordre. Les manifestants se sont ensuite rendus en cortège jusqu'à l'Hôtel de Ville.

De son côté, Jean Tibéri, premier adjoint au maire de Paris et maire du 5<sup>e</sup>, a dénoncé l'occupation « par des personnels des crèches encadrés par des gens de l'extérieur, d'un bâtiment public ».

Auparavant, M. Tibéri avait indiqué que les syndicats seraient reçus « incessamment » à la mairie de Paris. Il a, par ailleurs, annoncé la mise en place dans chaque mairie d'un dispositif « d'information et de dépannage » pour les familles concernées par la grève.

M. Tibéri, qui estime avoir obtenu du ministre de l'Intérieur, Pierre Joxe, une « certaine liberté de manœuvre » mercredi à l'Assemblée nationale, a enfin déclaré que le problème sera abordé le 5 juillet lors de la prochaine réunion du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale.

16 juin 1989

## Crèches parisiennes : toujours la grève

● Pour la onzième journée depuis le début du mois de juin, la grève paralyse la quasi-totalité des crèches parisiennes. Les personnels continuent de réclamer une amélioration de leur statut et des augmentations de salaires. En fait, la journée d'aujourd'hui s'annonce cruciale pour la suite du conflit.

Sur le terrain, le conflit s'essoufle. Puéricultrices et éducatrices commencent à éprouver les pires difficultés à reconduire le conflit. La feuille de paie largement amputée en fin de mois, l'enlisement des négociations, le découragement naturel en ce genre de circonstances et la mauvaise humeur des parents sont autant de motifs de découragement. La journée de mobilisation d'aujourd'hui avec la manifestation ce matin devant l'Hôtel de Ville sera sans doute la dernière d'ampleur significative. Déjà en fin de semaine dernière, on comptait seulement 36 % de grévistes, 51 crèches fermées pour 56 ouvertes.

Au plan des pouvoirs publics, la guéguerre continue entre la mairie de Paris et le gouvernement, sans que l'on sache avec précision qui de l'un ou de l'autre a totale compétence pour régler le problème.

Jacques Chirac a déjà annoncé qu'il se conformerait aux décisions du Conseil supérieur de la fonction publique. Il faudra donc attendre le 5 juillet.

On voit mal d'ici là le mouvement continuera de perturber la vie des Parisiens. S'il est illusoire d'espérer un retour rapide à la normale — les syndicats FO, CFDT et CGC se montrant réticents à reconduire le mouvement — on peut miser sur une reprise du travail jeudi. Restera à régler le problème du paiement du mois de juin. De nombreux parents dont une association « en colère » ont déjà annoncé qu'ils refusaient de payer les frais de garde mensuels.

## Crèches : les bébés sur le pavé

● La grève n'en finit plus de finir dans les crèches parisiennes. L'intersyndicale CGT-FO-CFDT-CFTC a reconduit hier le mouvement qui dure maintenant depuis plus d'un mois. L'épreuve de force culmine à des sommets inconnus. La Ville de Paris et le gouvernement continuent de se renvoyer la balle sans que l'on sache véritablement qui peut faire quoi dans cette affaire. Les puéricultrices, excédées, comptent les points.

On comptait hier officiellement 44 crèches fermées et 77 partiellement fermées. Les parents ne savent plus comment faire garder leurs enfants. Si l'on ajoute à ces données objectives quelques manœuvres politiciennes savamment distillées, on imagine le climat qui règne actuellement au royaume de la petite enfance. Une association — le Comité parental de solidarité avec les personnels — vient même de demander à Pierre Joxe « la révocation du maire de Paris » pour le non-fonctionnement du service public.

En principe, la situation devrait s'éclaircir le 5 juillet avec la réunion du Conseil supérieur de la fonction publique qui statuera sur le sort des personnels. Mais nous sommes en mesure de révéler que ce qui est prévu est loin de correspondre aux desiderata des grévistes.

4 juillet 1989

LE QUOTIDIEN

# Les crèches suspendent leur grève

● La grève des personnels des crèches parisiennes, qui durait depuis un mois, a été suspendue, hier soir, à l'issue d'une troisième réunion de négociation entre la mairie de Paris et l'intersyndicale CFDT-CFTC-FO-CGT-autonome, a-t-on appris auprès de la mairie.

Les personnels ont voté « la reprise du travail » lors d'une assemblée générale.

Chaque catégorie (éducatrices, directrices, auxiliaires de puériculture, et puéricultrices) bénéficie d'un reclassement qui se traduit par un gain financier.

Ces mesures avaient été annoncées par le maire de Paris, Jacques Chirac, dans la journée. Elles seront applicables par arrêté

municipal après une délibération lors de la prochaine réunion du conseil de Paris, lundi, et leur effet sera rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet.

Quelque onze jours de grève seront retenus sur les salaires des grévistes, qui ont cessé le travail dix-huit jours, en grève perlée, depuis le 31 mai.

## Des propositions reprises par la mairie

Le blocage venait des salaires. Les propositions du gouvernement concernent une augmentation de 2 400 F par an des rémunérations

des auxiliaires-puéricultrices et pour 20 % d'entre elles, de 5 520 F par an et une augmentation de

2 200 F pour les puéricultrices. Un reclassement des éducatrices (équivalent à un gain de 6 300 F par an) et des agents de service.

Ces propositions ont été reprises par la mairie.

Depuis le début du conflit, le 31 mai, elle n'avait cessé de répéter qu'elle s'en tiendrait à ce que le gouvernement annoncerait le 5 juillet.

Chacun plaidait pour sa bergerie. Les services de l'Etat mettaient en avant le décret du 25 avril 1988 fixant le nouveau statut des personnels de l'administration communale parisienne.

Jacques Chirac a réaffirmé hier qu'il appartenait à l'Etat de prendre les dispositions nécessaires. « Paris n'est pas la seule ville de

France à avoir un corps d'auxiliaires de puériculture. Si j'avais pris des dispositions particulières pour Paris, elles auraient été revendiquées ailleurs. La fonction publique est un ensemble.

Comment jugerait-on un maire qui prendrait le risque de tout faire bouger ? », a-t-il déclaré, avant d'ajouter : « Ce problème démontre le caractère pervers d'une technique récente du Premier ministre qui règle des problèmes ponctuels sans se rendre compte des conséquences sur les autres catégories d'agents.

Le ministre de la Fonction publique serait bien inspiré de faire entendre suffisamment sa voix avant que les décisions soient prises. »

8 juillet 1989

# Libération

## SALAIRES

### Mercredi, y a pas crèche

*Les personnels des crèches et des centres de loisirs parisiens débrayeront mercredi à l'appel de la CFDT*

**D**emain sera un jour noir pour les mamans parisiennes. Elles vont en effet avoir du mal à caser leurs enfants grands ou petits. La CFDT annonce une grève dure dans toutes les crèches et dans la plupart des centres de loisirs gérés par la mairie de Paris. Selon le syndicat, qui a reçu l'appui en début de semaine de la CGT et de FO, plus de 80 % des personnels des crèches, toutes catégories confondues, devrait suivre le mot d'ordre de grève. Sur les 450 centres de loisirs municipaux, une centaine pourrait être fermés et près de la moitié ne pourraient fonctionner normalement. Par ailleurs, la CFDT a lancé un mot d'ordre de grève nationale pour tous les salariés de la filière « sociale », salariés des municipalités travaillant dans la prévention sociale comme les assistantes sociales et les infirmières.

Les directrices, puéricultrices et auxiliaires, éducatrices de jeunes enfants et agents de service des 300 crèches, halte-garderies, jardins d'enfants parisiens demandent une revalorisation de leur profession. Actuellement, une auxi-

liaire puéricultrice (recrutée au BEPC avec un an de formation) débute à 5258 francs et termine sa carrière à 6231 francs. Une éducatrice de jeunes enfants gagne 6629 francs et peut espérer gagner 9034 francs à la veille de la retraite. Ces professions réclament un changement de grille indiciaire qui permettrait des hausses de salaire d'environ 1000 francs par mois pour les 151 puéricultrices et 491 éducatrices parisiennes.

Les animateurs de centres de loisirs veulent une réduction de la précarité de l'emploi. A Paris, on compte 450 titulaires de leur poste, 80 contractuels et 2500 vacataires. La CFDT part donc en guerre pour augmenter le nombre de titulaires et contractuels. Par ailleurs, ils réclament une revalorisation du poste de responsable de centre. Enfin, la CFDT demande une rationalisation des critères d'embauche. La grève de ce 31 mai pourrait se prolonger en cas de refus de négociations, autant chez les puéricultrices que chez les animateurs.

L.C.

30 mai 1989

### Grève des crèches

La grève des personnels parisiens des crèches, haltes-garderies et autres établissements municipaux consacrés à la petite enfance a été suivie lundi par 43 % des quelque 3300 salariés du secteur, d'après la Mairie de Paris. L'ensemble des syndicats ont décidé la reprise du mouvement mercredi après une interruption de 24 heures mardi. Les syndicats réclament des augmentations de salaires, des titularisations, des remplaçants pour les puéricultrices, éducatrices, cadres, et auxiliaires. Cette grève suit un premier mouvement observé le 31 mai à 48 % dans les crèches.

6 juin 1989

### Le personnel des crèches parisiennes poursuit la grève

**L**e personnel des crèches de Paris prolonge à partir du lundi 5 juin (et peut-être les jours suivants) la grève du mercredi 24 mai. Ce jour-là, 90 crèches collectives de la Ville de Paris ont totalement fermé leurs portes, 62 n'ont ouvert que partiellement. Le Conseil de Paris du 29 mai qui devait examiner les revendications de salaires et de carrière des personnels concernés, s'est préoccupé uniquement de revaloriser de 20 points les indices des directrices de crèches. Du coup, la poursuite de la grève des auxiliaires et des éducatrices a été votée à la quasi unanimité. « Les filles ne sont pas syndiquées, mais il y a un tel ras-le-bol que tout le monde a suivi la CFDT », dit une auxiliaire du 11<sup>e</sup> arrondissement. Dans les crèches, des panneaux expliquent la grève aux parents. Revendication : salaire, conditions de travail et déroulement de carrière. Une auxiliaire gagne 5 200 F brut pour débiter, 6 200 en fin de carrière. Une éducatrice, de 5 600 F à 9 000 F. « En plus, on n'est jamais remplacées pendant les vacances ou congés maladie ».

Dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, dix crèches sur douze seront fermées lundi. Le 13<sup>e</sup> et le 14<sup>e</sup> sont également très mobilisés. « Même les crèches du 16<sup>e</sup> et du 7<sup>e</sup> seront fermées. » Une assemblée générale se tiendra lundi à 10 heures à la Bourse du travail et décidera de la poursuite du mouvement.

3 juin 1989

ENFANTS

# Les crèches parisiennes en grève

**Les auxiliaires de puériculture et les éducatrices de jeunes enfants des crèches de Paris ont débrayé hier pour demander la révision de leur statut et de leurs salaires. La grève devrait se poursuivre aujourd'hui.**

**E**llés étaient un millier hier à s'entasser dans une salle de la Bourse du travail. Les «filles» des crèches de Paris, auxiliaires de puériculture et éducatrices de jeunes enfants, en grève continue depuis le lundi 5 juin, ont voté à la majorité la reconduction de la grève pour le jeudi 8.

Tous les syndicats (CFDT, CFTC, FO, Autonomes), y compris la CGT depuis mercredi 7 juin sont dans le mouvement. Mercredi la grève aurait été suivie à 57 %.

Dans certains arrondissements de Paris, des «crèches-bis» regroupant du personnel non gréviste étaient mises en place par la Mairie. Mais dans de nombreux cas, les crèches étaient purement et simplement fermées.

Après leur assemblée générale du matin, où elles étaient elles-mêmes surprises de se retrouver si nombreuses et si déterminées (c'est le premier mouvement de cette ampleur depuis 1968), les auxiliaires et éducatrices sont allées devant l'Hôtel de Ville pour être reçues par un membre du cabinet de Jacques

Chirac.

Du côté de la mairie, on joue sur les arcanes du statut administratif de ces personnels.

Une réforme des statuts de l'ensemble de la filière «sociale» est en cours au sein du Secrétariat d'état aux collectivités locales (dépendant du ministère de l'Intérieur) pour tenir compte de la loi sur la décentralisation.

Parallèlement, Paris a un statut spécifique qui lui permet une large initiative sur les personnes employées par la Ville. Hier les «filles» des crèches ont crié leur

ras-le-bol de ce jeu de ping pong entre le ministère de l'Intérieur et la Ville de Paris et demandé une revalorisation de leurs salaires (de 5 200 à 5 600 F brut par mois pour une auxiliaire) et de leur carrière, ainsi que la mise en place d'équipes de remplacement par arrondissements.

Vendredi, les crèches collectives de Paris seront ouvertes pour sensibiliser les parents et organiser une manifestation commune avec eux samedi après-midi.

CRL

8 juin 1989



**Crèches: la grève rebondit.** Les auxiliaires et éducatrices des crèches collectives de Paris ont occupé la mairie du V<sup>e</sup> arrondissement hier, aux cris de : « Il était un petit Chirac, qui n'avait ja-ja-jamais négocié ». En attendant d'être reçues à la mairie de Paris, elles ont décidé de reconduire la grève lundi prochain.

16 juin 1989

## Crèches de Paris: blocage

« La mairie de Paris est bien responsable des effectifs, comme de la formation du personnel de ses crèches dont les insuffisances sont actuellement dénoncées », déclare vendredi le ministère de l'Intérieur. Pour Pierre Joxe, la grève en cours dans les crèches de la ville « mérite la plus grande attention: la mairie de Paris a refusé de prendre en compte (les revendications), déclarant que ce dossier était la responsabilité de l'Etat. Or, la situation de ces personnels est régie par des dispositions statutaires spécifiques, différentes de celles applicables aux fonctionnaires de l'Etat ou des trente-six mille autres communes. La mairie de Paris a toute latitude de modifier les règles d'évolution des carrières de ces agents ». (La grève des personnels des crèches de la Ville de Paris dure depuis près de trois semaines.)

17 juin 1989

BIBERON

# Crèches: le ras le bol chronique

L'assemblée générale des personnels des crèches parisiennes, réunie hier, a reconduit la grève en pointillé amorcée le 31 mai dernier. Les auxiliaires de puéricultures décrivent leur malaise.



Claudine Joury

**Malgré la grève la porte des négociations reste fermée.**

**R**as le biberon», «la température monte dans les crèches», elles étaient environ mille cinq cents filles travaillant dans les crèches collectives de Paris en grève hier à s'entasser dans une salle de 600 places de la Bourse du Travail. Deux heures d'assemblée générale pour reconduire la grève jeudi et partir en manifestation vers l'Hôtel de Ville. Une grève en pointillé qui dure depuis le 31 mai dernier. «Le pointillé ça a l'avantage de pouvoir sensibiliser les parents. Si la crèche ferme une semaine, les parents envoient les enfants chez la grand-mère. On ne les voit plus. Et puis, ça permet de tenir plus longtemps. Avec ce qu'on gagne...» Marguerite - tant qu'à prendre un nom d'emprunt autant le prendre fleuri - a 33 ans. Avec son allure juvénile, elle fait néanmoins partie des anciennes. Elle est auxiliaire de puériculture depuis 12 ans, et s'est arrêtée deux ans pour élever ses enfants. Tiens, elle ne les a pas mis en crèche? «Ma fille aînée, si. Avant, on pouvait prendre nos enfants dans la crèche où on travaillait. On avait même une quasi-gratuité. Mais pour mon fils, il aurait fallu que je le dépose en nourrice pour venir travailler en crèche. C'est ridicule. Je me suis mise en dispo.» Après 10 ans d'exercice, Marguerite touche 5800F brut arrondi à 6600F net "primes com-

prises". Car il y a toutes sortes de primes hors salaire, la "prime de ménage" (durement arrachée en 1968), la prime de résidence, les heures supplémentaires... «Et surtout la prime d'assiduité. Au premier jour d'absence, elle saute. Et si on a deux primes d'assiduité consécutives, on gagne le super-banco, 900F. Il n'y a pas beaucoup de filles qui l'ont», s'amuse-t-elle, «il suffit d'un enfant malade à la maison, une absence...» «On n'est jamais remplacées. S'absentier, cela veut dire laisser son groupe à la charge de l'équipe. La crise des effectifs est telle qu'aujourd'hui lorsqu'une fille veut prendre une dispo d'un an ou deux, elle doit démissionner. On lui refuse son congé et de plus en plus la Dass (1) refuse même les démissions.»

«J'aurais peut-être dû continuer», regrette aujourd'hui Marguerite. Elle s'est arrêtée en Troisième, a fait son année d'études et ses stages pour avoir son CAP d'auxiliaire de puériculture. Aujourd'hui, elle fait le même travail que sa copine Christine qui est éducatrice de jeunes enfants (bac + 2).

A l'assemblée générale du matin, une fille s'est taillée un franc succès. Elle avait téléphoné au service de la PMI (Protection maternelle et infantile) en se faisant passer pour un parent: «Vous savez, ce qu'elles font, n'importe quelle

mère de famille peut le faire», lui a-t-on répondu. «Dans les bureaux, ils ne savent pas ce qu'est un projet pédagogique, s'énervent Christine, ils s'en fichent, ils comptent les sous, c'est tout.» Elle raconte les réunions, la réflexion, la concertation pour mettre au point une "pédagogie de la petite enfance". «Chez nous par exemple, l'enfant est en self à partir de 20 mois. Il apprend à choisir son plat, à se servir, il est libre devant les aliments. C'est plus difficile pour nous ou pour la cuisinière, mais c'est mieux pour lui. De même le matin, on lui propose plusieurs ateliers. Au début il ne sait pas quoi faire. Et puis ça vient, il apprend à choisir son groupe, son activité. C'est important pour lui. Pour nous, ça veut dire réfléchir sur notre travail, changer d'habitudes, se remettre en cause.»

Tout un groupe de directrices de crèches sont venues pour soutenir la grève. «La crèche, c'est une équipe, une petite unité qui peut être déstabilisée facilement. En ce moment par exemple, sur un effectif de 18, j'ai trois congés-maternité, presque quatre. Comment parler de travail d'équipe si elles ne sont pas remplacées. Elles revendiquent pour la qualité de leur travail, ça nous concerne de près, affirme Jeannine. Je suis choquée que toutes les directrices de crèche ne soient pas là, même si la plupart soutiennent le mouvement de l'extérieur. Comment est-ce qu'elles vont reprendre en main leur équipe après?» Il y a à peine quelques semaines, les directrices de crèche ont menacé de se mettre en grève. Aussitôt reçues, elles ont eu promesse de gagner 20 points d'indice. Tandis que là, la totalité du personnel est en grève et les portes de la négociation leur sont fermées. L'administration les méprise ouvertement. Timidement, les parents commencent à entrer dans la grève. Certains ont manifesté aux côtés des auxiliaires de puériculture samedi. D'autres ont écrit à la mairie de Paris ou au ministère de l'Intérieur. D'autres encore ont fait des pétitions. Rendez-vous jeudi pour une manifestation "spéciale", a-t-il été annoncé.

Catherine ERHEL

(1) Dass, Direction des affaires sanitaires et sociales.

## Semaine chaude dans les crèches

Face à l'absence de négociations, le personnel a voté la grève reconductible chaque jour. Les parents soutiennent en ordre dispersé, les directrices rejoignent le mouvement.



La manif du 13 juin. Hier, le mouvement s'est durci.

La grève des crèches parisiennes se durcit. Arrivant en troisième semaine de grève perlée (septième jour de grève, 1700 à 2000 grévistes par jour sur les 3000 employés de crèche), l'assemblée générale d'hier matin ne sentait pas la fatigue, plutôt la surchauffe, chaleur extérieure aidant. L'idée d'une grève continue pour toute la semaine perçait dans toutes les interventions, et l'assemblée a voté la grève pour aujourd'hui, reconductible de jour en jour. « J'ai prévenu les parents dès vendredi qu'ils prennent leur disposition pour toute la semaine, raconte une auxiliaire de puériculture. On sent bien que les filles n'ont pas envie de reprendre le travail sans rien avoir obtenu, pas même d'être reçues et écoutées. »

De leur côté, les directrices de crèches commencent à rejoindre le mouvement. 70 % des directrices du 13<sup>e</sup> arrondissement se sont déclarées « en grève avec le personnel » et 60 % de celles du 18<sup>e</sup>. La mairie de Paris a mis en place un service d'information qui permet de savoir quelles sont les crèches fermées (sans pour autant proposer de solutions de remplacement).

Les interventions de soutien de parents se multiplient en ordre dispersé. « La coordination se fait par crèche, au mieux par arrondissement. C'est très difficile, mais des initiatives sont prises un peu partout. » Certains ont manifesté la semaine dernière devant la mairie. Un nouveau rassemblement est prévu mercredi prochain. D'autres ont envoyé des pétitions à la mairie de Paris ou aux mairies d'arrondissement.

D'autres encore ont décidé de ne pas payer la crèche de juin ou du moins d'en verser le montant sur un compte de la Caisse des dépôts et consignation, « tant que des négociations avec le personnel ne sont pas entamées. Les crèches municipales sont un service public. Il appartient à la mairie d'en assurer le bon fonctionnement ». Les parents ont tous reçu une lettre signée de Mme Hermange, adjoint au maire de Paris chargé de l'Enfance et de la Famille, leur affirmant que « la mairie de Paris n'était dotée d'aucun pouvoir de négociation en la matière ». Ce que démentait publiquement Pierre Joxe la semaine dernière, rappelant le statut particulier de la Ville de Paris.

Un parent, excédé de ce jeu de ping-pong et du manque d'information, est venu hier déposer à l'assemblée générale des grévistes une lettre destinée à être diffusée dans toutes les crèches reprenant le détail des textes administratifs et concluant à la responsabilité de la mairie de Paris. Laquelle se contente pour l'instant de renvoyer les demandes d'audience des syndicats ou des grévistes à des « négociations » qui doivent s'ouvrir le 5 juillet (« tiens, au début des vacances », ricane une auxiliaire) sur le statut de certains personnels. Tout renseignement pris, il s'agit que d'une discussion « d'orientation » sur le statut des puéricultrices, c'est-à-dire des directrices de crèche. « Et nous, alors? », disaient hier les auxiliaires et les éducatrices rassemblées une fois de plus devant l'Hôtel de Ville.

C.R.L.

## La grève s'installe dans les crèches parisiennes

Le mouvement a été reconduit aujourd'hui. Certains parents organisent leur soutien.

Au fil des manifestations devenues quotidiennes cette semaine, les auxiliaires et éducatrices de crèches de Paris ont acquis la technique pour animer les rues. Les chansons sont au point, les banderoles, les couches-culottes font partie du rituel. Mais la mairie de Paris reste sourde à ces appels à la négociation sur les salaires, les carrières et le statut des personnels. La grève des crèches qui a été continue toute la semaine, a de nouveau été reconduite aujourd'hui.

Les groupes socialiste et communiste du conseil de Paris comptent interpellier Jacques Chirac au conseil qui doit se tenir lundi 26 au matin. Une manifestation des personnels de crèches et des parents est prévue le même jour à l'hôtel de ville pour se rappeler au bon souvenir des élus.

Les parents qui jonglent de jour en jour entre voisins compatissants, grand-parents disponibles et baby-sitters de dépannage, pour garder leurs enfants, commencent à organiser leur soutien. « C'est curieux cette grève où les usagers sont censés soutenir une grève qui les dérange », souligne cette mère qui s'est mise en arrêt-maladie.

Une ancienne association de parents de crèche, en sommeil depuis la bataille perdue de la mensualisation du paiement des jours de crèche, a été réactivée (\*). Après une réunion hier soir, elle appelle à une « délégation de parents » samedi matin devant l'hôtel de ville et demande également à la mairie un « dédommagement des préjudices causés aux parents » en proposant le non-paiement des crèches en juin.

C.R.L.

(\*) Association des parents pour la crèche collective, 3 rue de Furstemberg, Paris 6<sup>e</sup>. Tél. : 43261952 et 42456645.

23 juin 1989

20 juin 1989

## Crèches parisiennes : la grève continue

Parents et personnels des crèches collectives manifesteront lundi sur le parvis de l'Hôtel de Ville.

La grève des crèches collectives de Paris est de nouveau reconduite lundi, après l'avoir été tous les jours de cette semaine. Les syndicats appellent à une manifestation des personnels et des parents lundi sur le parvis de l'Hôtel de Ville au moment même où se réunira le Conseil de Paris. La mairie a refusé d'inscrire à l'ordre du jour le problème des crèches, mais Jacques Chirac lors de sa conférence de presse mensuelle d'hier a précisé sa position : *« Je sais la gêne que l'interruption des services de garde occasionne aux parents. Je sais aussi entendre les préoccupations qu'expriment les personnels. Ce mouvement repose sur des revendications parfaitement justifiées »* a-t-il dit avant de préciser : *« Certains problèmes sont proprement parisiens. Ils concernent les conditions de travail, le remplacement des agents absents, la formation et les débouchés professionnels. J'ai proposé que des discussions s'engagent sans délai sur ce dossier. La question des salaires dépassent le cadre parisien. Elle est posée à tous les maires de France. Elle sera abordée le 5 juillet prochain. La mairie de Paris a pris toutes les dispositions pour appliquer dès le 6 juillet au matin les décisions prises par l'Etat. »*

Il semble en fait que la réunion du 5 juillet, entamant la discussion sur le statut des personnels de la filière sanitaire et sociale à paraître en 1990, n'abordera que la question des infirmières et des puéricultrices (directrices de crèche) mais pas celui des auxiliaires de puériculture et éducatrices de jeunes enfants qui en sont à leur 115<sup>e</sup> jour de grève.

Les parents d'enfants en crèche, de leur côté, organisent leur soutien. Une réunion de l'Association des parents de crèches collectives a réuni jeudi 150 parents. Une autre était prévue hier soir. Une lettre envoyée au maire de Paris explique ce soutien : *« Activités d'éveil, musique, natation, le personnel de vos crèches est très compétent. Si nous avons choisi la solution de la crèche, c'est parce que nous la croyons meilleure pour l'épanouissement des petits. Nous ne pouvons que témoigner du professionnalisme du personnel de vos crèches et soutenir son action et ses revendications. »* L'Association appelle les parents à « un dépôt de couches-culottes » samedi à 10 heures devant l'Hôtel de Ville et au non-paiement des crèches de juin. Tel : 42456645 et 42596147.

CRL

24 juin 1989

LIBERATION

# Grève des crèches : le ras la couche des parents

**Alors que le mouvement gagne Marseille, Paris entame sa deuxième semaine de grève continue. Samedi quelque 200 parents protestaient contre le statut quo avec un lancer de couches devant la mairie de Paris.**

**A** lors que le personnel des crèches parisiennes est toujours en grève ce matin, les directrices de crèche de Marseille ont annoncé qu'elles débrayeraient ce lundi sur les mêmes revendications de salaires et de statut. Sur les 74 crèches de Marseille, 2 seulement fonctionnent aujourd'hui. Les directrices et sous-directrices doivent se réunir ce matin pour décider de la suite du mouvement et se présenter en délégation chez le maire. Le personnel des crèches (auxiliaires et éducatrices) de Marseille n'a pas encore rejoint le mouvement.

A Paris, la grogne a gagné les parents. Poussettes en avant, bébés sur le ventre ou sur le dos, 200 parents environ se sont regroupés aux abords de l'hôtel de ville samedi matin pour protester contre la grève continue de la semaine dernière qui, faisait suite à trois semaines de grève perlée. « Pipi-caca, rendez-nous nos nounous », les slogans volaient bas. Les couches aussi, puisque après un « lancer de couches sales » le parvis de l'hôtel de ville était jonché de paquets blancs soigneusement repliés. A dire vrai, un certain nombre de parents sont repartis, leur sac en plastique contenant lesdites couches sales sous le bras, n'osant souiller leur mouvement.

Un mouvement ambigu. Tous veulent que la grève cesse. Mais certains exigent que la mairie de Paris « prenne ses

responsabilités », « remplisse sa mission de service public » c'est-à-dire trouve des solutions de remplacement, alors que d'autres - la plupart des manifestants de samedi - soutiennent activement les revendications des auxiliaires de puériculture et éducatrices. « Elles sont formidables. Patience, compétence, professionnalisme. Leurs salaires et le mépris dont elles sont l'objet est indécent. »

Tous se retrouvent pour demander de ne pas payer les crèches du mois de juin. « Des sous pour les crèches, pas pour la Tour Eiffel. » Les 89 millions de francs des festivités du centenaire de la Tour Eiffel sont encore chauds. « Quand on pense que les filles demandent une augmentation de 260 F par mois », souligne un père. « Pour nous parents, cette grève signifie des acrobaties et des frais. Une journée de baby-sitter, c'est au minimum 200 F. Et encore, faut-il en trouver en cette période d'examen scolaires. Pour les parents qui ont subi 11 jours de grève, faites le calcul. » Le plus souvent, les parents se contentent d'improviser au jour le jour. « On n'est pas toujours prévenu. Un jeudi, quand j'ai vu mon mari revenir avec la petite sous le bras, j'ai craqué. J'avais un rendez-vous à 10h30. Je ne pouvais pas rester. Lui avait pris ses dispositions pour la grève du vendredi mais pas le jeudi, on ne savait pas quoi faire. » « Moi je n'ai pas de solution de remplacement, plaide cette mère maghrébine. J'ai pris des arrêts-maladie. » « Les dépannages sont à la

limite de la sécurité. J'ai vu une mère de la crèche qui gardait 6 bambins », s'inquiète cette autre. 11h15, on sort les chapeaux, les Tupperware, les Petits Suisses, les biberons-thermos, pour un pique-nique aux vapeurs d'essence sur la rue de Rivoli. Le cordon de CRS, assourdi des klaxons d'automobilistes embouteillés, est partagé entre l'agacement, à la limite agressif, et la résignation bonhomme.

Les parents poursuivent leurs revendications. La plupart ont dépensé beaucoup d'énergie pour obtenir une place en crèche. « La crèche, c'est un choix. Ce n'est pas un mode de garde. C'est un système d'éducation. On traite les filles comme si elles faisaient de la garderie. Alors qu'elles ont une imagination formidable pour les activités. Les petits apprennent chaque jour des choses. Piscines à boules, piscine d'eau, psychomotricité, combien de parents seraient ça pour leur enfant ? » « Le rapport qu'on a avec le personnel n'est pas un rapport d'usager ordinaire. Elles connaissent bien nos enfants. On les tutoie. Elles font partie de la famille pendant un an ou deux. »

Nombre de parents ont appris à l'occasion de cette grève les salaires, les conditions de travail, les horaires « et si on se mobilise c'est aussi pour préserver la qualité des crèches qu'on apprécie tous les jours ».

Catherine ERHEL

26 juin 1989

## Crèches parisiennes : la grève reprend

**D**eux cents parents du « comité de solidarité » avec les crèches parisiennes ont manifesté samedi après-midi devant la mairie de Paris pour soutenir les revendications des personnels en grève perlée depuis un mois. Ces parents demandent à la Ville de Paris de prendre des mesures (amélioration de carrière, salaire, formation) en faveur des éducatrices, puéricultrices et directrices. La grève doit reprendre aujourd'hui pour 24 heures.

Mercredi, jour de la réunion du conseil de la fonction publique territoriale, l'intersyndicale CGT-CFDT-CFTC-FO-Autonomes annonce des débrayages et des manifestations.

3 juillet 1989

## Crèches bloquées

La grève dans les crèches parisiennes doit se poursuivre aujourd'hui toute la journée, annonce l'intersyndicale CGT-CFDT-FO-CFTC-Autonomes. Lundi, le mouvement a été suivi à 32,76 %, selon la Ville de Paris, qui a noté 44 crèches fermées, 77 partiellement ouvertes, 57 ouvertes, 9 haltes-garderies fermées et 24 ouvertes. Selon la CFDT, les contacts entre la Ville et les syndicats n'ont pu aboutir que sur une nouvelle rencontre mercredi et une réunion de négociations sur les salaires le 6 juillet.

4 juillet 1989

PING-PONG

# LE PERSONNEL DES CRECHES RESTE SUR LA PAILLE

**Mairie de Paris et gouvernement campent sur leurs positions. Accorder un changement d'indice dans les crèches pourrait donner des idées aux autres employés de la Ville ou de l'Etat. D'où l'impasse sur la négociation des salaires.**

**L**a grève des crèches parisiennes entre dans son dix-neuvième jour. Reconnue en raison des pètinements des négociations, elle se heurte à la difficulté d'interrompre la partie de ping-pong entre le gouvernement et la mairie de Paris. L'un et l'autre constituant un front commun du refus: ils redoutent la contamination d'autres personnes.

Les syndicats (CGT-CFDT-CFTC-FO) demandent un passage à une échelle indiciaire qui représente une augmentation de 260 F par mois à 1 000 F de plus en fin de carrière.

Le gouvernement, qui ne veut pas entendre parler de changement d'échelle, propose une augmentation sous forme d'une prime de 2 400 F par an. De manière à éviter l'effet d'entraînement qu'un changement d'indice aurait sur les auxiliaires et puéricultrices hospitalières, qui sont 130 000, et coûterait 10 millions de francs.

La mairie de Paris, elle, ne veut pas de négociation directe avec le personnel de la Ville. De fait, un arrêté du 24 avril 1988, pris dans les derniers jours de Jacques Chirac, Premier ministre, l'autoriserait à le faire. Mais elle souhaite éviter le précédent que créeraient des négociations directes vis-à-vis des autres personnels de la Ville.

Hier matin, les négociations des syndicats avec la Ville de Paris ont donc porté sur les conditions de travail (ce que la mairie proposait depuis longtemps). Elles devaient aborder à 17 h la difficile question des rémunérations.

La veille, ces mêmes négociations avaient été interrompues en attendant les décisions du Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale qui examinait les propositions gouvernementales concernant les auxiliaires de puériculture. En fin de journée, le Conseil a majoritairement rejeté ces propositions qui prévoyaient un alignement du statut des auxiliaires de puériculture sur celui des aide-soignantes hospitalières, assorti d'une prime de 2 400 F. Il ne s'est pas trouvé une voix au Conseil supérieur pour soutenir le texte de Claude Evin. Même les élus socialistes siégeant au Conseil se sont abstenus, les représentants syndicaux (siégeant également au Conseil) votant contre.

Du coup, les négociations avec la mairie de Paris semblaient hier mal parties. La mairie se barricade dans sa



Après des semaines d'actions ponctuelles et dix-neuf jours de grève continue, les négociations sur les salaires patinent.

position de repli en disant « Nous appliquerons les mesures gouvernementales ». Quand il y en aura. Après le refus du Conseil supérieur, de nouvelles propositions seront vraisemblablement discutées en septembre par un conseil renouvelé d'ici là. A moins — ce qui est improbable — que le gouvernement ne passe outre l'avis du Conseil.

Jean Tibéri, premier adjoint au maire de Paris, laissait toutefois une porte ouverte en précisant, le 26 juin dernier, « nous appliquerons les décisions du Conseil le 6 juillet au matin et s'il n'en prend pas, nous envisagerons des mesures particulières ».

En attendant, les négociations sur les conditions de travail ont avancé. La mairie de Paris a annoncé une vague de recrutements (50 auxiliaires, 70 éduca-

trices et une trentaine de directrices-adjointes pour les plus grosses crèches), une augmentation des formations continues accordées à deux agents sur trois (au lieu d'un sur trois actuellement), un doublement de bourses d'études (qui passerait de 30 à 60), et la possibilité de 100 formations longues (2 ans). L'installation progressive de Minutel dans les crèches devrait permettre une meilleure gestion des remplacements, qui seront sectorisés, et une meilleure information des personnels sur leurs possibilités de formation. Passe la satisfaction que l'annonce de ces mesures a provoquée, l'assemblée générale d'hier s'est inquiétée des salaires, avant de voter la grève à l'unanimité pour aujourd'hui.

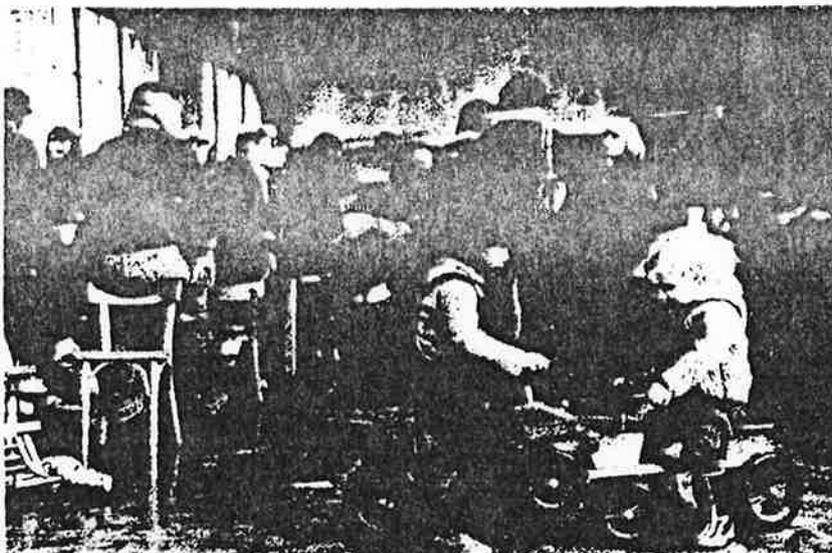
Catherine ERHEL

## Aujourd'hui, les nounous sont des super pros

**Educatrices, auxiliaires, puéricultrices: en dix ans, les nounous d'hier sont devenues des spécialistes de l'éveil des enfants, mais leur statut n'a pas changé.**

**N**ous sommes des professionnelles. Il faut nous considérer comme telles. » Sophie, Nelly, Annick, Dominique, Catherine ont la colère calme. Auxiliaire, puéricultrice, agents de service et directrice: leur délegation a intégré tous les grades qui peuplent une crèche. Au royaume des bébés, on ne

rigole pas avec la hiérarchie. On sait aussi ménager les susceptibilités. Elles racontent donc leur profession, histoire déjà vue, déjà entendue, d'un métier qui vient de vivre sa révolution technique. En dix ans, tout a changé. De « nounous », elle sont devenues des



Octobre 1977 : la crèche autogérée des Beaux-arts. Parents et enfants y ont bousculé les traditions. Foin d'hygiène, mais du plaisir.

éducatrices attentives à l'éveil de l'enfant : « Il y a dix ans, raconte Nelly, on prenait l'enfant, on lui donnait un bain, on l'habillait avec les vêtements de la crèche. On faisait de l'hygiène. Le boulot se limitait à "attention, microbes!". Aujourd'hui, on fait beaucoup moins de sanitaires et beaucoup plus d'éducation. » Leur travail est devenu plus riche, plus exigeant mais pas plus gratifiant. Considérées comme des salariées pas vraiment spécialisées, elles ont gardé le bas salaire des OS du gardiennage. Jusqu'au ras-le-bol, la grève qui dure :

« Les parents nous regardent autrement, dit Annick. Si certains suivent le travail que nous faisons, la plupart ignorent totalement ce que nous faisons avec leur enfant toute la journée. La grève a servi déjà à expliquer notre travail. » Ces femmes habitent toutes en banlieue, vu leur salaire. Elles viennent de loin pour garder les bambins. Elles sont d'ouverture ou de fermeture de ces crèches qui restent ouvertes de 7h à 19h. Elles préfèrent les petits ou les grands. Elles ont toutes la hantise des « moyens », les gamins entre un et deux ans. A cet âge-là, on apprend beaucoup. On marche à grands pas vers

l'autonomie. On fait des tas de bêtises et on ne sait pas encore bien parler. On a plein de demandes qu'on arrive pas à exprimer. En face, les femmes des crèches n'ont pas le droit à la fessée, pas le droit d'être fatiguées, pas le droit de s'engueuler. Des enfants les regardent, toujours. « On ne fait pas de dressage », dit Dominique. Elles ne sont pas seulement là pour permettre aux femmes de travailler. Elles accompagnent l'enfant dans sa découverte de la vie sociale et leur travail est réussi quand l'enfant devient autonome quand, à même pas deux ans, il est capable de manger seul. Dans

certaines crèches, la restauration se fait sur le mode du self-service. Dès le berceau, la vie se règle sur les affinités. Des gamins d'à peine neuf mois sont comme de « vrais petits fiancés », inséparables. Et les antagonismes vicieux sont aussi très courants. Il y en a qui ne s'entendent jamais de leur vie. Cela se voit là, dans ce premier âge dont la psychanalyse nous a appris l'importance, sans que cela se retrouve dans la considération qu'on porte au personnel des crèches.

Annick, Catherine et les autres n'en gardent étrangement aucune rancœur, sûrement parce qu'elles savent qu'elles accompagnent des enfants à un âge crucial. Elles vivent des étapes importantes de la croissance d'un bébé que les parents ignorent : « Quand on parle aux parents le soir, raconte Nelly, on leur annonce les nouvelles de la journée. Et quand l'enfant fait ses premiers pas à la crèche, les parents sont fiers mais ils se disent aussi qu'ils n'étaient pas là pour cet événement. » Les puéricultrices affrontent aussi les femmes qui culpabilisent « d'abandonner » à jeune leur enfant, celles qui peinent des crises de jalousie parce que le matin, le gamin se précipite joyeux dans les bras de ces femmes, celles qui ont entendu leur médecin dire qu'il fallait se méfier des crèches et de tout ce qui y habite, personnel et microbes compris. Les difficultés sont palpables et la gestion des problèmes affectifs dangereuse : « L'enfant sait très bien faire la différence entre ses parents et nous, dit Nelly. Et nous faisons très attention à ne pas nous investir affectivement avec tel ou tel bébé. Il nous arrive d'avoir des chouchous, bien sûr, mais les parents ont souvent l'impression qu'on a fini par prendre leur place. On a gagné quand on peut faire un travail complémentaire avec eux. » Ces femmes ont toutes des enfants. Le fait de passer sa journée avec trente gamins en bas âge ne les dissuade pas de procréer. Elles ne

mélangent rien, traquent on ne sait comment une frontière solide et bien définie entre le bébé de la crèche et le bébé de la maison : « Le week-end, dit Nelly, il m'arrive de souhaiter que le lundi arrive et que je reprenne le travail parce que mes deux filles me cassent les pieds. » La fille de Nelly va à la crèche où travaille sa maman mais sa maman ne s'occupe pas d'elle. C'est une collègue qui le fait parce que Nelly est au travail, pas à la maison. En ce moment, Nelly est « ambivalente ». Les crèches sont en grève. Alors, la fille de Nelly va aux manifestations avec sa maman. C'est dur d'être mère, salariée et en grève.

Loïc CHAUVEAU

## La colère rentrée des filles du privé

Auxiliaires et éducatrices du privé ont un salaire bien inférieur à leurs collègues municipales. La grève ? Un luxe qu'elles ne peuvent s'offrir.

« On n'est pas en grève, on ne peut pas. » La directrice d'une crèche privée du 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris résume ainsi la situation. La grève des « couches-culottes » est un luxe que les agents de la municipalité de Paris peuvent se payer, pas les autres. Elles s'appellent Cécile ou Marie-Laure et se sont que les actrices passives de revendications qui leur échappent. Et c'est l'absurdité même de leur situation qui les paralyse.

Crèches municipales et crèches privées sont toutes deux financées par la Ville de Paris, et leurs tarifs sont identiques. Dans ces dernières, pourtant, une auxiliaire puéricultrice ou une éducatrice gagne environ 800 francs de moins par mois que leurs homologues des crèches municipales. Sur sa fiche de paye, aucune mention d'« indemnité de résidence » ni de « treize heures supplémentaires ». Ces femmes, dont le salaire de départ tourne autour de 4.500 francs par mois, ne portent pas banderoles. « Avec mon seul salaire et un enfant à charge, financièrement je ne peux pas me le permettre », déclare Catherine. Sans doute pense-t-elle aussi à sa prime d'assiduité qui s'évanouirait aux premiers jours chômés.

Il faut sortir de cette démarche de soumission, être reconnues dans nos compétences de techniciennes et de psychologues », déclare la directrice d'une crèche gérée par la Croix Rouge. Insuffisance des effectifs, amélioration du statut du personnel, les revendications sont identiques mais les exigences de salaire divergent. Il faudrait 1.000 francs de plus par mois pour amener les gains du privé à un niveau décent.

Pourtant, c'est le silence. Du côté de la Croix Rouge, les auxiliaires et les éducatrices ont tenté de s'organiser avant de passer à l'offensive. Mais plusieurs thèmes ont divisé cet embryon de mouvement. D'une part, la peur de rendre la crèche impopulaire, en obligeant les parents à chercher des solutions de remplacement, a dissuadé nombre d'employées. D'autre part, les membres de la Croix Rouge n'ont pas voulu se laisser phagocyter par la coordination des agents municipaux. Pour éviter que leur action ne soit qu'une goutte d'eau dans la mare des revendications, les employées ont préféré attendre. A la rentrée, des contacts devraient être pris avec les crèches de tout l'Hexagone. Si la détermination est toujours présente, la solidarité devrait s'exprimer une fois pour toutes en septembre.

Christelle REBIERE

## La révocrèche racontée par une pionnière

De la crèche historique du Marais à celle, pilote, des Halles, Nada Fintzel a vu passer moult bébés. Cette directrice de choc raconte comment petit à petit, les bambins ont fait sauter les barreaux de leurs lits.

« Elle a les roudeurs, le mot et le geste venant des femmes généreuses. Le décolleté et l'aisance de celles qui sont bien dans leur vie. Sonnerie du téléphone. Un parent s'informe de la grève. Nada Fintzel est directrice de crèche depuis 1968. Une passion intelligente, à l'affût des progrès des sciences de la petite enfance. De la crèche historique du Marais à celle pilote des Halles, un itinéraire qui constitue un formidable poste d'observation de l'évolution des crèches depuis 20 ans. « Quand je suis arrivée, la crèche était une sorte de garderie axée sur l'hygiène. Les parents entraient jusqu'au vestiaire, déshabillaient leur enfant et le remettait nu à une auxiliaire. Tant qu'il était à la crèche, l'enfant nous appartenait. Les parents n'avaient pas leur mot à dire. On baignait les enfants à l'arrivée. 35 bains dans la matinée, puis on les changeait et on leur donnait à manger. Il fallait qu'ils mangent. C'était une question d'autorité sur les enfants et sur les parents. Les petits, avant l'âge de la marche, passaient leur journée dans les lits. On les sortait parfois pour les prendre dans les bras. Le seul geste éducatif, c'était de prendre dans les bras. J'arrivais le matin à sept heures avec mon fils. Comme les autres bébés, il était dans son lit, attaché par des lanières qui lui laissaient la possibilité de s'asseoir mais pas de se lever. Lorsqu'il dormait, on lui attachait même les bras pour éviter qu'il ne suce son pouce. Moi, j'étais dans le bureau, je

savais ce qui se passait et je ne disais rien. Mais, souvent, quand je repartais avec mon bébé dans la voiture à sept heures du soir, je pleurais. C'était dur. La crèche était une structure semi-médicale, mais pas vraiment, semi-administrative et je n'avais jamais touché un papier de ma vie. » En 1976, si l'on en croit un rapport sur les crèches parisiennes, la situation est à peu près analogue. « Les parents ne doivent pas, suivant les normes officielles, pénétrer dans les locaux de la crèche. Ils le font si la directrice a demandé un statut de "crèche ouverte". Le médecin est le personnage le plus important de la crèche. » Entre-temps, Nada Fintzel rencontre Françoise Dolto, travaille avec Jeannine Lévy sur l'éveil des tout petits. « Lorsqu'en décembre 1971, j'ai pris mon premier poste de directrice à la crèche du Marais, mon premier geste a été de sortir les bébés des lits et de les mettre par terre sur un tapis. La réaction a été immédiate. Sur neuf filles qui travaillaient dans la crèche, sept ont demandé à partir. Elles ont eu peur. Elles étaient habituées à faire du ménage, des gestes techniques. Pour moi, ça a été une chance. J'ai pu partir d'emblée avec une nouvelle équipe... » Sur ces entrefaites, la crèche autogérée des Beaux-Arts subit un incendie. Cette crèche créée par des étudiants et des militants des années 1968 et 1970 fonctionnait selon des critères radicalement différents. L'hygiène compte peu, l'im-

portant est l'épanouissement de l'enfant. Peinture au doigt, peinture tout nu, boue, terre ou glaise. Liberté dans l'espace et non-directivité. « Les parents des Beaux-Arts ont tout bousculé dans la crèche. Ils ne comprennent pas pourquoi ils n'avaient pas le droit d'entrer. Ils ont commencé à demander de donner le bain du matin eux-mêmes. Les filles ont un peu râlé, elles pensaient que je me laissais faire (j'avais 26 ans). Après la salle de bain, on a obtenu une dérogation pour que les parents entrent dans les salles "avec des blouses et des chaussons". Les pères étaient très présents. C'est eux qui posaient les questions. Ils voulaient savoir ce que l'enfant avait mangé, s'il aimait ça, ce qu'il avait fait dans la journée, comment il était avec les autres. On faisait une réunion par mois avec les parents et le personnel. Les filles étaient bousculées mais motivées. C'était la première fois qu'on leur disait "Vous êtes importantes pour nos enfants". » Desirs d'une époque et d'une génération qui avait du temps, peu de sous et beaucoup d'idées. La réunion devient permanente. La vie de la crèche s'organise collectivement. Les parents repeignent les murs, aident à installer des miroirs à ras du sol pour que les petits se voient, à réparer divers matériels... « Ce serait impensable aujourd'hui. On dirait : "Attention aux assurances, aux autorisations". Ce sont les parents qui ont permis l'élaboration des premiers projets pédagogiques. Les crèches se sont

ouvertes sur les quartiers. Les enfants allaient au square, au marché, au zoo de Vincennes en autobus. Les auxiliaires et les éducatrices étaient devenues des vraies professionnelles de la petite enfance. Ça a amené une forte demande de formation, de stages et beaucoup de réflexion. Sur l'aménagement des locaux, sur les objets transitionnels (qui étaient interdits jusque-là pour cause d'hygiène), sur la fièvre - faut-il ou non recevoir à la crèche une enfant qui a de la fièvre -, sur les vêtements de la crèche - faut-il que les enfants aient ou non leurs propres vêtements -, sur les blouses pour les auxiliaires, sur les activités - faire faire aux enfants ou faire avec les enfants - une réflexion très riche qui a laissé des traces. » Sous les coups de boutoirs successifs, l'institution-crèche a évolué. Inégalement. Au bon vouloir des directrices mais avec le souci partagé de l'enfant. Aujourd'hui, personne ne songerait à laisser un bébé dans son lit, chacun sait que le jeu, les jeux sont l'occasion de rapports privilégiés plus importants que « prendre dans les bras ». « L'adaptation progressive », c'est-à-dire une participation des parents à l'arrivée de l'enfant à la crèche, est pratiquée partout. Les auxiliaires font des stages d'initiation à la musique, à la psychomotricité. Mais les règlements et le statut des personnels, eux, n'ont pas suivi. Le conflit des crèches est celui d'un décalage de 20 ans.

Catherine ERHEL

## Les négociations ont commencé, mais la grève des crèches continue

Au dix-septième jour de grève des crèches parisiennes, les négociations sur les statuts et les salaires des auxiliaires de puériculture ont commencé hier. La Mairie de Paris a gagné la première manche en réussissant à ajourner les négociations jusqu'au 5 juillet, date de la réunion du Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale. Ce Conseil devait discuter hier des statuts de différents personnels des collectivités territoriales. *In extremis*, il avait ajouté à son ordre du jour l'examen d'un texte du ministère des Affaires sociales sur les auxiliaires-puéricultrices.

La partie de ping-pong entre gouvernement et Mairie de Paris, qui dure depuis le début du conflit des crèches,

continue au sein même des négociations. D'un côté, le gouvernement maintient que la Mairie a la possibilité de négocier directement avec ses personnels. De l'autre, la Mairie soutient qu'elle suivra les décisions du gouvernement concernant les auxiliaires. Du coup, les négociations entre Mairie et syndicats, prévues hier après-midi, étaient suspendues.

Quant au personnel, il a reconduit la grève pour aujourd'hui et doit examiner, en assemblée générale cet après-midi, les propositions du gouvernement et de la Mairie. Alors que les parents continuent à soutenir la grève malgré les désagréments.

C.R.L

6 juillet 1989

## Crèches : les grévistes empochent la prime

Après avoir négocié en fin de semaine dernière avec les syndicats des personnels de crèche, la Mairie de Paris a fait voter hier au Conseil de Paris les mesures qu'elle propose pour les personnels. En l'occurrence, au bout d'un mois et demi de conflit, les auxiliaires ont obtenu une prime de 2400 F par an (200 F par mois), prime qui a été approuvée par le conseil. La séance a été marquée par des incidents, les interventions des conseillers communistes et socialistes (dont celle de Pierre Joxe) ayant été écourtées.

Les crèches ont repris une activité normale. Les journées de grève ne seront prélevées sur les salaires qu'à partir de septembre et le personnel fait le bilan des « acquis » : une augmentation de salaire annuel de 6300 F pour les éducatrices, de 2000 F annuels pour les puéricultrices (directrices) et des conditions de travail, en particulier en termes de recrutement et de formation, nettement améliorées. Le sort des auxiliaires, les moins bien servis du lot, sera réexaminé au Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale, probablement en septembre.

C.R.L

11 juillet 1989

8 juillet 1989

BIBERON

## Les crèches font relâche

Après les concessions de la mairie de Paris, l'AG a voté, la suspension de la grève jusqu'en septembre.

L'assemblée générale des personnels des crèches a voté hier la suspension de la grève en se donnant « rendez-vous en septembre ». Elle avait auparavant fait le point des négociations.

*Statu quo* avec le gouvernement, depuis le refus des propositions gouvernementales par le Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale ; la mairie de Paris, elle, a pris les devants, en négociant avec les syndicats une application anticipée de mesures proches de celles du gouvernement.

Les mieux loties dans les propositions de la mairie sont les éducatrices de jeunes enfants (bac + 2). Leur reclassement se traduit par un gain d'indice salarial équivalent à une augmentation de 6320 F par an. Les puéricultrices (c'est-à-dire les directrices de crèches) gagnent, elles, 2200 F de plus par an mais n'obtiennent pas leur reclassement en cadre A comme elles le demandaient. Les auxiliaires de puériculture, (les plus nombreuses), obtiennent l'augmentation proposée par le gouvernement de 2400 F par an, sous forme de prime, ainsi que pour environ 480 d'entre elles la possibilité d'accéder à un grade supé-

rieur qui représente un gain de salaire annuel de 1200 F en plus. Comme ces futures « auxiliaires-chefs » bénéficient en plus d'une augmentation salariale décidée en novembre dernier, elles arrivent à une augmentation totale de 5520 F sur l'année.

Les auxiliaires de puériculture sont les moins bien loties. La mairie, s'étant pour elles, contentée de reprendre les termes du texte refoulé mercredi par le Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale. A l'AG d'hier, l'amertume des auxiliaires se faisait nettement sentir. « Une prime de plus et toujours pas d'augmentation de salaire, on va rentrer dans les crèches la tête basse et la mort dans l'âme, mais on n'a pas le choix », résumait l'une d'elles. Par ailleurs, les discussions continuent avec la mairie pour le paiement des jours de grève.

Enfin parents et personnels doivent se retrouver ce matin à 10h30 pour une manifestation « place des droits de l'homme » (au Trocadéro), rebaptisée pour la circonstance « des droits de l'homme et de la petite enfance ».

C.R.L

# Le Monde

## Grève des crèches et des médecins scolaires

Les syndicats CGT, CFDT, CFTC et Autonome ont appelé les personnels des crèches et des centres de loisirs de la Ville de Paris à une journée de grève, mercredi 31 mai. Ces syndicats réclament, séparément, des augmentations de salaire, des titularisations et des remplaçants pour les puéricultrices, les éducatrices, les cadres et les auxiliaires de ces établissements, qui accueillent chaque jour plusieurs dizaines de milliers d'enfants.

D'autre part, le Syndicat national autonome des médecins de santé publique (SNAMSP) appelle les médecins scolaires à une journée d'action jeudi 1<sup>er</sup> juin. Les médecins, qui observeront un jour de grève et manifesteront dès 14 h 30 devant l'Assemblée nationale, réclament un statut spécifique et une reprise du recrutement qui a été interrompu en 1989. Ils soulignent que le système de santé scolaire est actuellement insuffisant et ne comprend qu'un seul médecin pour dix mille élèves.

## ENFANCE

● Grève dans les crèches parisiennes. — La grève, commencée lundi 5 juin par les personnels des crèches parisiennes, continue. Une manifestation devait avoir lieu jeudi. A l'appel d'une intersyndicale CFDT-CFTC-FO-CGT et Autonomes, plus de la moitié des 3 000 employés de crèches ont arrêté le travail, mercredi 7 juin. Puéricultrices, éducatrices et agents de services se plaignent d'un manque de personnel, des bas salaires et d'une absence de perspectives de carrière.

9 juin 1989

1er juin 1989

● La grève continue dans les crèches parisiennes. — Près de 80 % des trois cents crèches municipales de Paris sont restées fermées, mercredi 14 juin. C'est la cinquième journée de grève pour obtenir une revalorisation des carrières et l'amélioration des conditions de travail. Mille cinq cents employés des crèches présents ont décidé, au cours d'une assemblée générale, de poursuivre le mouvement, et envisagent une grève tournante. Une nouvelle assemblée générale et une manifestation devaient avoir lieu jeudi 15 juin.

16 juin 1989

## La grève est reconduite dans les crèches parisiennes

14 juin 1989

Après une interruption du mouvement vendredi 9 juin, plus d'un tiers des crèches municipales de Paris ont à nouveau fermé leurs portes le mardi 13 juin à l'appel de l'intersyndicale CFDT-CFTC-FO-CGT pour une cinquième journée de grève effective. Les personnels réclament une revalorisation des carrières et de meilleures conditions de travail.

« C'est la première fois que je vois une telle mobilisation dans notre profession. Le personnel, jusque-là, n'osait pas. Sans doute trop scrupuleux par rapport aux enfants dont il s'occupe », constate la directrice d'une des trois cents crèches municipales. Le salaire est la revendication principale des grévistes dans cet établissement où soixante-douze enfants sont conduits chaque matin et jusqu'au soir s'activent, jouent pleurent... ou dorment sous la surveillance d'une douzaine d'auxiliaires puéricultrices et éducatrices.

« Un salaire valorise une profession », disent-elles. Or, une auxiliaire en fin de carrière gagne 6 231 francs brut : à peine 1 000 F de plus qu'à ses débuts. Avec une formation de quatre années après le baccalauréat, les puéricultrices débutent à 6 629 F pour terminer à 9 706 F. « Le seul fait d'être appelée auxiliaire, ou encore « pouponnière » est la preuve même de la dévalorisation de notre métier », souligne une jeune employée de vingt-six ans, venue de province pour trouver du travail à Paris.

Autre revendication : le manque de personnel et de formation dont souffrent la plupart des crèches municipales. « Puéricultrice ou éducatrice sont des métiers sérieux. La bonne volonté ne suffit pas, il faut une formation solide », insiste la directrice. Lorsqu'une employée est malade ou est en stage de perfectionnement il est rare qu'elle soit remplacée. Une puéricultrice peut ainsi se retrouver avec plus de dix bébés sous sa responsabilité, alors que les règlements prévoient un maximum de huit.

Enfin, les grévistes protestent contre l'insuffisance des crédits accordés par la municipalité. Financé à plus de 50 % par les collectivités locales, le coût de la crèche s'élève à 250 F par enfant et par jour. Les familles déboursent 50 F par enfant, la municipalité et les allocations familiales apportent le complément. Mais le personnel en est parfois réduit à payer de sa poche la décoration et l'aménagement de son cadre de travail.

« Au début de la grève, précisait un auxiliaire, les parents étaient agressifs. Les deux tiers des effectifs de la crèche, dont aucun n'était syndiqué, ont arrêté le travail. Et puis, au fur et à mesure, ils ont mieux compris. Maintenant, ils aimeraient que nos problèmes soient connus. » Les parents, conscients de la relation affective qui lie les puéricultrices à leurs enfants, semblent avoir progressivement admis la légitimité de cette grève, compréhension facilitée par les contacts quotidiens avec le personnel.

« Le souci de prévention et de suivi de l'enfant pendant deux ans est un travail de fourmi qui n'est pas mesurable vu de l'extérieur », estime la directrice. Et avec un brin d'ironie elle ajoute : « A l'heure où l'on réfléchit sur les droits des enfants, il est temps de se pencher sur les métiers qui ont un rapport avec ces droits. »

G. Co.

Alors que des parents s'organisent pour la garde de leur enfants et que d'autres se sont joints aux grévistes, les auxiliaires de puériculture, les puéricultrices et éducatrices des crèches parisiennes réunies en assemblée générale, jeudi 15 juin, ont décidé de suspendre leur grève et de la reconduire lundi 19 juin. Les suites donner au mouvement vont dépendre de la rencontre prévue vendredi 16 juin entre les représentants de la mairie de Paris et des grévistes menés jusqu'à présent par une intersyndicale comprenant la CFDT, FO, la CGT, la CFTC et les autonomes.

Depuis le début du conflit, le 31 mai, les personnels des crèches parisiennes qui réclament une revalorisation de leur salaire, de leur carrière et une amélioration de leurs conditions de travail assistent à une partie de ping-pong entre la mairie de Paris et le gouvernement, chacun estimant qu'il revient à l'autre de régler le problème. Cette situation tient à l'imbricatio juridico-administratif dans lequel se trouve la Ville de Paris.

En résumé, et comme l'a expliqué M. Evin, ministre de la Santé et des affaires sociales (au nom de M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, dont dépendent les fonctionnaires des crèches), en répondant à une question orale posée par M. Tiberi (RPR) à l'Assemblée nationale, mercredi 14 juin : la Ville de Paris a toujours eu un statut spécifique pour la gestion de son personnel. En 1984, le gouvernement en place a voulu, en présentant la loi du 26 janvier sur la fonction publique territoriale, harmoniser les règles nouvelles de la fonction publiques avec le régime particulier des fonctionnaires parisiens en créant un régime de corps nationaux.

Mais, alors qu'il était premier ministre, M. Chirac a, en 1987, fait prendre un décret en Conseil d'Etat pour redonner à Paris un rôle particulier. C'est sur ce point que s'appuie le gouvernement pour renvoyer la balle dans le camp de M. Chirac : « Les salariés des crèches se plaignent d'abord de l'insuffisance des effectifs : ce n'est pas là l'affaire de l'Etat, mais celle de la collectivité locale concernée, a déclaré M. Evin au Parlement. Ensuite, de l'insuffisance de la formation : là encore, c'est la responsabilité de la collectivité locale. Enfin de l'évolution des carrières. Or, je le rappelle, la Ville de Paris a la faculté de ne pas s'aligner sur la fonction publique d'Etat ou la fonction publique territoriale lorsque des statuts particuliers ont été institués avant 1984 ; ce qui est le cas pour les crèches. Vous avez déjà utilisé cette faculté notamment pour les puéricultrices et les directrices de crèches. »

### Assemblée générale lundi

Du côté de la mairie de Paris on évoque le recours en Conseil d'Etat de la CGT et de la CFDT contre le décret de 1987, pour s'estimer incompetent, du moins en partie, dans le règlement du conflit. En outre, les représentants de la capitale rappellent que le statut de ces personnels actuellement en grève fera l'objet d'un réexamen national dans le cadre de la rédaction du titre III du statut de la fonction publique sur les collectivités territoriales.

Une porte de sortie a toutefois été ouverte par M. Evin. Celui-ci a en

J'AI TOUJOURS  
PENSÉ QUE  
LE MALAISE  
DES ENSEIGNANTS  
COMMENÇAIT TRÈS  
TÔT !



effet annoncé que cet examen des statuts de la filière sanitaire et sociale commencerait le 5 juillet au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale. La mairie de Paris saisira probablement cette occasion pour demander aux grévistes d'attendre les propositions gouvernementales pour redéfinir les grilles de salaires. En revanche, elle devrait proposer des solutions en ce qui concerne les conditions de travail, les effectifs, voire la formation professionnelle.

Bien que peu syndiquées, auxiliaires de puériculture, puéricultrices et éducatrices ont depuis le début du conflit suivi les syndicats qui, il est vrai, se sont très rapidement regroupés en intersyndicale. Elles devraient examiner, lundi 19 juin, en assemblée générale, les suggestions de la mairie de Paris. Les auxiliaires de puériculture qui ont un niveau CAP rappellent qu'elles réclament une meilleure formation, des possibilités de carrière et une meilleure rémunération avec un passage dans le groupe 5 de la fonction publique (elles gagnent actuellement entre 5 258 F et 6 648 F brut, primes non comprises). Les éducatrices qui ont un niveau bac + 2 de formation veulent avoir accès à la catégorie B. Quant aux puéricultrices, qui possèdent un diplôme d'infirmière (bac + trois ans), plus un an de spécialisation et qui dirigent les crèches, elles voudraient être classées dans la catégorie A. Toutes réclament en outre un accroissement des effectifs et de meilleures conditions de travail.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

17 juin 1989

## Le conflit dans les crèches

# Mairie et gouvernement se « renvoient le bébé »

La grève des personnels des crèches parisiennes s'est durcie, lundi 19 juin, après l'échec de la rencontre entre les syndicats et les représentants de la mairie de Paris. Le mouvement a été reconduit, mardi 20 juin, et un sit-in devait être organisé, en fin d'après-midi, devant l'hôtel de ville. Des parents ont décidé de manifester leur mécontentement devant le pourrissement de la situation en retardant le paiement des mensualités à la crèche.

*« La semaine dernière, j'ai emmené ma fille au travail avec moi. Si cela continue je vais contacter mes collègues pour organiser une crèche au bureau. »* Si cette mère prend avec calme et humour la grève des personnels de crèches parisiennes ce n'est pas le cas de tout le monde. Ce conflit, qui dure depuis le 31 mai, commence à peser sur certains parents qui n'ont pas toujours de solution de repli. Certains ont recours aux garderies mises en place avec les mairies d'arrondissement, mais, beaucoup d'autres, ne souhaitent pas « casser » un mouvement qu'ils comprennent. Un bon nombre d'entre eux a décidé de retarder le paiement mensuel de la crèche voire

de ne pas payer. Tous sont consternés devant cette guerre que se livrent M. Chirac et le ministre de l'Intérieur en se renvoyant la responsabilité de l'ouverture des négociations.

La rencontre de vendredi 16 juin entre les responsables de la Mairie de Paris et ceux des syndicats représentant les personnels des crèches parisiennes (CFDT, FO, CGT, CFTC, autonomes et, pour l'occasion, la CGC) s'est transformée rapidement en dialogue de sourds ; la CFDT et la CGT s'en allant en claquant la porte.

Au cœur du débat, l'intervention du ministre de la santé et de la solidarité, M. Evin, qui répondait, mercredi 14 juin, à une question orale posée par M. Tibéri (premier adjoint de Paris, RPR) (*le Monde* du 17 juin). Selon le compte rendu analytique de l'Assemblée, M. Evin aurait annoncé que, le 5 juillet, le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale examinerait l'ensemble des statuts de la filière sanitaire et sociale. S'appuyant sur ce texte, la Mairie de Paris a proposé aux syndicats d'attendre le 6 juillet pour se retrouver et examiner les propositions du gouvernement sur les grilles des salaires et a suggéré qu'on revanche des discussions commencent rapidement sur le problème des

effectifs, de la formation et des conditions de travail, dont le conseil parisien est directement responsable.

En fait, ce compte rendu, qui n'est qu'un résumé des interventions de l'Assemblée, est inexact. Et les syndicats ont essayé, en vain, de faire reconnaître à la Mairie de Paris cette inexactitude.

Afin de lever tout équivoque, le ministre de l'intérieur a publié vendredi en fin d'après-midi un communiqué dans lequel il confirme la responsabilité de la mairie de Paris pour le règlement du conflit : « elle a toute latitude aujourd'hui de modifier les règles des carrières de ses agents ». Il précise que le 5 juillet, le conseil supérieur n'examinera pas toutes les filières. Il ne verra qu'à l'application « aux fonctionnaires territoriaux des mesures décidées pour la fonction publique hospitalière en novembre 1988 ». Autrement dit, il ne discutera que de l'application des accords Evin concernant les infirmières et les puéricultrices travaillant dans les collectivités territoriales. Agents de services, éducatrice et auxiliaires de puériculture ne devraient pas avoir leur statut examiné ce jour-là.

Pour la CFDT, il s'agit d'une attitude malhonnête de la mairie de Paris qui se sort d'une erreur de transcription pour retarder l'ouverture de négociations.

Les représentants de l'intersyndicale (tous sauf la CGT) ne veulent pas négocier par étapes. Il souhaitent que les discussions abordent autant les statuts que les effectifs, la formation et les conditions de travail. Les propositions de M. Chirac sont donc inacceptables.

Même si certains grévistes, se souvenant de la grève des infirmières hésitent à entrer dans un long mouvement de grève, la plupart semblent déterminés.

Prévenus jusqu'alors par un manque de structuration et de communication entre les crèches, cette grève discontinue, qui a compté pour l'instant huit jours de fermeture des établissements, fait maintenant tâche d'huile. Par exemple, plus de 60 % du personnel des crèches des treizième et dix-septième arrondissement n'ont pas l'intention de baisser les bras. Cent quarante-deux des deux cents employées du dix-neuvième, elles, sont fermement décidées « à continuer coûte que coûte » tandis que d'autres, informées depuis peu, rentrent à peine dans le conflit.

21 juin 1989

## Les grands-parents sur le pont

Les personnels des crèches parisiennes (puéricultrices, auxiliaires de puériculture, éducatrices, agents de services et quelques directrices) ont reconduit leur grève pour la journée de mercredi 21 juin. Selon l'intersyndicale (CFDT, FO, CGT, CFTC et autonomes), le mouvement touche plus de la moitié des trois mille employés des crèches, haltes-garderies, et jardins d'enfants de la capitale. Selon la mairie de Paris, la grève ne concerne que 47 % des effectifs : cinquante-cinq crèches et douze haltes-garderies sont complètement fermées, quatre-vingt-une crèches sont partiellement affectées et soixante-quatorze crèches et dix-huit haltes-garderies fonctionnent normalement.

Qu'on ne s'étonne pas si le taux de réussite des étudiantes étrangères s'abaisse légèrement dans les universités parisiennes : les filles au pair sont très sollicitées en cette période d'examen... par la grève dans les crèches municipales. « J'ai dû garder les enfants, je n'ai pas pu aller en cours », déclare cette belle brune au français hésitant, qui se contente habituellement de veiller sur deux petits garçons à leur retour de la crèche. « L'une de mes amies est dans le même cas », poursuit-elle. Et une autre de ses camarades a dû « sauver un cours ». C'est sans graves conséquences jusqu'ici, mais si la grève continue, « cela deviendra embêtant ».

Engager une baby-sitter, c'est l'une des principales solutions choisies par les parents qui travaillent et qui ont déjà recours à leur services en soirée ou pendant les vacances.

Certaines cherchent à mettre sur pied des formules collectives. « Si le mouvement se durcit, on pourra s'arranger avec plusieurs mamans pour prendre une garde d'enfants en commun, puisque la directrice nous prévient de la grève deux jours à l'avance. Cela se fait déjà dans certains quartiers. » La crèche pirate, pourquoi pas ?

### Congés forcés

De nombreux parents font appel à une voisine accueillante. « Ma concierge est très sympa. » C'est souvent une nourrice « qui le prend d'habitude », pendant les vacances notamment.

Si la « nounou » n'est pas disponible en permanence, il faut faire appel à la famille. Cousines, belles-sœurs, grands-parents sont embauchés. « Je prends la petite sur un coup de fil, raconte une grand-mère encore jeune, puisque j'habite dans le même quartier que mes enfants. »

Mais le soulagement des parents risque d'être de courte durée quand les grands-parents, trop âgés, « ne sont pas très bien » ou... ont trop de petits-enfants. « Ma belle-sœur a aussi un bébé dans une crèche en grève, explique une jeune femme. La grand-mère partage donc son temps entre nos enfants. » C'est pourquoi la jeune mère est obligée de prendre des congés. « Mais quand on aura éclusé les jours dont on dispose pour s'occuper des enfants, explique son mari, il faudra prendre sur nos vacances », comme le font déjà de nombreux parents qui travaillent dans des entreprises moins souples.

C'est dit sans aigreur par des parents qui comprennent bien les

revendications des grévistes — s'ils ne les appuient pas. « Elles s'occupent très bien des enfants. » « Leur mouvement paraît logique », disent-ils — avec quelques réserves parfois. « Je ne veux pas casser leur mouvement, car elles ont raison. Mais elles pourraient prévenir de sa durée afin qu'on puisse prendre nos dispositions », estime une mère, d'accord comme les autres pour désoluer les jours de grève sur le prochain chèque qu'elle signera à la crèche.

Pour faire face au conflit, les familles devront faire preuve d'imagination. « Je suis enseignante et j'ai emmené une fois ma fille en cours. Son père a pris des congés, son grand-père l'a gardée, témoigne une maman. Si cela continue, je demande un congé maladie à un médecin complaisant et je fais une action à la mairie pour soutenir le personnel des crèches. »

C. L. C.

LE MONDE

## Crèches

### Le mouvement de grève s'étend à Marseille

Les crèches de Marseille devaient être, lundi 26 juin, touchées à leur tour par des grèves, mais, contrairement à Paris, ce sont les directrices qui sont à l'origine du mouvement. Celles-ci ont les mêmes revendications de salaires et de statut que leurs collègues parisiennes et devaient décider dans la journée de lundi des suites à donner à leur initiative.

### Sur le vif

## De la crèche à l'Elysée

C'est pas pour les vexer, mais elles sont complètement ravagées, les puéricultrices, les auxiliaires, les éducatrices de la région parisienne avec leur grève des crèches municipales et leurs revendications à la noix. C'est qui d'abord, ces filles-là, c'est quoi ? C'est rien ! Rien que des nanas à qui on confie nos bébés pendant qu'on va bosser. Leur boulot à elles, c'est de nous remplacer, de langer, de biberonner, de chouchouter, de soigner, il y a toujours un de ces morveux qui a un rot de travers.

Ce boulot, il s'apprend, il exige un bac + 2. Il les oblige à se mettre en quatre chaque fois que les autres sont en congé de maladie ou de maternité. Il rapporte royalement 6 500 balles par mois. Et elles ont le culot de se plaindre, de manifester. Elles font des histoires, des histoires de gros sous. C'est d'un mauvais goût ! On ne parle pas d'argent devant les enfants. Et prétentieuses, avec ça. Elles veulent être mieux considérées, plus nombreuses... N'importe quoi !

Mais le plus grotesque, c'est pas ça ! Vous ne devinez jamais qui elles ont eu l'audace de tirer par la manche pour essayer d'attirer son attention,

ces minables ! Non Jacquot ! En ce moment ! En plein branle-bas de combat. Alors qu'il est complètement obnubilé par la course à l'Elysée. Elles se rendent pas compte ! Il ne reste jamais que cinq ans et onze mois avant le départ, et ils sont tous là à piaffer, à lui souffler dans le cou, à vouloir lui piquer sa place, Giacard, Léo et Noir.

Il a commencé par les envoyer péter : Vous vous êtes trompées d'adresse. Les crèches municipales, c'est pas ici, c'est au ministère de l'intérieur. Elles y vont, elles se cassent le nez. Elles reviennent, elles lui cassent les pieds. Comme s'il avait qu'elles à s'occuper, elles et nous, les Parisiens, les voisins, les grands-parents, les voisins, les collègues obligés de remplacer ceux qui remplacent celles qui prétendent être remplacées quand elles ne peuvent pas travailler. Que les soutiers se croisent les bras et le navire est en rade. Mais ça, la ville, sa ville, il s'en fout, m'sieur le maire. Il n'a d'yeux que pour le cour, sa cour, à m'sieur l'ex-premier ministre, oh ! pardon, à m'sieur le futur président.

CLAUDE SARRAUTE.

● **Crèches parisiennes** : des négociations difficiles. Mercredi 5 juillet, les personnels des crèches de Paris se sont à nouveau mobilisés après cinq semaines de grève en occupant la rue Lobau près de l'Hôtel-de-Ville, pour soutenir leurs délégués reçus à la mairie. Le conseil supérieur de la fonction publique territoriale qui se réunissait le même jour place Beauveau a renvoyé la balle dans le camp de la mairie de Paris en refusant de prendre en charge les dosiers autres que ceux des puéricultrices et monitrices. De son côté, la mairie qui a fait des propositions concernant les conditions de travail, a refusé de satisfaire les revendications des grévistes sur la revalorisation salariale.

6 juillet 1989

## Crèches Grève suspendue à Paris

La grève des personnels des crèches parisiennes, qui durait depuis un mois, a été suspendue, vendredi 7 juillet, à l'issue de trois séances de négociations entre la mairie de Paris et l'intersyndicale CFDT, CFTC, FO, CGT et Autonomes.

Les mesures annoncées par M. Chirac, maire de Paris, seront applicables, par arrêté municipal, à la date du 1<sup>er</sup> juillet. Les augmentations obtenues ont été estimées à 2 400 F annuels pour les auxiliaires puéricultrices ; de 6 320 F pour les éducatrices ; de 2 200 F pour les puéricultrices. M. Chirac a, par ailleurs, annoncé des recrutements supplémentaires, un effort de formation permanente et une nouvelle politique de promotion pour l'ensemble des personnels de crèche.

Le coût de ces mesures serait d'environ 36 millions de francs par an. Onze jours d'arrêt de travail devraient être retenus sur les salaires des grévistes. Si la reprise du travail a été votée, la CGT a annoncé que les actions revendicatives reprendraient à Paris et en province, notamment à Marseille, où la grève parisienne s'est étendue.

9 juillet 1989

## La journée des biberons

S'il y a la déclaration des droits de l'homme, il y a aussi celle des droits de l'enfant. C'est ce qu'a voulu rappeler le personnel des crèches en bombardant le maire de Paris d'une pluie de... biberons de plastique au cours d'une « attaque » surprise menée en une seule vague, le samedi 8 juillet à Paris. Hormis un gardien de la paix malencontreusement atteint par un biberon de verre inattendu, aucune victime n'a été recensée dans l'un comme dans l'autre des camps. Après avoir occupé le terrain durant un petit quart d'heure, les assaillants se sont retirés, en bon ordre, sans essuyer de perte.

Alors qu'au côté de M. Walter Curley, ambassadeur des Etats-Unis à Paris, M. Jacques Chirac ouvrait la journée américaine du Bicentenaire en inaugurant le square des Etats-Unis, qui vient d'être rénové, trois cents personnes environ, personnels de crèches, parents et enfants mêlés, ont fait irruption autour du square scandant des slogans hostiles au maire de Paris. Aussitôt plusieurs dizaines de biberons

contenant un court texte annonçant le droit de tout enfant « à une place dans une crèche de sa commune de résidence » étaient lancés en direction des officiels. Les manifestants entendaient ainsi rappeler que, malgré de premières négociations et la suspension « jusqu'en septembre prochain » de leur mouvement de grève, leurs revendications demeuraient, dans l'ensemble, insatisfaites.

Sous l'assaut, la cérémonie fut quelque peu accélérée. Après que le maire de Paris lui eut assuré que les manifestants n'en avaient pas contre sa personne, l'ambassadeur termina prestement son discours tandis que la fanfare des cadets de l'Académie militaire de Virginie couvrait les slogans en jouant les hymnes nationaux des deux pays. Puis les personnalités s'éclipsèrent et les perturbateurs, après une courte prise de parole, se dispersèrent à leur tour. Les musiciens eux, ramassèrent les biberons dans le caniveau : « Souvenir from Paris... »

G. M.

11 juillet 1989

## LE MONDE

### DECLARATION DES DROITS DE L'ENFANT ET DE LA CRECHE

#### Article premier

Tout enfant dont les parents le demandent, a droit à une place dans une crèche de sa commune de résidence.

#### Article 2

Le personnel des crèches est qualifié. Son statut est établi en conséquence.

#### Article 3

Chaque crèche dispose du budget nécessaire à sa mission.

#### Article 4

Chaque maire assure dans sa commune le bon fonctionnement de service public éducatif de la petite enfance. Il est responsable du respect de la présente déclaration.

La grève a touché des milliers de Parisiens

## MERCREDI NOIR POUR LES PARENTS

### CRÈCHES ET HALTES-GARDERIES ÉTAIENT FERMÉES

Nouvelles perturbations dès lundi dans les crèches parisiennes : en grève hier, le personnel cessera le travail la semaine prochaine pour obtenir une revalorisation professionnelle.

**J**OURNÉE haute tension hier dans les établissements parisiens d'accueil des tout-petits et les centres de loisirs ! Selon le syndicat C.F.D.T., à l'origine de la journée d'action nationale dans la filière sanitaire et sociale des fonctionnaires territoriaux, 80 % des personnels parisiens ont cessé le travail.

Des directrices de crèche aux agents de service en passant par les auxiliaires puéricultrices et les éducatrices de jeunes enfants, tous réclamaient une revalorisation tant des statuts que de la grille des salaires. Comme les infirmières hospitalières l'automne dernier, ces professions s'estiment « sous-payées » (un agent de service débute à 5 096 F pour finir à 6 231 F, 5 600 F-9 000 F pour un éducateur jeunes enfants - bac + 2 -, 5 258 F-6 231 F pour une auxiliaire puéricultrice) et « mal considérées ». Leur forte participation à la manifestation d'hier (5 000 personnes selon les

syndicats) illustre parfaitement le malaise ambiant.

Le mouvement de grogne n'est d'ailleurs pas prêt de retomber : les grévistes ont décidé de reconduire leur mouvement dès lundi prochain — et ce jusqu'à satisfaction des revendications. Une demande d'audience a d'ores et déjà été déposée auprès de Marie-Thérèse Hermange, adjointe au maire, chargée de l'enfance et de la famille.

A l'Hôtel de Ville de Paris, où l'on comptait hier 35 % de grévistes (90 crèches collectives fermées, 62 ouvertes partiellement et 30 ouvertes normalement : 10 % de grévistes dans les crèches familiales et 3 haltes-garderies fermées sur 30), on estime que tout ce qui touche au statut et à la grille salariale des agents territoriaux relève de l'autorité du gouvernement et non de la mairie. Ce serait donc, selon elle, à Pierre Joxe de traiter le dossier.

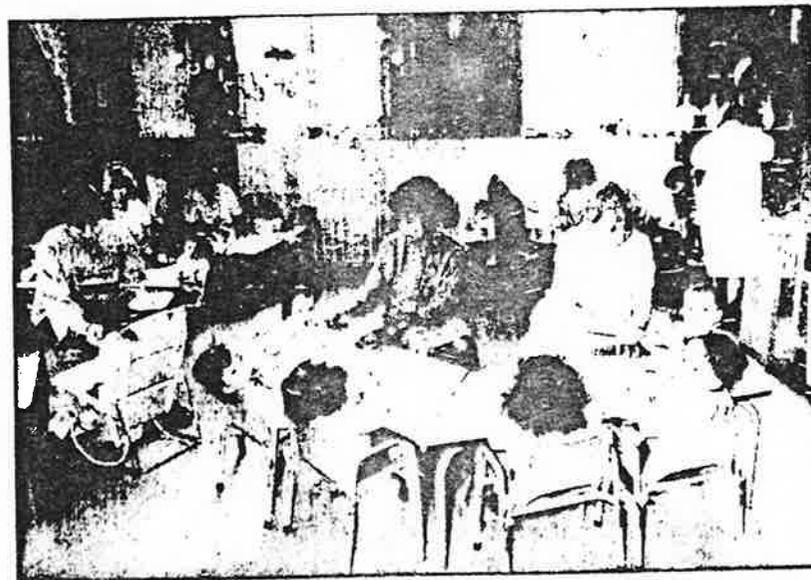
J.-M. PLANTADE

### JULIE (13 MOIS) PRIVÉE DE GARDERIE

Journée noire hier pour Frédérique, vingt-sept ans, qui demeure rue Rébeval (XIX<sup>e</sup>). « Comme tous les matins, raconte-t-elle, j'ai accompagné, un peu avant huit heures, ma fille Julie (treize mois) à la crèche. Là, à ma grande surprise, on m'a expliqué que les enfants ne pouvaient être accueillis aujourd'hui à cause d'un mouvement de grève.

On m'a expliqué très gentiment que le personnel demandait une augmentation. Mais ça ne réglait pas mon problème. » Après avoir vainement tenté d'expliquer qu'il fallait qu'elle aille travailler, Frédérique a dû raccompagner sa fille à la maison.

Elle a ensuite téléphoné à son employeur pour lui expliquer la situation. « Résultat, dit-elle, je n'ai pas été au boulot, mais j'ai dû sacrifier une journée de congé. »



(Photo « le Parisien » J.-F. ROUSSIER.)

## CRÈCHES : 3 500 PLACES SERONT CRÉÉES D'ICI A 1995

Trois mille cinq cents places supplémentaires seront créées dans les crèches et haltes-garderies de la capitale d'ici à 1995.

La Ville de Paris, consciente des difficultés que rencontrent les parents, a décidé de redoubler d'efforts pour améliorer l'accueil des tout-petits.

Depuis 1977, près de 9 000 places de

crèches, haltes-garderies et jardins d'enfants ont déjà été créées à Paris.

Mais les besoins restent immenses principalement dans l'est parisien : les XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> arrondissements accusent encore du retard.

Pour cette raison la majorité des nouvelles places actuellement prévues seront localisées dans l'est de la capitale.

## CRÈCHES : ATTENTION AUX PERTURBATIONS !

Attention aux fermetures des crèches aujourd'hui à Paris, le personnel reprend la grève.

Nombreuses difficultés en perspective dans les crèches parisiennes : pour obtenir la revalorisation de leurs professions, le personnel des crèches collectives a décidé de poursuivre la grève lancée le 24 mai dernier. Plusieurs arrondissements devraient être touchés : le XV<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup>, dans le XI<sup>e</sup> certains annoncent la fermeture de dix des douze crèches, le XIII<sup>e</sup>, le XIV<sup>e</sup>. Certains établissements du VII<sup>e</sup> et du XVI<sup>e</sup> pourraient être perturbés. Autant dire que le mouvement soutenu par la C.F.D.T., la C.F.T.C., les Autonomes et F.O., risque de poser de sérieux problèmes aux parents — et aux enfants — qui n'auront pu trouver des solutions de dépannage. Décidés à obtenir des avancées identiques à celles des infirmières hospitalières, les employés municipaux demandent à la mairie et aux pouvoirs publics de prendre dans les meilleurs délais « les dispositions statutaires qui s'imposent ».

Réponse immédiate des services de Jacques Chirac : « Le problème de revalorisation statutaire ne relève pas de la compétence de la mairie mais de celle de l'Etat. » De leur côté, les élus communistes au Conseil de Paris se sont déclarés « solidaires » des grévistes, estimant que « la satisfaction des revendications des personnels doit permettre de garantir la qualité du système de crèches. »

5 juin 1989

## MANIF DU PERSONNEL SANITAIRE

Infirmières, puéricultrices, directrices de crèche, assistantes sociales, éducateurs... de la fonction publique territoriale seront en grève et manifesteront demain mercredi 31 mai à Paris (Porte-Saint-Denis - la Madeleine) à l'appel de la fédération Interco-C.F.D.T. Par ce biais, ces personnels (140 000 au total) souhaitent obtenir de Pierre Joxe la publication de leurs statuts promis par le gouvernement depuis deux ans.

## CRÈCHES : LA GRÈVE SAUTE UN JOUR

Suspendue aujourd'hui, la grève reprend demain dans les crèches parisiennes. Hier, le mouvement a été suivi par 43 % des quelque 3 300 salariés des crèches, haltes-garderie et autres établissements municipaux consacrés à la petite enfance selon la mairie. Ce répit décidé par les syndicats C.F.D.T., C.F.T.C., autonomes et F.O. — rejoints par la C.G.T. — répond à un désir de ne pas trop amputer les salaires des grévistes tout en permettant une poursuite de l'action. Les syndicats réclament des augmentations de salaires, des titularisations, des remplaçants pour les puéricultrices, éducatrices, cadres et auxiliaires.

6 juin 1989

## NOUVELLE JOURNÉE DE GRÈVE DANS LES CRÈCHES

LES grèves qui avaient touché, lundi, une centaine de crèches ont été reconduites hier. Près d'une crèche sur trois n'a pas pu accueillir les tout-petits. Certaines ont cependant pu fonctionner avec des effectifs non-grévistes restreints.

A l'origine de ce mouvement lancé par la C.F.D.T. et rejoint hier par la C.G.T., la revendication d'une hausse des salaires et l'amélioration des conditions de travail avec le passage de trente-neuf heures à trente-cinq heures.

Plusieurs milliers de parents ont une nouvelle fois été perturbés dans leur journée de travail par ce mouvement qui pourrait se poursuivre dans les prochains jours.

8 juin 1989

## CRÈCHES : GRÈVE SUSPENDUE JUSQU'À LUNDI

Fonctionnement normal aujourd'hui et lundi dans les crèches parisiennes. Après trois journées de grève, les employés municipaux ont décidé de suspendre leur mouvement provisoirement, le temps de voir comment s'engageront les négociations avec les pouvoirs publics. Durant cette pause, le personnel des crèches, qui accueillent chaque jour

14 000 enfants à Paris, souhaite que les parents viennent les soutenir en manifestant samedi avec eux.

En attendant, hier, la mairie dénombrait 34 % de grévistes (soit 985 agents sur 3 338). Il y avait 56 crèches fermées, 44 partiellement ouvertes et 110 fonctionnant à peu près normalement. Côté haltes-gar-

deries, on en notait 6 fermées pour 24 ouvertes.

Lancée à l'initiative d'une intersyndicale C.F.D.T., C.F.T.C., F.O., C.G.T. et autonomes, cette grève est destinée à obtenir la revalorisation des carrières et des conditions de travail aussi bien des auxiliaires puéricultrices, puéricultrices, éducatrices et agents de service.

9 juin 1989

## PARIS : GRÈVE DANS LES CRÈCHES

Les deux cent cinquante crèches parisiennes seront à nouveau en grève aujourd'hui, et le mouvement touchera plus de 3 600 agents. Lors des précédentes journées de grève, près de 40 % des employés ont débrayé. Ceux-ci protestent contre l'insuffisance de leurs rémunérations et menacent de poursuivre le mouvement tant qu'ils n'auront pas obtenu satisfaction. La mairie de Paris précise que la révision des salaires dépend d'un décret d'Etat en cours de préparation. Les parents qui souhaitent obtenir des adresses pour le dépannage de garde d'enfants peuvent téléphoner au 43.29.21.90.

13 juin 1989

## PARIS : GRÈVE DANS LES CRÈCHES RECONDUITE

Le mouvement de grève qui a touché hier près de 40 % des 250 crèches de la capitale sera reconduit aujourd'hui. La majorité des trois mille six cents agents du personnel réclament des augmentations de salaire et l'amélioration de leurs conditions de travail. Une nouvelle journée noire est à craindre aujourd'hui pour les parents d'enfants en bas âge. Afin de faire connaître leur mouvement et de décider de ses suites, les agents du personnel des crèches de Paris tiendront une assemblée générale jeudi matin.

14 juin 1989

Elle dure depuis trois semaines

# GRÈVE DES CRÈCHES : LA COLÈRE DES MAMANS

Voilà maintenant trois semaines que les crèches sont en grève. La situation semble stagner et le malaise persiste, avec tout ce qu'il entraîne de gêne pour les mères de famille, prises, par ailleurs, par leur travail.

**H**IER encore s'est tenue une assemblée générale des grévistes.

Le mouvement d'arrêt de travail lancé fin mai par la C.F.D.T., bientôt suivi de la C.G.T., et cela bien que l'ensemble du milieu soit relativement peu syndiqué, repose sur la revendication suivante : celle de l'alignement des revalorisations de salaire des éduca-

trices (du niveau bac + 2) et des auxiliaires constituant le gros du personnel (un an d'études après le B.E.P.C.), sur celui des directrices, infirmières spécialisées en puériculture (niveau bac + 4), qui sont les seules à avoir été augmentées, en même temps que toutes les infirmières.

Chiffres en main, les syndicats demandent 1 500 F de plus pour tout le personnel, ainsi qu'une amélioration des conditions de travail, la semaine de trente-cinq heures au lieu de trente-neuf et davantage d'effectifs.

Mais, dans la pratique, ces jeunes femmes en colère dressent involontairement contre elles les mères de famille qui se retrouvent avec leurs marmots sur les bras... Et ceux-là mêmes sont gravement perturbés dans leurs jeunes habitudes : le rythme est rompu, alors même qu'ils commençaient à s'habituer à la vie en collectivité.

Que faire ? Une responsable nous répond : « Comme pour les écoles en pareil cas : d'abord téléphoner pour bien s'assurer que l'établissement est ouvert ou fermé, ou ce qui est éventuellement organisé comme solution de substitution. Sinon, eh bien ! s'arranger entre amies ou voisines... »

Les mères, cela se comprend, réclament un service minimal. Mais celui-ci n'est pas juridiquement prévu. Tout au plus peut-il être mis sur pied selon la bonne volonté de chacune...

Quant au réexamen des émoluments du personnel, les pouvoirs publics se sont jusqu'ici renvoyé la balle. Car ni la direction de la Petite Enfance de la mairie de Paris, ni le ministère de l'Intérieur ne reconnaissent que c'est de leur ressort.

D.R.

## CRÈCHES : RENVOI DE BALLES AU SOMMET

Alors que la grève du personnel des crèches parisiennes se poursuit depuis trois semaines, les différentes autorités de tutelle se rejettent la balle. « La mairie de Paris est bien responsable des effectifs, comme de la formation de ses crèches dont les insuffisances sont actuellement dénoncées », a estimé hier le ministre de l'Intérieur. Selon lui, le statut spécifique de la capitale, voté sous le gouvernement Chirac, donne à l'Hôtel de Ville « toute latitude pour modifier les règles d'évolution des carrières des agents ». De son côté, la mairie avait rejeté la responsabilité du conflit sur le ministère de l'Intérieur.

- 162 -

17 juin 1989



Puéricultrice : un métier difficile pour ces « mamans de remplacement » que le malaise social dresse aujourd'hui contre les vraies.

(Photo « le Parisien » J.-F. ROUSSIER)

## LE CAS DE CONSCIENCE D'UNE AUXILIAIRE

Briseuse de grève ?... « Mon Dieu non ! Je suis solidaire du mouvement et, si les choses évoluent, je suivrai à nouveau la grève. Mais j'ai repris le travail il y a deux jours parce que personne ne voulait nous recevoir. »

Claire, la trentaine, cheveux blonds coupés à la garçonne, travaille depuis onze ans comme auxiliaire puéricultrice.

Aujourd'hui elle gagne un peu plus de 6 000 F par mois. Mais Claire et ses collègues se battent moins pour obtenir une augmentation de salaire que pour être reconnues.

« Pour entrer dans une crèche, les employeurs exigent notre certificat d'auxiliaire puéricultrice. Mais nous sommes classées dans les non-qualifiées, non-diplômées. Évidemment, avec cela, nous n'avons pas de perspective de promotion. »

Pas de mieux à l'horizon, bien au contraire. Car Claire efface derrière un

sourire l'avenir incertain de sa catégorie.

« Le bruit court qu'un vieux projet de loi qui vise à nous remplacer par des assistances maternelles pourrait ressortir des tiroirs. » Ces assistantes maternelles seraient des mères de famille, sans formation et donc très peu payées...

La directrice de Claire, une infirmière spécialisée, comme les autres directrices de crèches municipales, soutient le mouvement même si elle assure un service minimal. Elle aussi a des revendications : « Il n'existe plus de pool de remplaçantes, il a servi à ouvrir d'autres établissements ; les embauches sont trop lentes et puis les auxiliaires auraient dû recevoir une augmentation à la fin 1988, quand nous avons été augmentées avec les autres infirmières. »

Heureusement que tous ces problèmes n'empêchent pas les enfants de jouer sous l'œil vigilant des non-grévistes...

Maryline BAUMARD

16 juin 1989

LE PARISIEN

Jean Tibéri joue les dépanneurs de mamans

CRÈCHES

# LA GRÈVE FLEUVE REPREND AUJOURD'HUI !

*La grève des crèches s'enlise. Elle reprend aujourd'hui, mais Jean Tibéri, premier adjoint au maire de Paris, a instauré plusieurs mesures devant en principe soulager les familles.*

**L**a grève fleuve se poursuivra aujourd'hui. C'est ce qui a été décidé lors de la dernière assemblée générale des grévistes (entre 42 et 57 % selon les estimations officielles ou C.F.D.T.).

Cette assemblée avait réuni plus d'un millier de personnes, dont certaines devaient ensuite participer à l'occupation momentanée de la mairie du V<sup>e</sup>. Chef personnel de M. Tibéri, qui les a fait énergiquement évacuer.

Vendredi, deux autres adjoints au maire de Paris,

Marie-Thérèse Hermange et Xavier de la Fournière, ont reçu les syndicats à l'hôtel de ville. Ils se sont déclarés prêts à négocier sur le champ avec eux tout ce qui concerne les conditions de travail.

Mais pour les rémunérations, la mairie de Paris répète que c'est l'affaire du ministère de l'Intérieur. Cette question des salaires et statuts de l'ensemble du personnel (filière sanitaire et sociale) devrait être soumise par le gouvernement au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale le 5 juillet prochain. Et la mairie de Paris s'est d'ores et déjà engagée à appliquer dès le lendemain les dispositions prises à cette occasion.

Quant aux problèmes actuellement posés aux mères de famille, sur le plan strictement pratique et trop quotidien, M. Tibéri a décidé d'intervenir : il a mis sur pied plusieurs mesures destinées à limiter les dégâts pour celles de ces femmes qui travaillent et dont les

bambins se retrouvent pratiquement à la rue. Voici le programme, en quatre points, de ce dispositif « d'information et de dépannage » :

- Un redéploiement des employés non grévistes « afin d'ouvrir le maximum de sections dans les crèches ».
- Aide des services centraux de la Petite Enfance sous forme de « collaboration avec les maires d'arrondissement qui souhaitent installer une garderie d'enfants dans les locaux de leur mairie avec des bénévoles ».
- Distribution, dans toutes les crèches, d'une liste des associations susceptibles d'assurer une garde d'enfants à domicile.
- Information précise, disponible dans les mairies, « sur les perspectives de fermeture totale ou partielle » de chaque crèche pour le lendemain.

A noter que la situation est également bloquée dans les centres de loisirs avec environ 25 % de grévistes.

D. R.

19 juin 1989

LE PARISIEN

**GRÈVE  
DES CRÈCHES**

# Déjà trois semaines de conflit **CHIRAC S'EN REMET AU GOUVERNEMENT**

Alors que le conflit des crèches parisiennes entre, lundi, dans sa quatrième semaine, on note une certaine détente, au sommet en tout cas. Jacques Chirac, relevant la volonté du ministre de la Santé de traiter, le 5 juillet, le problème des aides puéricultrices, parlait hier de « solution cohérente » en perspective à la grève des crèches parisiennes. Ne contestant d'ailleurs « pas sur le fond » les revendications des grévistes, le maire de Paris s'est déclaré prêt à appliquer « la totalité des décisions » que prendra le gouvernement. Une position jugée « surprenante » par la C.F.D.T. qui estime que la mairie a toute latitude pour régler elle-même les problèmes posés par le personnel gréviste. C'est ce qu'a expliqué, au « Parisien », Jacques Nodin, le responsable de la fédération Interco de la C.F.D.T., à l'origine du conflit.

## **C.F.D.T. : LA MAIRIE DOIT OUVRIR DES NÉGOCIATIONS**

« Le Parisien ». — Après trois semaines, pourquoi le conflit dure-t-il ?

Jacques Nodin. — Aussi surprenant que cela puisse paraître, il n'y a toujours pas eu d'ouverture de négociations. La mairie a, dans un premier temps, expliqué que les questions de salaires et de classifications n'étaient pas de sa compétence, c'est inexact. Un décret paru lorsque Jacques Chirac était à Matignon a donné à la Ville de Paris un statut dérogatoire.

Elle a donc toute latitude pour traiter ces questions. Aujourd'hui, elle renvoie les choses au 5 juillet, date de la réunion du Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale en sachant que seuls les cas des infirmières et des puéricultrices seront abordés. Rien pour les autres catégories : le problème reste

donc entier et la balle est bien dans le camp de la Ville de Paris.

« L.P. ». — Et les usagers, vous-y pensez ?

J.N. — Effectivement, la grève pose un problème pour les parents et les enfants. Mais il est de leur intérêt que les personnels soient le mieux dans leur peau possible : cela veut dire motivés, qualifiés et bien rémunérés. Cela, les parents le comprennent bien.

« L.P. ». — Et maintenant ?

J.N. — Il faut s'attendre à une nouvelle grève massive lundi, jour de la réunion du Conseil de Paris, afin d'obtenir ne serait-ce qu'un début de négociations. Voilà vingt et un jours que dure le conflit, il faut que le maire de Paris accepte enfin de discuter.

Propos recueillis par  
**Jean-Marc PLANTADE**



(Photo « le Parisien » J.-J. CECCARINI)

### **LES PARENTS DANS LE CACA : ILS JETTENT LES COUCHES**

□ En attendant le règlement du conflit, les parents, largement gênés par la fermeture de plusieurs crèches, sont furax. Regroupés au sein d'une association, ils ont fait savoir, hier, qu'ils refuseraient de s'acquitter du paiement des factures pour le mois de juin. De même, ils manifesteront, ce matin à 10 heures sur le parvis de l'Hôtel de Ville et procéderont à un symbolique lâcher de couches-culottes, une bonne façon de montrer qu'ils sont bel et bien... dans le caca !

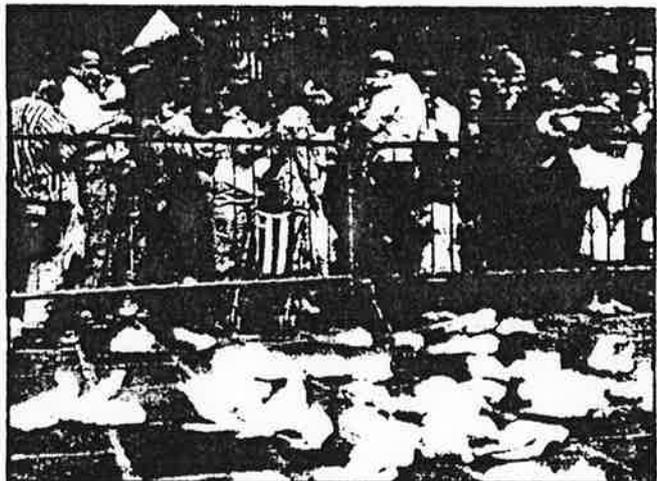
25 juin 1989

## **GRÈVE DES CRÈCHES : LA COUCHE EST PLEINE !**

□ Plus de deux cents parents utilisateurs des crèches parisiennes ont manifesté samedi matin, accompagnés de leurs bébés, devant la mairie de Paris. Voilà trois semaines que la grève des crèches perturbe leur vie quotidienne.

Les parents et leurs enfants, suçant biberons et tétines, ont entonné quelques refrains populaires avant de jeter des couches sales sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Puis ils ont bloqué la rue de Rivoli aux cris de : « Pipi, caca, rendez-nous nos nounous ! »

(Photo « le Parisien »  
P. LAVIEILLE.)



26 juin 1989

**GRÈVE**

*Menaces pour le début des vacances de quatre mille enfants*

# APRÈS LES CRÈCHES LES CENTRES AÉRÉS...

*Après la grève dans les crèches, les parents redoutent des perturbations dans l'accueil des quatre mille enfants attendus chaque jour, dès la semaine prochaine, dans les centres aérés de la Ville de Paris...*

**L**E mouvement de grève dans les crèches parisiennes, qui se poursuit depuis bientôt un mois, s'amplifie. Hier, tout comme lundi, près de 54 % des

personnels des crèches de la capitale ont respecté les consignes de grève. Selon la Mairie, quatre-vingt-dix-sept crèches étaient fermées, quarante-neuf ouvertes et soixante-quatre partiellement ouvertes. On recensait également douze haltes-garderies fermées et dix-huit ouvertes.

Lundi, de mille cinq cents à deux mille grévistes, selon la C.F.D.T., se sont rassemblés à Notre-Dame, alors qu'au Conseil de Paris le débat sur les crèches donnait lieu à une empoignade entre les élus de la majorité parisienne et ceux du groupe socialiste.

Alors que l'école se termine, les parents sont inquiets : ils craignent que le

mouvement de grève ne s'étende aux centres aérés organisés pendant tout l'été par la Ville de Paris pour les enfants de la capitale. Quatre mille d'entre eux sont accueillis chaque jour dans ses centres.

Une solution au conflit pourrait intervenir le 5 juillet, date à laquelle devrait être examiné le statut des puéricultrices et des auxiliaires. Pour l'heure, les propositions que pourraient présenter le gouvernement (légère augmentation des salaires liée à l'ancienneté) ne semblent pas satisfaire les personnels des crèches. Notons que le mouvement de grève s'est étendu lundi à la région de Marseille.

En attendant que se réunisse le 5 juillet le Conseil supérieur de la fonction

publique territoriale, l'Etat et la Ville de Paris se renvoient la balle. Le premier adjoint au maire, Jean Tibéri, a souligné qu'il était du ressort de l'Etat de fixer les statuts de la fonction publique. De son côté, Pierre Joxe, ministre de l'Intérieur, conseiller de Paris, a indiqué que, par le décret du 25 avril 1988, la Ville avait « le pouvoir de régler le problème ».

« Si l'Etat ne fait rien, a déclaré lundi Jacques Chirac, je prendrai les décisions qui s'imposent. »

Les parents souhaitent qu'une solution soit trouvée rapidement afin que l'accueil des enfants soit assuré normalement dans les centres aérés.

**R. HIVROZ**

28 juin 1989

*Les parents en colère déposeront samedi un biberon géant devant l'hôtel de ville*

## CRÈCHES : REPRISE DE LA GRÈVE LUNDI

*Des parents parisiens privés de crèche depuis trois semaines en raison de la grève des personnels de ce secteur à Paris ont décidé d'organiser une manifestation samedi après-midi devant l'Hôtel de Ville.*

**L**ORS d'une réunion mercredi soir à la Bourse du travail, à laquelle assistaient des mairiennes de crèche, une centaine de parents ont voté en faveur du non-paiement des frais de garde du mois de juin. Une pétition a aussi circulé demandant au ministre de l'Intérieur, Pierre Joxe, de « révoquer » le maire de

Paris, Jacques Chirac, en raison de la passivité de la municipalité dans ce conflit. La mairie de Paris affirme que le statut et les grilles de salaires des personnels des crèches dépendent de l'Etat, notamment des prochains arbitrages en ce domaine.

### Journée d'action

La manifestation de samedi aura lieu à 15 heures. Manifestement inspirés par la statue de la liberté de la place T'ien an Men à Pékin, certains parents ont émis l'idée de dresser un biberon géant devant l'Hôtel de Ville en mettant au défi M. Chirac de le faire enlever.

Un fonds de solidarité pour les personnels en grève doit aussi être mis en place avec l'aide des syndicats.

L'intersyndicale C.F.D.T., C.F.T.C., F.O., C.G.T., Autonomes des personnels de crèche a suspendu le mouvement pour jeudi et vendredi, mais a décidé de débrayer de nouveau lundi.

Une journée d'action est aussi prévue le 5 juillet. Ce jour-là, le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale doit examiner des propositions visant à appliquer aux fonctionnaires territoriaux les mesures décidées pour la fonction publique hospitalière en novembre dernier.

Toutefois, la mairie de Paris, de par son statut d'autonomie, n'est pas tenue de s'aligner sur les règles applicables aux autres communes françaises dans ce domaine.

## GRÈVE AUJOURD'HUI DANS LES CRÈCHES

Deux cents parents ont manifesté samedi devant l'Hôtel de Ville en soutien aux personnels des crèches en grève. Le mouvement se poursuit et de nombreux enfants ne pourront être accueillis aujourd'hui...

**A**UX cris de « Des sous pour les crèches, pas pour le Bicentenaire ! », deux cents parents (400 personnes, selon les organisateurs) ont défilé samedi de l'Hôtel de Ville à Beaubourg.

Leur but : apporter leur soutien aux personnels des crèches en grève et protester contre la non-satisfaction des revendications des grévistes.

Les crèches parisiennes, touchées depuis près d'un mois par des débrayages répétés, connaîtront aujourd'hui une nouvelle journée noire. L'accueil des tout-petits sera une nouvelle fois perturbé.

Lors de la dernière journée d'action, près de 60 % des personnels (agents de service, auxiliaires de puériculture, éducatrices puéricultrices et quelques directrices) avaient respecté le mouvement de grève. On comptait 97 crèches, 49 ouvertes et 64 partiellement ouvertes. En outre, 12 haltes-garderies étaient fermées et 18 ouvertes.

Un représentant des parents a été reçu samedi à l'Hôtel de Ville, où il lui a été indiqué que la situation ne



*Solidaires des personnels des crèches en grève, les parents accompagnés de leurs enfants ont manifesté samedi matin devant l'Hôtel de Ville.*

*(Photo - le Parisien - J.-M. NAVARRO.)*

pourrait se débloquer éventuellement que le 5 juillet, date de la réunion du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale.

Le Conseil examinera à

cette occasion les revendications des grévistes. Les parents ont demandé à ne pas payer le mois de juin, mais la mairie a accepté que seuls les jours de grève soient déduits

### CRÈCHES PARISIENNES : PEUT-ÊTRE UNE ÉCLAIRCIE

Encore une journée sans crèches pour les mamans parisiennes, la grève ayant été reconduite hier pour vingt-quatre heures. Mais un léger espoir se fait jour dans ce conflit qui s'étire : le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale se réunit, ce matin, pour étudier les mesures statutaires proposées par le ministère de l'Intérieur pour les auxiliaires de puériculture et les puéricultrices. D'autant que les syndicats et les représentants de la mairie débattent des salaires dans la foulée. Mais le sort des directrices et des éducatrices ne sera pas pour autant réglé. Le personnel, qui a suivi le mouvement hier à plus de 25 %, réclame une revalorisation des statuts et des salaires.

5 juillet 1989

## Les négociations se poursuivent à l'Hôtel de Ville

# UNE CRÈCHE SUR DEUX ENCORE EN GRÈVE

Le personnel des crèches a reconduit hier la grève après l'échec des négociations. Une crèche sur deux ne pouvait accueillir hier les tout-petits...

**L**ES propositions du gouvernement pour la revalorisation des statuts des personnels des crèches ont été rejetées par le Conseil supérieur de la Fonction publique. Celui-ci proposait après quatorze ans d'ancienneté une prime de deux cents francs par mois et la parité avec les infirmières. Les syndicats demandent, pour leur part, une augmentation des salaires allant de 140 F à 980 F selon l'échelon.

### Une situation qui dure depuis un mois

La mairie de Paris, qui a indiqué qu'elle ferait tout ce qui est en son pouvoir pour débloquer la situation si le Conseil supérieur de la Fonction publique ne parvenait pas à trouver des solutions, a entamé des négociations avec les grévistes. Après un premier blocage mercredi soir, les négociations ont repris à l'Hôtel de Ville, hier soir.

Hier, une crèche sur deux était touchée par le mouvement. Une situation qui dure depuis un mois et provoque l'impatience des parents qui souhaitent voir aboutir dans les meilleurs délais ces négociations. On recensait une cinquantaine de crèches totalement fermées, près de soixante-dix ne fonctionnant que par-



Les parents qui soutiennent le mouvement réclament une issue rapide au conflit.

(Photo Ph. LAVIEILLE.)

tiellement, et une cinquantaine de crèches qui assuraient l'accueil des tout-petits. Les personnels ont décidé hier de reconduire aujourd'hui leur mouvement alors que les discussions entre les grévistes et les représentants de la Ville se sont poursuivies tard dans la soirée.

7 juillet 1989

## REPRISE DU TRAVAIL DANS LES CRÈCHES PARISIENNES

**A**PRES que le maire de Paris, Jacques Chirac, ait décidé de débloquer 36 millions de francs pour le personnel des crèches parisiennes en grève depuis plus d'un mois, la reprise du travail a été votée hier soir.

Les négociations entre les syndicats et les représentants de la ville ont abouti à un ensemble de propositions : Jacques Chirac a indiqué, hier, qu'il garantissait une hausse des rémunérations des auxiliaires de puéricultrice d'au moins 2 400 F par an. Cette hausse pouvant aller jusqu'à 5 520 F en fonction de l'ancienneté.

Les éducatrices bénéficieront d'une augmentation de 6 320 F par an, et les puéricultrices de 2 200 F annuels. Les agents de service seront reclassés en catégorie supérieure.

### Formation permanente doublée

Le second effort de la ville portera sur la formation des personnels et l'amélioration des conditions de travail. « Tous les postes nécessaires au fonctionnement des crèches, a indiqué Jacques Chirac, seront pourvus en permanence grâce à des recrutements supplémentaires. »

De même, la formation permanente sera doublée. L'ensemble de ces mesures représente un surcroît total de 36 millions pour la Ville de Paris, chaque année.

Ces propositions ont été soumises par les syndicats au personnel lors d'une assemblée générale hier soir, ont voté la reprise du travail.

R. H.

8 juillet 1989

# CRÈCHES PARISIENNES : LES PARENTS JETTENT DES BIBERONS A LA TÊTE DES OFFICIELS

*Conclusion de la grève des crèches parisiennes qui durait depuis un mois : des parents en colère ont lancé des biberons lors de l'inauguration du square des États-Unis dans le seizième arrondissement.*

**C'**ÉTAIT une journée organisée à l'occasion du Bicentenaire, sur le thème « l'Hommage américain à Paris ». Elle a débuté le matin par l'inauguration du square des États-Unis en présence du maire, Jacques Chirac, et de l'ambassadeur améri-

calin en France. Quand a surgi une centaine de parents en colère qui ont joué les trouble-fête en lançant sur le groupe officiel des biberons en plastique et des tracts édictant une « déclaration des droits de l'enfant à la crèche ». Vite, un cordon de policiers a rétabli l'ordre, mais les manifestants ont scandé des slogans durant les hymnes américains et français sur le thème « de l'argent pour les crèches, pas le Bicentenaire ».

## Un accord

Cette manifestation a été une surprise, d'autant plus que l'heure était à l'apaisement. La mairie de Paris avait annoncé vendredi la suspension de la grève et la signature d'un accord. En effet, autorités et syndicats se sont entendus. Chaque catégo-

rie a bénéficié d'un gain financier qui a permis la reprise du travail, après plusieurs semaines de grève.

Les auxiliaires de puériculture obtiennent une hausse de 2 400 F par an et pour 20 % d'entre elles, avec l'ancienneté, de 5 520 F par an, les éducatrices obtiennent 6 320 F par an, les puéricultrices 2 200 F annuels et les agents de service sont reclassés dans la catégorie supérieure. Enfin, Jacques Chirac a promis des recrutements, un effort de formation permanente et une nouvelle politique de promotion. L'ensemble représentant trente six millions de francs par an.

Visiblement cette enveloppe n'a pas satisfait les parents dont certains avaient manifesté aux côtés des personnels.  
**P.S.**

10 juillet 1989

## CONSEIL DE PARIS : EMPOIGNADE AUTOUR DES CRÈCHES

Véhéments échanges de propos, hier, au Conseil de Paris lors du débat sur les crèches de la capitale. A la suite des mesures décidées par la ville, les syndicats ont en effet annoncé que le mouvement de grève serait suspendu jusqu'à la rentrée de septembre. « Je regrette que plus d'un mois ait été perdu avant la résolution du problème, a déploré le groupe socialiste. Je regrette que le gouvernement n'ait pas pris les décisions en temps et en heure », a souligné Jacques Chirac.

### ET ROBESPIERRE ?

Toujours pas de rue ni de place baptisée du nom du célèbre révolutionnaire Robespierre. Le P.C. a déploré, hier, cet état de fait. L'adjoint chargé de l'urbanisme, Yves Galland, a indiqué que la commission chargée de baptiser les artères de la capitale se réunirait en septembre et étudierait l'éventualité de créer une rue Robespierre. A suivre...

- 169 -

Annexe n°12 : Crèches collectives et autres modes de garde  
(source : G. HATCHUEL, *Accueil de la petite enfance et activité féminine*, Collection des rapports du CREDOC, n°61, mai 1989

REPARTITION, SELON LEUR MODE D'ACCUEIL, DES ENFANTS  
DE MOINS DE 3 ANS AYANT BESOIN D'UN MODE DE GARDE (1986)

(en %)

. Crèches collectives .....	11,8
. Crèches familiales .....	6,4
. Assistantes maternelles agréées	26,0
. Autres lieux, non connus officiellement .....	55,8
<b>ENSEMBLE .....</b>	<b>100,0</b>
. Nombre d'enfants concernés ....	770 000

LE COUT MOYEN DES MODES DE GARDE EN FIN 1986  
ET LEUR PRISE EN CHARGE

	Assistantes maternelles agréées	Crèches familiales	Crèches collectives	Garde à domicile
Coût par mois	1 448 F (1 998 F à Paris)	2 940 F	4 160 F	6 600 F
Participation CNAF soit :	264 F 18 % 13% en Région Parisienne)	620 F 20 %	830 F 20 %	2 000 F 30 %
Participation des communes soit :	-	1 220 F 42 %	2 250 F 54 %	-
Participation des parents soit :	1 160 F 82 % (87 % en Région Parisienne)	1 100 F 38 %	1 080 F 26 %	4 600 F 70 %

BIBLIOGRAPHIE

I-Ouvrages théoriques généraux

- P. BIRNBAUM et J. LECA, *Sur l'individualisme*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1986
- P. BIRNBAUM, "Mobilisations, structures sociales et types d'Etats", *Revue Française de Sociologie*, XXIV, 1983, p.421-439
- P. BOURDIEU, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Les éditions de Minuit, coll. Le sens commun, 1979
- P. BOURDIEU, "Gens à histoire, gens sans histoires", *Politix* n°6, été 1989, p.53-60
- P. BOURDIEU, "Le mort saisit le vif. Les relations entre histoire réifiée et histoire incorporée", *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°32-33, 1980, p.3-14
- M. CALLON, "Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles St-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de St-Brieuc", *L'Année Sociologique*, P.U.F., 1986, p.169-208
- P. CHAMPAGNE, "La manifestation. La production de l'évènement politique", *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°52-53, p.19-42
- F. CHAZEL, "La mobilisation politique : problèmes et dimensions", *Revue Française de Sciences Politiques*, vol. XXV, n°3, juin 1975, p.502-516
- S. DION, *La politisation des mairies*, Economica, coll. politique comparée, 1980
- M. DOBRY, *Sociologie des crises politiques*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1986
- M. DOBRY, "La fragilité d'un mouvement auto-limité", *Politix* n°1, hiver 1988, p.35-40

- P. FAVRE, *La manifestation*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1990
- D. Gaxie, *Le cens caché*, Ed. du Seuil, coll. Sociologie Politique, 1978
- P. HASSENTEUFEL, *Emergence de mouvements identitaires limités et crise de la représentation : éléments de lecture socio-politique des coordinations*, Mémoire de D.E.A. de sociologie politique, Paris I, 1989
- J. McCARTHY et M. ZALD, "Resource mobilisation and social movements: a partial theory", *American Journal of Sociology*, vol.82, n°6, 1977, p.1212-1240
- M. OLSON, *Logique de l'action collective*, P.U.F, coll. Sociologies, 1987 (1ère édition : 1978)
- A. PIZZORNO, "Considérations sur les théories des mouvements sociaux", *Politix* n°9, printemps 1990, p.74-80
- C. TILLY, *From mobilization to revolution*, Addison-Wesley, 1978
- C. TILLY, "Les origines du répertoire de l'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne", *Vingtième siècle*, n°4, octobre 1984, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, p.89-104

## II-Conflits du travail et syndicats

- G. ADAM et J.D. REYNAUD, *Conflits du travail et changement social*, P.U.F., coll. Sociologies, 1978
- P. BERNOUX, "Le modèle français de déclenchement des grèves", *Droit Social*, n°9-10, sept.-oct. 1988
- G. GROUX et R. MOURIAUX, *La CFDT*, Economica, 1989
- R. MOURIAUX, *Les syndicats dans la société française*, 1983
- J.D. REYNAUD, *Sociologie des conflits du travail*, P.U.F., Que Sais-Je ? n°2035, 1982
- J. SIWEK-POUYDESSEAU, *Les syndicats de fonctionnaires depuis 1948*, P.U.F., 1989

- *La crise des syndicats en Europe occidentale*, Colloque de l'Association Française des Sciences Politiques, Centre d'Etudes et de Recherches Internationales, 9-10 mars 1989
- "41ème congrès de la CFDT", *Liaisons sociales*, suppl. au n°10367, n°126/88 du 28 décembre 1988

### III-Sociologie des professions

- J.M. CHAPOULIE, "Sur l'analyse sociologique des groupes professionnels", *Revue Française de Sociologie*, XIV, n°3, 1973, p.86-114
- E. FREIDSON, *La profession médicale*, Payot, 1984
- M. LETTON et W.R. ROSENGREN, "Organisations and clients : lateral and longitudinal dimensions", *American sociological review*, 1966

### IV-Modes de garde, enfance et profession afférentes

- F. BOUCHAYER, *L'éducation à l'enfant. La professionnalisation du champ de la petite enfance et la profanisation du champ médical*, Thèse de Doctorat de Troisième cycle, E.H.E.S.S., décembre 1981
- F. BOUCHAYER, "Médecins et puéricultrices de Protection Maternelle et Infantile. La recherche d'une identité et d'une légitimité professionnelle", *Revue Française de Sociologie*, 1984, p.67-90
- J.C. CHAMBOREDON, J. PREVOT, "Le métier d'enfant. Définition sociale de la prime enfance et fonctions différentielles de l'école maternelle", *Revue Française de Sociologie*, XIV, 1973, n°3, p. 295-335
- F. DAVIDSON et P. MAGUIN, *Les crèches. Réalisation, fonctionnement, vie et santé de l'enfant*, ESF, 1986, 5ème édition (1ère édition 1970), Paris
- J. DESIGAUX et A. THEVENET, *La garde des jeunes enfants*, P.U.F., Que-Sais-Je ?, n°2019, 1982
- F. FENET et F. LEPRINCE, "Les réponses de l'économie sociale", *Informations sociales*, 1985, n°3, p.75-87

- G. HATCHUEL, *Accueil de la petite enfance et activité féminine*, Collection des rapports du CREDOC, n°61, mai 1989
- F. LEPRINCE, "La garde des jeunes enfants", *Données sociales*, 1987, p.510-515
- C. de MONTLIBERT, "L'éducation morale des familles. L'extension du métier de puéricultrice", *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°32-33, 1980, p.65-77

<b>TABLE DES MATIERES</b>
---------------------------

Introduction.....	p.1
<b>CHAPITRE 1 : Le déroulement du conflit.....</b>	<b>p.5</b>
I- Les catalyseurs .....	p.7
A- Caractéristiques du secteur des crèches ....	p.8
B- Une revalorisation différentielle .....	p.10
C- L'action de la CFDT.....	p.11
II- Le début du conflit et l'apparition des principales formes de la grève .....	p.13
A- La constitution de l'Intersyndicale .....	p.13
B- L'AG du 7 juin ou la mise en place des structures .....	p.16
III- Du blocage au dénouement .....	p.21
A- Les protagonistes prennent leurs marques ...	p.21
B- Le conflit se durcit.....	p.25
C- L'essoufflement et les négociations .....	p.30
<b>CHAPITRE 2 : Réussite d'une mobilisation.....</b>	<b>p.37</b>
I- Un mouvement limité par les syndicats .....	p.39
A- Le "mythe du tous ensemble" .....	p.40
B- La grève perlée .....	p.43

II-	Les leçons des coordinations .....	p.48
A-	L'Assemblée générale quotidienne .....	p.49
B-	La coordination interarrondissements .....	p.52
III-	Les répertoires de l'action collective .....	p.56
A-	Une succession de manifestations ? .....	p.57
B-	Les actions d'éclat .....	p.62
<b>CHAPITRE 3 : L'échec des négociations.....</b>		<b>p.67</b>
I-	Le statut spécifique de la Ville de Paris .....	p.70
A-	Le choix de Paris .....	p.71
B-	L'échange entre la Mairie de Paris et le gouvernement .....	p.73
II-	Une structure de représentation rigide .....	p.79
A-	La "vraie-fausse Intersyndicale" .....	p.81
B-	La paralysie des instances représentatives .	p.84
III-	Les opérations de traduction au sein du conflit .....	p.87
A-	L'entrée en scène de l'usager .....	p.88
B-	Ses conséquences sur l'identité publique du mouvement .....	p.90
<b>CHAPITRE 4 : Le mouvement des crèches, un mouvement identitaire ?.....</b>		<b>p.95</b>

I- Un besoin identitaire .....	p.97
A- L'histoire des crèches ou l'apparition des conditions de l'adoption d'un "modèle professionnel" .....	p.99
B- Les "phénomènes perturbants d'incertitude" .	p.102
II- Les réponses apportées par le mouvement .....	p.105
A- Le caractère pluri-professionnel du mouvement .....	p.106
B- Les caractéristiques du mouvement comme réponses au "besoin identitaire" .....	p.107
Conclusion.....	p.111
Annexes .....	p.114
Bibliographie.....	p.171